

chroniques du pays beaujolais



ACADÉMIE
DE
VILLEFRANCHE-EN-BEAUJOLAIS

ÉRIGÉE EN ACADÉMIE ROYALE PAR LETTRES PATENTES DE S.M. LOUIS XIV en 1695

BULLETIN N° 15 - ANNÉE 1991

Une numérotation ? Pourquoi ?

Vous constatez que le présent bulletin porte le numéro 15.

Nous donnerons désormais un numéro à chacun de nos bulletins pour faciliter leur classement et vous aider à disposer de la collection complète.

Voici la liste des années existantes de la série actuelle et le numéro qu'on peut leur attribuer a posteriori :

<u>ANNÉES</u>	<u>NUMÉROS</u>
1968	1
1969	2
1970	3
1972 (= 1971)	4
1973/74	5
1975	6
1976	7
1977/78	8
1979/80	9
1981/82	10
1983/84	11
1985/86	12
1987/88	13
1989/90	14

Tous ces bulletins sont encore disponibles au secrétariat de l'Académie.

Rappelons qu'une « table des matières » récapitulative pour les années 1968 à 1988 figure dans le numéro 13.

Prière d'adresser la correspondance à :

SECRÉTARIAT DE L'ACADÉMIE DE VILLEFRANCHE
C/o CHAMBRE DE COMMERCE
317 boulevard Gambetta
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Téléphone du secrétariat : 74 65 09 40

C.C.P. ACADÉMIE : LYON 1866.21 X

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs, à l'exclusion formelle de celle de l'Académie.

La reproduction des textes est subordonnée à l'accord de celle-ci.

Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat.

Couverture : emblème de l'Académie (gravure du XVIII^e siècle).

Au centre : rose de diamants. Devise : « Mutuo clarescimus igne ».

La présente publication a été réalisée avec l'aide du Conseil général du Rhône et de la municipalité de Villefranche.

LISTE DES OUVRAGES INTÉRESSANT LA RÉGION ENTRÉS DANS LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE au cours des douze derniers mois

DE L'UNION DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES DU RHONE (président M. Méras)

Actes des Journées d'étude 1990 : Mornant et sa région.

DU CENTRE D'ÉDUCATION POPULAIRE DE VILLEFRANCHE

Sports et Musique à Villefranche au début du siècle (1851-1928).

DU SERVICE MUNICIPAL ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES DE VILLEFRANCHE (directeur M. Guy Claudey)

Collection « Notes et Documents » :

- La Grève générale à Villefranche en 1905 ;
- Le Tonnelier ;
- Les Chemins de Fer de Villefranche et du Beaujolais ;
- Lessives d'autrefois.

DE Mme M.-L. ODIN

Regards sur Quincié-en-Beaujolais.

DE Mme L. CHARLET

Tandis que la grille se referme.

DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU VIEUX CHATILLON

La Licorne, n° 14 (premier semestre 1991).

La Licorne, n° 15 (deuxième semestre 1991).

DE Mlle LAURENCE VEYRET

Radicalisme et ordre moral à Villefranche-sur-Saône 1870-1879 (mémoire de maîtrise sous la direction de M. Jean-Dominique Durand, Lyon III - Juin 1991).

DE M. BERNARD DESCROIX

Une Petite Ville dans la Tourmente (Anse 1939-1945).

DE M. FRANCIS MANDY

Belleville-en-Beaujolais. A la recherche d'un décor perdu et d'une histoire oubliée.

DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

Bulletin archéologique, année 1926, livraisons 1 et 2 (dans la deuxième livraison : « Le problème de Lunna » par M. Besnier).

DE MM. BERNARD PERRUT et JEAN DENAIS

Tout savoir sur la région.

Suite à notre appel paru dans notre précédent numéro, à ce même emplacement, nous remercions M. François-Régis COTTIN qui nous a aimablement remis une collection des bulletins de l'ancienne Société des Sciences et Arts du Beaujolais, nous permettant de faire relier la série entière de ces publications. Celle-ci, comme tous les autres ouvrages dont dispose l'Académie, peut être consultée sur simple demande au secrétariat.

chroniques du pays beaujolais

BULLETIN 1991 DE L'ACADÉMIE DE VILLEFRANCHE-EN-BEAUJOLAIS

SOMMAIRE

Ulane BONNEL	Fleurieu et la marine de son temps
Guy CLAUDEY	Victor Vermorel connu et méconnu
François-Régis COTTIN	Restauration et reconstruction d'églises en Beaujolais et Lyonnais sous l'Ancien Régime
Christian de FLEURIEU	Perrache et son temps
Mathieu MÉRAS	Le moine tatoué du château de La Pierre
Mathieu MÉRAS	Les Templiers en Beaujolais (2 ^e partie)
Pierre MIGUET	La Gaîté a 100 ans (1892-1992)
Marie-Louise ODIN	Les notables dans les communes beaujolaises au XIX ^e siècle
Robert PINET	Les fêtes de la Révolution en Beaujolais (2 ^e partie)
Alain SARRY	Une ordonnance de police du juge de Mardore en 1614
Nicole TOURNEUX	Promenade à Larina et Saint-Chef
<i>Et les nouvelles chroniques annuelles :</i>	
	La vie caladoise 1991
	Faits et fêtes du beaujolais 1991
	Le Beaujolais millésime 1991
	Notre Comité de lecture a lu

ACADÉMIE
DE
VILLEFRANCHE-EN-BEAUJOLAIS

ERIGÉE EN ACADÉMIE ROYALE PAR LETTRES PATENTES
DE SA MAJESTÉ LOUIS XIV EN 1695

Association régie par la loi de 1901



BULLETIN N° 15
TRAVAUX DE L'ANNÉE 1991

COMITÉ

(en fonctions au 31 décembre 1991)

Président d'honneur : Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche.

Président : Robert PINET, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Villefranche.

Vice-présidents : Henri HOURS, conservateur honoraire des Archives de la ville de Lyon, ancien président de l'Académie de Lyon
Mathieu MÉRAS, conservateur en chef honoraire des Archives de la région Rhône-Alpes.

Trésorier : Louis MANGER, cadre administratif à Villefranche.

Secrétaire perpétuel : François CORGER, ancien directeur de collectivité hospitalière à Villefranche.

Chargé des relations publiques : Ennemond DURIEU, président de l'Office du tourisme de Villefranche.

Membres : Pierre BOUCHARD, avocat honoraire à Villefranche,
Alain BOURGOIN, ingénieur des mines à Saint-Pierre-la-Palud,
Robert CARRON, architecte-urbaniste à Villefranche,
Jean DUPOND, propriétaire-négociant en vins à Villefranche, président d'honneur de l'Union Interprofessionnelle des Vins du Beaujolais,
Charles GAY, magistrat honoraire,
Mme M.-L. A. ODIN, professeur honoraire,
Jean-Jacques PIGNARD, agrégé de l'université, maire de Villefranche,
Charles PONS, docteur en pharmacie,
Marc du POUGET, conservateur aux Archives du Rhône.

Directeur de la publication : Robert PINET
Réalisation : secrétariat de l'Académie de Villefranche
F. CORGER Ch. GAY N. TOURNEUX

CALENDRIER DE L'ACADÉMIE POUR L'ANNÉE 1991

DATES des séances	SUJETS TRAITÉS EN SÉANCE PUBLIQUE	ORATEURS	PAGES à consulter
12 janvier	Actualité des idées pédagogiques de J.-J. Rousseau	Georges COUTELLIER	63
9 février	Personnalité, position sociale et rôle tenu par les notables dans les communes beaujolaises au XIX ^e siècle	Marie-Louise ODIN	17
9 mars	Arts et Traditions Populaires Villefranche-Beaujolais	Guy CLAUDEY	77
13 avril	Fleurieu et la marine de son temps	Ulane BONNEL	33
11 mai	Restauration et reconstruction d'églises en Beaujolais et en Lyonnais sous l'Ancien Régime	François-Régis COTTIN	81
	Le moine tatoué du château de La Pierre	Mathieu MÉRAS	38
15 juin	Promenade annuelle : Larina et Saint-Chef		13
12 octobre	La Gaité... 100 ans déjà !	Pierre MIGUET	89
9 novembre	Perrache et son projet	Christian de FLEURIEU	41
	Une ordonnance de police du juge de Mardore en 1614	Alain SARRY	57
14 décembre	Vermorel connu et méconnu	Guy CLAUDEY	65

Le 12 janvier 1991, en séance publique est adoptée à l'unanimité la motion suivante :

L'Académie de Villefranche-en-Beaujolais, soucieuse de la défense de la langue française, tient à protester énergiquement contre le projet de réforme de l'orthographe qui vient d'être présenté, estimant qu'en l'état actuel des choses, une telle évolution ne peut provenir que de l'usage et non d'une réglementation.

Le 9 février, lors de notre séance publique, nous sommes honorés de la visite de M. le sous-préfet Gérard Thomas, nouvellement arrivé à Villefranche, venu prendre contact avec notre compagnie, dont le sous-préfet est statutairement président d'honneur, « protecteur » de l'Académie comme l'était sous l'Ancien Régime le duc d'Orléans.

Le 9 mars, une Assemblée Générale Extraordinaire de nos membres titulaires décide plusieurs modifications à nos statuts, en particulier la création d'une classe de « membres d'honneur ». Le nouveau texte tenant compte des indications des services compétents de la sous-préfecture y a été déposé dans les délais voulus. Il peut être consulté sur demande à notre secrétariat.

Le 28 juin, M. Louis Manger, trésorier de l'Académie, reçoit à titre militaire, en tant que commissaire colonel de l'armée de terre, la rosette d'officier de l'Ordre national du Mérite. Elle lui est remise par le commissaire général Fournier, à Montpellier, lors de la fête de l'École d'administration militaire. Nous joignons nos félicitations les plus vives à celles déjà formulées par ses nombreux amis beaujolais.

Les 25-26 octobre, à la réunion inter-académique à Lyon, participent 41 délégués des 23 académies de province nées avant la Révolution ; parmi eux, notre président et notre secrétaire perpétuel. La principale décision prise par l'assemblée est la création, sous l'égide de l'Institut de France, de « la Conférence nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts », avec une réunion annuelle et un bulletin de coordination.

Les 26-27 octobre, sous la direction de MM. Méras et du Pouget, se déroulent les journées de l'Union des Sociétés Historiques du Rhône, à Châtillon-d'Azergues. Ces journées sont évoquées par M. du Pouget dans une des pages suivantes.

Le 7 novembre, vernissage à la bibliothèque-médiathèque municipale, rue des Jardiniers, de l'exposition « de la maison commune à l'hôtel de ville ». Les documents présentés sont dus en grande partie aux travaux et recherches de notre confrère, M. Robert Thévenot, avec l'aide de Mme Brevet et de Mlle F. Texier.

Le 14 décembre, la séance de l'Académie, tenue devant une salle comble, s'insérait dans ce qu'on a pu dénommer justement la « journée Vermorel », organisée par M. Guy Claudey au prix d'un travail considérable. Sans en évoquer ici toutes les phases, il faut souligner l'intérêt et la qualité artistique de l'exposition des autochromes Vermorel, dont le vernissage avait lieu à la médiathèque ce même jour. A l'issue de la séance publique, un vin d'honneur était offert par l'Académie aux membres présents de la famille Vermorel et de la municipalité.

LE MOT DU PRÉSIDENT

1992. Année faste pour notre Académie : ce bulletin paraît quelques mois seulement après le précédent ; de biennal, il devient annuel. Le bureau de notre Compagnie est très fier de vous présenter cette réalisation due à la ténacité de notre secrétaire perpétuel, M. François Corger. Cet ouvrage comporte de plus trois nouvelles rubriques dignes d'un almanach : un résumé de l'actualité de la ville de Villefranche, un résumé de l'activité de la province du Beaujolais et une présentation du millésime par un spécialiste de la viticulture.

Conséquence inéluctable d'une parution annuelle : notre cotisation passe à 190 F. Je suis sûr que vous le comprendrez et continuerez à réserver bon accueil à notre trésorier, M. Louis Manger, qui se dépense sans compter tout en tenant fermement les cordons de la bourse académique.

Les séances publiques mensuelles sont suivies régulièrement par un auditoire d'une centaine de personnes qui avait largement doublé pour des communications comme celle de M. Pierre Miguet sur la Gaîté ou de M. Guy Claudey sur Victor Vermorel.

La vie administrative de notre Compagnie nécessite le dévouement de plusieurs de ses membres, parmi lesquels il n'est que justice de citer M. et Mme Charles Gay, Mme Gesse, Mlle Large, Mme Orgeret et Mme Tourneux.

Notre comité de lecture a examiné cette année cinq livres, l'analyse de l'un d'eux est publiée dans le présent bulletin, ce qui constitue également une nouvelle rubrique intéressante.

Nos délégués dans diverses associations culturelles y font entendre comme à l'accoutumée la voix de l'Académie, toujours dans le sens de la bonne volonté et de la complémentarité, s'efforçant de bannir toute tendance à un esprit de concurrence qui n'a vraiment rien à faire dans un domaine comme celui de la culture.

L'Académie se doit également de vous faire part, avec joie, de la nomination de notre trésorier, M. Manger, au grade d'officier de l'Ordre national du Mérite, à titre militaire. Qu'il en soit vivement félicité !

Après nos joies, nos deuils : pendant l'année qui se termine, nous avons eu à déplorer le décès de six de nos membres associés qui étaient fidèles à nos réunions : Mme Fernand Berthoud, M. Alexis Bichonnier, ancien maire de Belleville, le comte Charles de Brosses, Mme Joseph Descroix, veuve du doyen Descroix, dont le fils était venu nous parler, M. Jean Salvaire, ancien président du Tribunal d'instance, le colonel Yéménitz. Nous adressons nos sincères condoléances à leurs familles et les assurons de toute notre sympathie.

Pour finir, permettez-moi de vous demander un effort personnel. Notre rayonnement peut s'étendre plus largement encore avec ce nouvel outil qu'est le bulletin annuel. Utilisez-le pour faire connaître non seulement nos travaux, mais aussi nos buts et notre esprit, autour de vous, en soulignant que l'Académie est ouverte à toute personne intéressée par la connaissance et la défense de notre patrimoine beaujolais.

Robert PINET
président de l'Académie

1991

- JANVIER** Depuis quelques jours, les armes parlent au Moyen-Orient. A Villefranche, les classes en I fêtent leur décennie dans une rue Nationale fraîchement déneigée, avec une pensée particulière pour tous ceux qui, au fil des générations, sont morts au Champ d'Honneur.
- FÉVRIER** Les armes se sont tues, mais l'hiver rigoureux ne désarme pas en Beaujolais.
- MARS** Pourtant, le quartier du Garet serait plutôt en ébullition. Les engins de chantier ont investi le site du futur stade d'athlétisme, et les détenus de la nouvelle prison les toits de leur geôle, moins de trois mois après son ouverture.
- AVRIL** La municipalité inaugure le square Claude-Fargeot et la rue Claude-Bourricand. Villefranche rend ainsi hommage à deux Caladois dont les noms resteront attachés à l'histoire de la cité.
- MAI** Prestigieux symbole de cette histoire, la collégiale Notre-Dame des Marais, dissimulée par un rideau d'échafaudages, se refait une façade. La visite de MM. Dufoix et Prévost-Marcilhacy, inspecteurs généraux des monuments historiques, atteste l'ampleur et la qualité des travaux.
- JUIN** Ici, pas de conflit de générations. En ce mois de juin, Villefranche fête son centenaire, M. Jules Michelin, et accueille sur son sol une nouvelle enseigne de restauration rapide synonyme de jeunesse : Mc Donald's.
- JUILLET** Ne voyez-là naturellement aucun rapport avec la grève de la faim qu'observe, à Paris, M. Jean-Paul Gasquet, président du syndicat national des associations de commerçants et de la Chambre de commerce et d'industrie de Villefranche, pour la défense du petit commerce.
- AOUT** Votre obligé était en congé et l'actualité locale avec lui.
- SEPTEMBRE** Reprise sur les chapeaux de roues avec les 15^e championnats d'Europe de patinage artistique à roulettes, suivis dans la foulée, par les championnats de France boulistes de jeu provençal. Tout cela s'est passé à Villefranche-sur-Saône, une Saône beaucoup plus propre grâce au District qui inaugurerait sa station d'épuration.
- OCTOBRE** A l'initiative de la municipalité, les Caladois peuvent visiter tous les grands chantiers qui vont sensiblement modifier le visage de leur cité. Du théâtre entièrement rénové au stade d'athlétisme, du gymnase polyvalent à l'auditorium, des serres municipales au parc d'activités de l'échangeur autoroutier, Villefranche affirme sa vocation de capitale du Beaujolais.
- NOVEMBRE** Une vocation largement confortée en ce mois de novembre, qui permet de saluer l'arrivée du nouveau millésime. Tous les Villefranche de France étaient invités à célébrer l'événement en Calade. ⁽¹⁾ Autre invité de marque, Carlos avait inauguré, quelques jours auparavant, l'école François-Dolto, ainsi rebaptisée en hommage à la mémoire et à l'œuvre de sa mère.
- DÉCEMBRE** Autre hommage de la ville et de son Académie à l'un des plus illustres enfants de Calade : Victor Vermorel, dont la célèbre ampélographie vient d'être rééditée.

Robert LAFOY

(1) La Charte d'amitié rédigée à cette occasion par Jean-Jacques Pignard et adoptée en commun par tous les Villefranche de France réunis en Calade, le 23 novembre 1991, est reproduite à la page suivante.

Nous, les Villefranche de France
Qui sommes de Rouergue ou de Panat
De la Bastide et de Lonchat
Nous, les Villefranche de France...
Jurons de demeurer fidèles
A nos chartes de franchise
Qui voici plusieurs siècles déjà
Nous créèrent hommes libres
Et fiers de notre état.

Nous, les Villefranche de France
Qui sommes d'Allier ou de Conflent
De Périgord ou de Queyran
Nous, les Villefranche de France
Jurons de maintenir chez nos concitoyens
Convivialité, respect et tolérance
Ainsi que les textes anciens
Nous y conviaient
Au jour de notre naissance.

Nous, les Villefranche de France
Qui sommes du Château ou bien du Cher
De Saulmory, de Saint-Hilaire
Nous, les Villefranche de France
Jurons d'établir entre nos cités
Des liens de franche et de noble amitié
Et qu'en quelque lieu de notre beau pays
Chaque année puisse nous voir tous réunis.

Nous, les Villefranche de France
Qui sommes de Mer ou de Lauragais
D'Albigeois ou de Beaujolais
Nous, les Villefranche de France
Jurons de tendre une main fraternelle
A tous les Villefranche du monde
Aux Frectowns, aux Freiburgs et aux Villafrancas
Pour que le bout de ciel
Dévolu à chacun
Pour que ce bout de ciel
Devienne un ciel commun.



RENAISSANCE DE LA « NEF CALADOISE »

La Nef Caladoise est une association qui avait été fondée en 1974 par Mme Charlotte Frenay et Jean-Jacques Pignard, avec pour buts la connaissance et la sauvegarde du patrimoine historique et architectural de Villefranche. Après plusieurs années d'intense activité, elle était tombée en sommeil.

Une petite équipe comprenant entre autres des membres de l'Académie, a décidé de faire revivre cette Nef autour du dernier président en exercice, M. Jean Picard.

L'assemblée générale tenue le mardi 14 mai 1991 à l'Espace Barmondière, a permis de réunir les anciens membres de la Nef Caladoise mais aussi de nouveaux adhérents qui s'intéressent au patrimoine et à l'urbanisme de Villefranche, et de procéder à l'élection d'un nouveau conseil d'administration.

Les buts de la Nef coïncident à peu de choses près avec l'un des objets de l'Académie, tout en manifestant un aspect supplémentaire de présence et d'intervention dans la politique actuelle et future d'urbanisme de la ville, aspect « interventionniste » que n'a pas, par principe, l'Académie, sauf pour de rares cas où il y a lieu de défendre et maintenir un monument du patrimoine caladois.

L'Académie encourage vivement le petit groupe qui relance la Nef Caladoise, et fera son possible pour participer à ses travaux et l'aider de ses compétences.

Bien entendu, la commission créée l'an dernier au sein de l'Académie sous la dénomination « Dans la Nef caladoise et alentour » n'a plus sa raison d'être, et ses membres se rallient à la Nef ressuscitée.

François CORGER



DANS LES RUES DE VILLEFRANCHE

PEZANT ET NON PEZAN

Les nouvelles plaques de la rue qui va de la rue Nat' à la rue Roland, exactement en face de la cure de Notre-Dame des Marais, ont été apposées durant l'été 1991 à l'issue des travaux de réfection du pavage.

Elles portent le nom « PEZANT », avec un « T ».

Le souhait formulé par le président Gaucher⁽¹⁾ à la fin de sa communication à l'Académie, le 15 avril 1989, et transmis par nos soins à la mairie, a donc été exaucé.

(1) Voir précédent bulletin de l'Académie (années 1989-1990) à la page 32.

FAITS ET FETES DU PAYS BEAUJOLAIS

1991

Cette liste ne prétend pas être exhaustive. Elle est même sûrement incomplète. Aidez-nous à l'améliorer pour l'année prochaine.

- JANVIER** *Amplepuis.* Inauguration des locaux affectés à la petite enfance.
Chessy. Ouverture d'une enquête publique et organisation de réunions d'information sur l'éventuelle réouverture de la mine de cuivre du Val d'Azergues.
- FÉVRIER** *Tarare.* Inauguration de la médiathèque.
Theizé. En achetant la dernière partie du château de Rochebonne, la municipalité devient propriétaire d'un ensemble monumental aux larges possibilités.
Vaux-en-Beaujolais. Chapitre de la Confrérie des GOSIERS SECS.
Villefranche. Le Centre Culturel Associatif Beaujolais installe ses bureaux à Villefranche, 218 rue Boiron.
- MARS** *Belleville.* Le jumelage avec Salzkotten (Rhénanie) est officialisé.
Lacenas. Chapitre de printemps des Compagnons du Beaujolais.
- AVRIL** *Beaujeu.* Foire gastronomique.
Chiroubles. Fête des crus.
Jassans. Devient la « porte ouest de la Dombes ».
Lancié. Foire.
Lucenay-Anse. Inauguration du Golf-Club sur un terrain de 70 ha.
Theizé. Le S.I. des Pierres Dorées fête son 30^e anniversaire.
- MAI** *Anse.* Concours national des fanfares de France, avec 1 000 musiciens de 26 formations.
La Cantinière. Inauguration des sentiers pédestres aménagés par le département dans la forêt.
Cublize-Ronno. Aménagements touristiques nouveaux du lac des Sapins et de ses alentours.
Denicé. Jumelage officiel avec Hallgarten (Ringgau).
Gleizé. Inauguration à la Chartonnière de la première tranche du Centre de loisirs de Bois-Doré.
Marchampt. Course de côte.
- JUIN** *Ceves.* Fête du fromage.
Chenelette. Traditionnelle fête des bûcherons.
Chessy. Un arrêté préfectoral autorise l'extraction du cuivre en fixant un certain nombre de conditions d'exploitation.
Vaux-en-Beaujolais. Refaite à neuf, la « pissotière clochemerline » a droit aux honneurs des personnalités du Beaujolais : F. Perrut, député, G. Thomas, sous-préfet, D. Tremblay, président du district, S. Mathieu, sénateur, et de nombreux maires.
Villié-Morgon. A l'occasion du Festival en Beaujolais Continents-Cultures, l'église de Villié-Morgon reçoit le chœur arménien d'hommes de la cathédrale Saint-Etchmiadzine d'Erevan, pour la première fois en Europe Occidentale.
Lacenas. Chapitre d'été des Compagnons du Beaujolais. M. G. Thomas, intronisé, accède au rang de « préfet du Beaujolais ».
- Le projet d'autoroute Balbigny-Lyon provoque des manifestations d'opposants parmi la population et notamment chez les viticulteurs.

- JUILLET** *Arnas.* Lancement d'un parc d'activités (20 ha) en collaboration avec la C.C.I. de Villefranche.
Beaujeu. Foire à la brocante.
Belleville. La déchetterie est en état de marche, permettant un recyclage des déchets préalablement triés.
Cublize-Ronno. Fête du lac des Sapins.
Fleurie. Rallye-cross du Beaujolais.
- AOÛT** *Le Perréon.* Feux de forêts sur 120 ha, ayant nécessité l'intervention des Canadiens.
Régnié-Durette. Nuit du vin.
Saint-Christophe-la-Montagne. Succès traditionnel du pèlerinage des voyageurs, la bénédiction des voitures étant remplacée par celle des conducteurs.
- SEPTEMBRE** *Gleizé.* Signature de la charte de jumelage avec Ry (Danemark).
Montmelas. Comice agricole et viticole du Beaujolais.
Oingt. Festival d'orgues de Barbarie.
Pommiers. Inauguration du site de Buisante après restauration de la chapelle.
Saint-Lager. Fête de Brouilly et jumelage avec Hotton-sur-Ourthe.
- OCTOBRE** *Beaujeu.* 15^e rallye pédestre du vin nouveau.
Lacenas. Chapitre des vendanges des Compagnons du Beaujolais.
Les Ardillats. La mairie s'installe dans l'ancien presbytère rénové.
Lucenay. Inauguration de la station d'épuration.
Odenas. Fête du paradis.
Romanèche-Thorins. Fête Benoît-Raclet.
Thel. Fête des marrons.
- NOVEMBRE** *Anse.* Du 6 au 8, ville bloquée, suite au mouvement de transporteurs routiers barrant l'autoroute A 6.
Arnas. L'église paroissiale est dotée d'un bel orgue de 30 jeux.
Beaujeu. 3^e fête des Sarmentelles.
Chenelette. 401^e foire de la Saint-Martin.
Fleurie. Concours-exposition des vins.
Juliénas. Marché aux vins.
Lacenas. Chapitre d'hiver : M. Gérard Canard devient président des Compagnons du Beaujolais.
Libération du beaujolais nouveau : 20-21 novembre.
- DÉCEMBRE** *Beaujeu.* 195^e vente des vins des Hospices de Beaujeu.
Villié-Morgon. Inauguration des nouveaux locaux de la Maison familiale rurale du Beaujolais.
- Naissance du Groupement Régional Touristique du Beaujolais,* rassemblant toutes les organisations intéressées par la promotion de la région beaujolaise.

BEAUJOLAIS 1991

LA NAISSANCE D'UN GRAND MILLÉSIME

Etonnants
Beaujolais !



Pays de collines prises d'assaut par la vigne et d'éperons rocheux, où cent villages se blotissent autour de leurs églises romanes, le Beaujolais est en toutes saisons, une région magnifique que l'on savoure autant des yeux que du palais. Le vignoble du Beaujolais, c'est une extraordinaire mosaïque de terroirs qui couvre une superficie de 22 000 ha. Long de 55 km déroulés du nord au sud avec des largeurs oscillant entre 12 et 15 km, il offre un relief vallonné, où la vigne s'étage jusqu'à une altitude de 450 m, selon les expositions les mieux choisies.

Ces terroirs, sur sols argilo-calcaires ou granitiques, et un seul cépage, le Gamay noir à jus blanc, façonnent le fruité et les arômes différents des douze appellations :

- Le beaujolais d'une superficie de 9 700 ha, forme l'appellation la plus étendue dont une partie, 50 % est commercialisée sous la dénomination beaujolais nouveau.
- Les beaujolais-villages, avec une superficie de 5 850 ha, répartie sur 39 communes, représentent 25 % de la production totale du vignoble, une partie est vendue en beaujolais-villages nouveaux.
- Les crus du Beaujolais sont les fleurons de la production beaujolaise. Aptés à acquérir une certaine maturité, du plus fin et charmeur au plus corsé et généreux, ils sont au nombre de dix, Brouilly, Chénas, Chiroubles, Côte de Brouilly, Fleurie, Juliéna, Morgon, Moulin-à-Vent, Régnié, Saint-Amour, répartis au nord du vignoble sur des terrains granitiques de formation éruptive.

L'année 1991 a été marquée par une météorologie particulièrement favorable pour une évolution idéale de la maturité du raisin. Les trois premières semaines de juin ont apporté un climat plutôt froid et humide marquant la fécondation de la fleur de la vigne en donnant naissance à des raisins millerandés caractérisés par des petites grumes, intéressantes au niveau de la qualité : matières colorantes riches, comme les tannins espoirs de vins bien structurés. Le beau temps s'est ensuite installé depuis fin juin, jusqu'en septembre, apportant avec lui la sécheresse et de très fortes chaleurs en août, excellentes conditions climatiques pour la vigne, puisque le raisin n'a pas beaucoup grossi, et s'est concentré en sucres et parfums.

Les robes des beaujolais sont cette année, profondes, d'un rubis intense, aux reflets violets très soutenus.

Les beaujolais et beaujolais-villages nouveaux, nés sur des parcelles de vignes plutôt jeunes, et vinifiés en macération courte sont très aromatiques, confirmant au travers d'une modernité bien venue, une vieille tradition

du vignoble beaujolais. Ils offrent les parfums de raisin frais et autres petits fruits rouges qui font leur typicité. 460 000 hl ont été vendus dans le monde entier, sur une récolte totale de 1 200 000 hl.

Les frères aînés, beaujolais classiques, beaujolais-villages et les crus du beaujolais se révèlent riches en couleur, vineux, bien en chair, bien charpentés et laissent supposer une évolution distinguée dans la bouteille.

Si l'on peut aujourd'hui s'émerveiller, à la dégustation des 1989 et 1990, nul doute que le dernier né de 1991 affirmera sa puissance et dans la hiérarchie des millésimes revendiquera les meilleurs classements.

Michel ROUGIER



Nous avons demandé à M. Michel Rougier ce qu'est le 210 en Beaujolais.

Avant tout, c'est un lieu : 210 boulevard Vermorel à Villefranche.

C'est un lieu exceptionnel, privilégié et rarissime ! En effet, bien des vignobles pourraient nous envier un tel ensemble de bâtiments où est rassemblé tout ce qui se pense, se dit, se fait en Beaujolais (en matière viticole et vinicole).

Lieu de travail, de réflexion, de concertation, de décision, de recherche, d'expériences, de contrôles, d'information, de rencontre.

C'est une équipe de 70 permanents, hommes et femmes, équipe compétente, pluridisciplinaire, dévouée et passionnée, qui vient du terroir, qui vit le Beaujolais.

C'est un ensemble de moyens de promotion, de communication, de formation, de moyens techniques et de moyens scientifiques.

Le 210 en Beaujolais, c'est la mémoire du vignoble, l'action au jour le jour, le futur de notre vin.

COMITÉ DE LECTURE DE L'ACADÉMIE

Parmi les premiers livres ayant intéressé le comité de lecture créé récemment par l'Académie de Villefranche, celui-ci a retenu un ouvrage que Mme Nicole Tourneux présente dans cette rubrique, ainsi qu'elle l'avait déjà fait en séance publique.

TANDIS QUE LA GRILLE SE REFERME

de Louise CHARLET

Il y a quelque temps, grâce à une étonnante collection de photographies, Guy Claudel nous invitait à un retour dans le passé de notre ville.

Louise Charlet, dans son recueil « Tandis que la grille se referme », nous convie à un tout autre voyage : dans le Beaujolais des grands domaines du début du siècle.

Née dans un somptueux domaine du Beaujolais dont son père dirigeait l'exploitation, elle y a passé toute sa jeunesse. Ceux qui connaissent bien les alentours de Villefranche découvriront vite son nom (qui n'est jamais cité). Je leur en laisse le plaisir.



Le château

A travers ses souvenirs, elle nous invite à découvrir l'activité de toute une population laborieuse sur laquelle reposait la vie du château, vie qu'elle partageait pendant les courts mois d'été, où elle devenait « Louissette », compagne de jeux et d'études de Christian, son cadet d'un an, petit-fils des châtelains.

Trois étapes dans ces souvenirs qu'elle intitule : la vie rustique, la vie de château et la période 1914-1918.



La chapelle et le cloître

A la veille des vendanges, le château se vide et se ferme ; et voici Louise refaisant connaissance avec son véritable domaine, les vignes, les caves, les vastes communs : les greniers à farine, aux oignons, aux raisins ou aux noix, la laiterie, les écuries aux stalles sculptées, les granges, la grande remise aux belles voitures, break et calèche, la sellerie qui sent si bon la cire et le cuir.

Louise a vécu des vendanges de légende. En quelques pages, nous passons dans les rangs de vignes, visitons le cuvage, les pressoirs à bras ou à écureuil, les caves où les tuyaux vissés aux voûtes descendent vers les tonneaux coiffés d'entonnoirs.



Un coin du parc, avec l'aqueduc



*La « maison du régisseur »
Louise Charlet devant sa maison natale 80 ans après*

Pendant l'été, la petite fille a grandi et ce n'est pas pour elle une mince épreuve que la journée des achats vestimentaires à Lyon. Le voyage en omnibus, sa terreur sous le tunnel, la peur de voir se rompre la « ficelle » de Fourvière, première étape obligatoire de cette expédition, avec cierges et chapelet, les essayages fastidieux, le retour enfin et la frayeur qui la gagne quand l'express longe la Saône où il va sûrement verser.

Les études au pensionnat des Sœurs Saint-Joseph qui se trouve sur la propriété même, sont entrecoupées des habituelles vacances : la Toussaint où elle endosse le sévère uniforme bleu marine, Noël où elle retrouve son frère aîné, Pâques enfin qui voit revenir la robe blanche annonciatrice de l'été.

Si les vendanges sont le point culminant de l'activité au domaine, notre Louissette n'oublie pas tous les travaux des soirées d'hiver. Il faut casser les noix pour le moulin à huile, dépouiller les maïs et refaire les paillasses, écosser les haricots secs, fendre les osiers dont les brins les plus fins serviront à attacher la vigne et les autres à tresser des paniers. Les orangers doivent être rentrés par les hommes, non sans peine et force jurons.

L'hiver arrive et voici les traditionnelles illuminations du 8 décembre, l'horrible sacrifice de la dinde de Noël, la messe de minuit et son protocole, enfin le pittoresque réveillon.

La taille de la vigne, la coupe des plus grands arbres des bois, la pêche dans les viviers occupent chacun jusqu'au printemps. La plume de celle qui se souvient traduit à merveille le charme des heures sereines comme celui des moments joyeux ou mélancoliques que vécut la petite fille en robe de broderie anglaise qui, assise dans la prairie, attendait de voir éclore les narcisses.

Quand l'été revient, reviennent aussi les habitants du château, acteurs de ce que Louise appelle le « spectacle annuel ». Les réceptions, les départs en visite dans les châteaux voisins, les toilettes. Et les années coulent, doucement partagées entre les rusticités de l'hiver et les raffinements de l'été qu'elle vit avec Christian.

1914 va mettre fin brutalement à cette vie paisible et harmonieuse. Cet été-là, pour des raisons obscures que

les enfants ne comprennent pas, le château se vide en quelques heures de ses invités. Se vident aussi les écuries dont les chevaux ont été réquisitionnés. Quel chagrin de voir partir la bonne vieille Coquette !

Tous les hommes valides sont partis et si les enfants peuvent ramasser les fruits, les mettre à sécher, les petits travaux d'entretien ne sont plus assurés.

L'herbe folle pousse, les feuilles mortes ne sont pas brûlées, les volets battent. Petit à petit une lente dégradation s'installe. Les épreuves vont s'y ajouter, la mort du comte, suivie de peu de celle d'Isabelle, sa fille religieuse, et voilà le château devenu sinistre comme un hôpital.

Les vendanges sont compromises, malgré l'aide de quelques prisonniers. La vie se restreint. Les difficultés financières, celles de la succession du comte, vont pousser à la vente des meilleures vignes et même de quelques bâtiments, sans parler de l'humiliation que représente le recours à l'aide d'un banquier lyonnais, récent acquéreur du château voisin.

Rien n'a préparé la nouvelle génération à affronter les difficultés matérielles.

Le domaine s'amenuise, il va falloir le quitter et « refermer la grille » sur un passé doré qui s'évanouit comme un rêve.

Voici, résumé en quelques lignes inévitablement un peu sèches, un petit livre débordant de poésie, d'émotions, où ne manquent cependant pas les petits coups d'épingle irrévencieux, mais où l'on retrouve toujours l'immense affection que Louise porte, tant à sa famille naturelle qu'à sa famille momentanée de l'été et à tous ceux grâce à qui vit le domaine.

Avec elle, vous visiterez le château déserté à la fin de l'été, vous rêverez avec elle devant les portraits des seigneurs qui semblent n'attendre qu'un coup de baguette pour être délivrés de leur immobilité. Avec elle, vous surveillerez l'éclosion des premières violettes dans le parc, vous écouterez le chant de la cascade.

Avec elle aussi, vous vivrez l'angoisse des jours de guerre, l'attente des nouvelles, les chagrins qui s'accroissent. Si vous aimez notre Beaujolais, vous aimerez aussi ce livre dont les pages ressuscitent une époque révolue et ses personnages attachants.

Mais, pour ne pas terminer sur une note mélancolique et puisque nous sommes en Beaujolais, j'aimerais conclure en citant Louise Charlet :

« L'élevage d'une cuvée est un art difficile qui ne souffre aucune erreur. Après avoir assisté à tant de travaux, avoir vu tant de difficultés, d'angoisses, j'ai acquis la conviction qu'un verre de vin, de bon vin, est un tel miracle qu'on devrait s'agenouiller pour le boire. »

Pour le comité de lecture :

Nicole TOURNEUX

Photos aimablement communiquées par L. Charlet

POUR ACADÉMICIENS SÉRIEUX, MAIS PAS TRISTES :

UN FAIZANT BEAUJOLAIS

N'allez pas croire qu'il puisse y avoir une faute d'orthographe dans ce titre ; il ne s'agit pas du gallinacé emblème doré de gastronomie du côté de Beauregard (publicité gratuite).

Non ! Il s'agit d'un personnage qui manquait jusqu'ici en Beaujolais : un dessinateur humoriste, bien de chez nous.

Il avait déjà attiré notre attention, et peut-être aussi la vôtre, par ses croquis dans le *Patriote Beaujolais* (la revue du cru). Il avait même égratigné notre secrétaire perpétuel à l'occasion d'une recherche (délicate) de portrait. Il n'avait pas manqué non plus de s'intéresser à l'exposition des autochromes Vermorel, due à M. Claudey. Il en a fait bien d'autres ! Avec talent et gentillesse.

Pour ne pas le nommer, il s'appelle Guy Houpline.

Une exposition de ses dessins les plus récents à la galerie de l'ancienne mairie a permis de les apprécier. Le vernissage a été l'occasion d'un feu d'artifice d'humour verbal, tiré par M. le Maire, humour pas noir du tout, mais plutôt jaune (au riz !). Nous en avons entendu « des jaunes et des pas mûres », bien au-delà de celles suggérées discrètement sur le carton d'invitation (beaujolaiseries, caladoiseries, conscriptions, et c...). En plus d'un dessinateur humoriste, nous avons ce jour-là retrouvé un chansonnier. Bravo à tous les deux. Continuez ; depuis la Gaîté ès Calade, nous manquons terriblement d'humour.



Dessins publiés avec l'autorisation de l'auteur et du *Patriote*.

PROMENADE A LARINA ET SAINT-CHEF

LE samedi 15 juin 1991, sous la houlette de nos confrères F. Corger et M. du Pouget, 65 participants s'embarquèrent au matin d'une des rares journées ensoleillées de cette fin de printemps.

Le circuit proposait, pour la matinée, une approche du site mérovingien de Larina, complétée par le musée de Hières-sur-Amby. L'après-midi devait être consacré à Saint-Chef avec ses fresques du XII^e siècle et, pour quelques-uns profitant de voitures particulières, à une incursion au château de Trept.

Par Jassans, puis la Dombes dont on ne redira jamais assez le charme des étangs peuplés d'oiseaux à cette saison, c'est l'arrivée au pied de l'Isle Crémieu. Après la route du Val d'Amby, étroite et ombragée, nous atteignons enfin le plateau par une voie d'accès qui n'est pas prévue pour des autocars, certains virages nécessitant plusieurs manœuvres.

Cette « Isle Crémieu » est un contrefort rocheux, aux falaises abruptes qui dominent à l'est le Val d'Amby et à l'ouest les plaines, autrefois marécageuses, du Rhône et de l'Ain. Ce site exceptionnel devait naturellement conduire à l'implantation de populations qui trouvaient là une position, défensive peut-être, mais surtout au-dessus des marécages, ce qui facilitait une vie pastorale.

Depuis longtemps, on soupçonnait l'existence d'anciennes constructions. De quoi s'agissait-il ?

Larina... Un nom dont l'origine supposée serait une déformation du patois « las ruinas » (les ruines) et dont la consonance latine a laissé croire à la présence d'un « camp romain de Larina » qu'indiqua durant des décennies un vieux panneau cabossé.

En fait, point de camp romain, mais les vestiges d'une agglomération du haut Moyen Age. Sa découverte remonte aux fouilles pratiquées au XIX^e siècle sur l'emplacement d'une carrière d'où, depuis plusieurs centaines d'années, l'on extrayait des « lauzes ».

Une demande d'extension de l'exploitation de la carrière en 1977 inquiète la municipalité de Hières-sur-Amby qui exige des sondages préalables. Les fouilles de 1978 démontrent alors qu'on se trouve devant un site exceptionnel par ses dimensions et ses richesses.

M. Patrick Porte, conservateur à la direction des Antiquités historiques du Rhône, souligne qu'« il est rarissime que l'on retrouve un domaine fortifié du haut Moyen Age ». Au plan national, Larina est le seul site de cette époque en cours de fouilles. Classé monument historique, il couvre plus de 20 hectares. Les découvertes prouvent que l'occupation humaine remonte à la préhistoire (3 000 ans avant J.-C.). De l'implantation gauloise du 5^e au 1^{er} siècle, il reste un premier rempart de pierres en partie détruit vers 1960 par les travaux de la carrière, puis du 1^{er} au 5^e siècle s'installent les Romains. On trouve les traces d'un temple dédié à





*Aspect des fouilles
du plateau de Larina*

Mercure dont les pierres ont fait l'objet de réemplois et dont l'autel est encastré dans un mur de Hières-sur-Amby.

Enfin, différents bâtiments occupés entre les V^e et X^e siècles ont succédé aux habitations gauloises.

L'ensemble était protégé par un rempart édifié à l'époque mérovingienne, long de près d'un kilomètre, haut de cinq mètres, qui délimite une zone triangulaire.

Les habitats successifs ont pu être dégagés. Des plus anciens ne subsistent que les emplacements où étaient enfoncés les pieux de soutènement, maintenus bloqués par de grosses pierres de calage encore visibles.

Aux V^e et VI^e, puis du VII^e au XI^e siècles apparaissent deux domaines superposés. Les constructions du premier, encore primitives, étaient de bois et de pisé. Rasées vers la fin du VI^e siècle, il n'en subsiste que le soubassement de galets. Chaque maison, de dimensions modestes, disposait d'une pièce principale avec un foyer et d'une remise au nord. Avec des dépendances agricoles constituées d'entrepôts et d'un pressoir où furent retrouvées des traces de pollen de vigne.

Au VI^e siècle, ce village rasé fait place à un grand domaine aristocratique. Seul le pressoir sera réutilisé dans cette seconde période.

L'habitat dégagé, sous sa forme définitive, concerne huit bâtiments et leurs dépendances. Le plan en est parfaitement identifiable grâce aux murs de base en belles pierres gris bleu. On perçoit les agrandissements car les pierres des constructions nouvelles s'appuient sur les murs primitifs au lieu de se croiser. Autour subsistent des trous où avait été prélevée l'argile nécessaire aux bâtisseurs et qui, par la suite, ont servi de dépotoirs.

Là fut mis à jour l'essentiel des collections du musée de Hières. Le matériel comporte des débris de verre, de céramique, quelques bijoux, des outils. Sa pauvreté s'explique par l'abandon volontaire du village par ses habitants vers l'an mille. La vocation agricole de la population était tournée vers l'élevage : à l'origine, le cheptel comptait surtout des chèvres et des moutons, puis apparaissent les porcs et enfin les bovidés.

Les vaches exigent pour se nourrir de vastes surfaces. Le plateau de Larina devenu trop exigü, ses habitants l'abandonnèrent pour partir vers des terres plus riches.

Mais c'est la découverte en août 1990 d'une chapelle funéraire qui a donné à Larina ses lettres de noblesse.

L'attention des archéologues se porta sur deux buttes couvertes de buis. Les fouilles mirent à jour deux nécropoles et surtout une chapelle funéraire dont les



murs apparaissent sur plus d'un mètre de hauteur par endroits. Le plan de l'édifice est complet (vingt mètres de long sur sept à huit de large) : une nef avec chapelles latérales. L'église était couverte d'un toit en tuiles plates. L'intérieur abrite des tombes creusées dans la roche, regroupées autour de l'espace réservé à l'autel, la tradition voulant qu'on soit enterré dans l'église. La nécropole, par manque de place, s'étendit autour de la chapelle. Les tombes sont délimitées par des lauzes verticales et recouvertes de dalles. Elle ne renferment pas d'offrandes et très peu de matériel, ce qui dénote le début de la christianisation. L'aspect chaotique actuel de la nécropole disparaissait autrefois sous une couche de terre égalisant l'ensemble.



Une tombe en lauzes

Si ces nécropoles apportent de précieux renseignements archéologiques, elles ont aussi contribué à faire avancer les données anthropologiques. Les squelettes ont été minutieusement étudiés en laboratoires. Les femmes semblent relever du type gallo-romain, alors que les hommes viendraient plutôt du nord. La mortalité infantile est importante, celle des femmes également, entre 12 et 16 ans. L'espérance de vie se situe aux environs de 40 ans. La consanguinité inévitable dans une agglomération de 50 à 60 âmes, accompagnée de carences alimentaires, est source de nombreuses déformations.

Une visite de Larina ne serait pas complète sans celle de la Maison du Patrimoine d'Hières-sur-Amby. C'est l'ancienne cure du village, bâtiment du XVII^e siècle restauré avec soin. On a même refait le toit de lauzes grâce au savoir-faire d'artisans à la retraite. Le musée présente ses collections dans quatre salles. Les deux premières concernent l'environnement de l'Isle Crémieu et la préhistoire dans les grottes de la Balme. On franchit les millénaires pour arriver à la période gauloise. Les objets ont pour la plupart été découverts dans une faille de la

falaise servant de dépôt de culte : objets métalliques, épées pliées, bijoux, monnaies.

La dernière salle est consacrée à Larina. Une maquette restitue le décor dont nous avons vu les traces, et une tombe reconstituée offre le réalisme d'un squelette qui porte encore un anneau à la main gauche et, entre ses mâchoires, la pièce de monnaie qui doit faciliter le passage dans un autre monde.

Nous avons pris du retard. Le déjeuner nous attend à l'« Orée du Bois », au-dessus de l'étang de Ry. Bien, mais le service est si lent qu'un tiers d'entre nous sera privé de dessert et de café ! Car nous sommes attendus à Saint-Chef en Dauphiné, qui s'étire sur la pente d'un vallon boisé à 12 km au nord de Bourgoin : maisons de pierres ou de pisé, quelques tourelles, des portes historiées, des fenêtres à meneaux, une fontaine moussue et l'église abbatiale. Nous sommes accueillis par M. Savoyat, érudit passionné d'histoire locale, qui guide notre visite.

L'abbaye fut fondée au VI^e siècle par saint Theudère, né à Arcisse (à quelques kilomètres de là), d'une riche famille gallo-romaine. Elle comprenait l'église abbatiale et les bâtiments conventuels, le château et l'enceinte fortifiée avec les demeures des bourgeois et enfin le faubourg.

Elle fut placée, en 1361, par le pape avignonnais Jean XXII sous l'autorité immédiate de l'Archevêque Comte de Vienne. Les prélats viennois devenus abbés perpétuels de Saint-Chef privent peu à peu les moines de leur indépendance et de leur tranquillité. L'abbaye perd lentement son prestige et reçoit le coup de grâce en 1536 : une bulle du pape Paul III la transforme en Collégiale de chanoines. La Révolution met un point final à la vie des Chapitres de France en 1790. Trois ans plus tard, l'ex-abbatiale est pillée, les sculptures brisées, les archives brûlées. Saint-Chef devient (très provisoirement) « Franc-Vallon ».

La richesse de Saint-Chef est constituée aujourd'hui par l'ancienne abbatiale Notre-Dame. Différents édifices se sont succédés, le plus ancien datant du X^e siècle, comme en témoignent les murs latéraux de la nef.

Cependant, l'intérêt essentiel de la Collégiale réside dans les peintures murales du XII^e siècle découvertes sous un badigeon qui les protégeait.

La chapelle Saint-Clément, les absidioles, les voûtes du transept et surtout la chapelle haute en conservent d'importants fragments. Les églises étaient peintes essentiellement pour « l'enseignement des fidèles par les yeux ».

La chapelle Saint-Clément est dédiée au saint, consul romain du premier siècle dont une châsse, sur l'autel, renferme les ossements. La voûte évoque les quatre fleuves dont parle la Genèse : Tigre, Euphrate, Pishôn et Gihon, alimentés par un filet d'eau qui s'échappe d'amphores portées par des personnages dont subsistent trois sur quatre.



A gauche : l'abbatiale de Saint-Chef ; à droite : l'hôtel de ville

Au mur occidental, est représentée la vision de Zacharie, père de Jean-Baptiste. Sur ce même côté, une porte permet d'accéder à la chapelle conventuelle, dite chapelle haute, consacrée à saint Michel et ornée de fresques illustrant l'Apocalypse de saint Jean.

Au centre de la voûte, le Christ, dans une mandorle, évangile sur les genoux, mains ouvertes en position d'orant, à ses pieds la Vierge entourée de sept anges, à sa tête la Jérusalem céleste évoquée par un château, enfin, à ses côtés, deux groupes de sept anges dont les ailes sont soit dressées, soit couchées, comme balayées par le vent.

Au-dessous, vingt-quatre personnages, qui sont probablement les douze apôtres et les douze prophètes. Autour d'eux, une foule de confesseurs, martyrs et saints.

Ces fresques des XI^e et XII^e siècles, au caractère romano-byzantin marqué, se classent parmi les rares témoins de cette époque, et sont, à bon droit, la fierté de Saint-Chef.

Le bourg garde encore des traces de l'époque féodale : le manoir de Marchil et ses tourelles à poivrière, la Tour-au-Poulet, les restes de la résidence des archevêques de Vienne. Et il s'enorgueillit de séjours des rois Louis XI, Louis XII, François I^{er}.

Avant de quitter Saint-Chef, nous sommes reçus à l'hôtel de ville par M. Grataloup, maire, vice-président du Conseil général de l'Isère. Après les allocutions de circonstance, M. le Maire, n'ignorant pas l'origine beaujolaise de ses visiteurs, tient à leur faire déguster un excellent blanc pétillant, production des coteaux proches de Saint-Chef, qui mérite d'être connue. Accueil sympathique, agréable et réconfortant, après lequel, reprenant la route, nous arrivons en Calade un peu plus tard que prévu.

Il ne nous reste qu'à remercier les organisateurs. Le choix de deux faces bien différentes de notre passé a donné à notre journée un attrait supplémentaire provenant de l'opposition entre la rusticité de Larina et les raffinements artistiques de Saint-Chef.

Nicole TOURNEUX

PHOTOS DE BERNARD SCHEMANN



Le château de Trept

PERSONNALITÉ, POSITION SOCIALE ET RÔLE TENU PAR LES NOTABLES DANS LES COMMUNES BEAUJOLAISES AU XIX^e SIÈCLE

Cette communication s'inscrit dans la suite normale de celles que j'ai précédemment présentées : « Influence des Ducs de Bourbon », « Règne des Princes d'Orléans », « Origine des municipalités », « Impôts sous l'Ancien Régime ». Aujourd'hui, nous atteindrons le XIX^e siècle.

Avec la Révolution a disparu le poids des instances seigneuriales et royales. Le peuple est appelé à prendre part aux affaires publiques grâce à ses élus. Mais « le peuple » se limite en fait à une minorité de gens aisés car le vote n'est accordé qu'à ceux qui ont un certain seuil de revenus.

Dès les premières réunions révolutionnaires, les notables sont cités comme ceux auxquels il faut avoir recours pour les affaires publiques. La Convention fera partiellement exception.

Le XIX^e siècle sera celui des notables.

Pour illustrer leur comportement et leur importance, j'ai fait appel aux études que j'ai consacrées aux villages beaujolais.

LA notion de « notable » au sein d'une société est sans doute aussi ancienne que les sociétés elles-mêmes. Cependant, en France à partir de la Révolution et en milieu rural, elle devint très nette, en raison des précisions apportées par la cadastration de la propriété foncière.

La Déclaration des Droits de l'homme, les Codes civil et pénal ont fait de la notion de propriétaire un statut social et de la dimension des propriétés une hiérarchie.

Jusqu'à une époque très récente, les adresses des habitants ruraux s'établissaient ainsi : M. X., propriétaire, hameau de Z, suivi du nom de la commune, même si ce propriétaire était par ailleurs, agent d'assurances ou professeur.

Entre eux, les villageois tenaient un compte exact de la hiérarchie, du petit au gros, en passant par le bon propriétaire.

Paradoxalement, il semble que ce soit le gouvernement le moins révolutionnaire, c'est-à-dire celui du roi Charles X, qui a le plus compté sur l'appui des propriétaires terriens, des gros et des grands, bien entendu.

Dans le même temps que se consolidait cette situation foncière, une autre classe sociale se développait, soit dans les centres urbains, soit à proximité, celles des hommes de l'argent, c'est-à-dire les banquiers et les industriels.

Les usines furent, au commencement, de type familial quant à l'investissement. Elles passeront au stade associatif à partir du Second Empire.

Le monde de l'argent put constituer un réseau solide avec de multiples retombées, suite à la création par Bonaparte, premier Consul, de la Banque de France. Grâce à cette innovation, l'Etat devint propre à inspirer la confiance. De tout temps, la méfiance envers l'argent avait reposé sur les risques de dévaluation. Au XVII^e, au XVIII^e siècles, les rentes avaient varié dangereusement. La création de la Banque de France fit remonter la rente sur l'Etat de 12 à 68 F. Les capitaux s'investirent dans les finances nationales, chacun y trouvant son compte, les banquiers et les industriels produisant des revenus et les possesseurs de rentes, les rentiers, coulant des jours heureux, en toute quiétude. Seuls maudissaient la Rente inscrite sur le Grand Livre de la Dette publique, les élèves des écoles, confrontés aux arcanes des problèmes sur la question.

Au fil de l'évolution, une interrogation se posa. Qui représentait la force vive du pays ? Les propriétaires fonciers ou les hommes de l'argent ?

La révolution de 1830 qui, vue de nos jours, paraît assez secondaire, fit basculer le pouvoir de la première catégorie à la seconde. Le banquier Lafitte s'allia au très ancien et très glorieux général Lafayette pour s'assurer le contrôle des opérations. Cette union étrange du passé

et du futur donne une idée très exacte des mouvements de la société entre la fin de la Révolution de 1789 et le début de celle de 1848.

Avant de nous attacher à rechercher dans le modèle local le reflet des positions nationales, précisons un point très important : celui de tous les habitants qui n'étaient ni propriétaires, ni gens d'argent, c'est-à-dire des travailleurs de la terre et des entreprises. Officiellement, dans ce laps de temps, leur rôle fut considéré comme nul, par l'application du cens électoral, ils étaient évincés de toute consultation, hors le plébiscite que proposa Bonaparte pour faire adopter la Constitution de l'An VIII.

La révolution de 1789 n'a duré que dix ans, ce qui fait que les survivants n'avaient que très peu vieilli et purent se placer dans la société nouvelle. La carrière de trois Beaujolais peut servir d'exemple de cette adaptation aux événements.

La première est celle de Charles-Antoine Chasset, maire perpétuel de Villefranche avant la Révolution. Elle est le modèle de l'adhésion au Premier Empire, considéré comme l'achèvement de la Révolution.

La seconde, celle de Jean-Baptiste Humblot, fondateur de dynasties bancaires et industrielles.

La troisième, celle de M. le marquis de Monspey est représentative des personnages qui conservèrent intacte leur fidélité aux principes de l'Ancien Régime.

Charles-Antoine Chasset, ancien élu de la Convention, chassé par les Montagnards, élu aux Cinq Cents sous le Directoire, fut nommé par l'Empereur, sénateur de Metz.

L'ascension sociale n'allant pas sans signe distinctif, le goût pour les titres de noblesse revint très vif et la « savonnette à vilains » reprit du service. Charles-Antoine Chasset fut fait comte d'Empire en 1808.

En sa qualité de conventionnel, Charles-Antoine Chasset n'avait pas voté pour la mort du roi, seulement pour la prison jusqu'à la fin de la crise. Cependant, la Restauration ne voulut pas de ses services. Il dut s'exiler, revint avec les Cent Jours puis repartit à nouveau. Amnistié en 1816, ses amis le dissuadèrent de revenir à Villefranche. Il finit ses jours à Tournus. Comme il n'avait pas d'enfant et comme il mourut en 1824, il ne vit pas la fin de la Restauration et ses efforts s'en tinrent à cette limite, il en alla tout autrement pour M. Humblot.

Jean-Baptiste Humblot, avant la Révolution, tanneur et industriel du textile à Villefranche et à Gleizé, acheta en Saône-et-Loire, à la Ferté-sur-Grosne, un prieuré vendu comme bien national et s'y établit avec sa nombreuse famille.

Son fils Pierre demeura à Villefranche et fut adjoint au maire.

Son fils Arnoud devint président du Conseil général de Saône-et-Loire, député de Villefranche en 1827, donc sous Charles X, puis pair de France en 1832, donc sous Louis-Philippe.

La gloire d'Arnoud s'augmenta par celle de ses filles. L'une épousa Nicolas Laurent, député de Villefranche, pair de France, l'autre Louis-Jacques Thénard, célèbre chimiste, professeur au collège de France, baron par Charles X en 1826, député de 1828 à 1832, pair de France en 1837.

Le fils de Louis-Jacques prénommé Arnoud fut également chimiste célèbre. C'est lui qui préconisa le sulfure de carbone pour le traitement du phylloxera.

Humblot et ses descendants couvrent plus d'un siècle avec leurs activités scientifiques, industrielles, financières.

A l'opposé, **M. le marquis de Monspey** incarne l'esprit de la fidélité absolue aux Bourbon de la branche aînée, descendants de Louis XIV. M. de Monspey avait représenté la noblesse du Beaujolais à la Constituante, puis très vite émigré et rejoint l'armée de Condé. Il revint en France en 1803, resta dans l'ombre au début de l'Empire. Mais, sur la fin, il accepta le poste de maire de Saint-Georges-de-Reneins. Les maires étaient nommés par les préfets, M. de Monspey devint en 1813 président du Conseil général du Rhône. MM. Chasset, Humblot, de Monspey, avaient été élus députés du Beaujolais à la Constituante et, par la suite, assumèrent des charges publiques, en quelque sorte compléments de leur réussite privée.

Au niveau des communes, se retrouvent des positions analogues ou très proches.

Pour caractériser en résumé les facettes de la société beaujolaise dans la première moitié du XIX^e siècle, il est possible de faire les distinctions suivantes :

Premier Empire jusqu'à 1810 : révolutionnaires modérés ralliés ; après 1810, arrivée de légitimistes ralliés à l'impératrice.

Le mariage de Napoléon avec la nièce de la reine martyre Marie-Antoinette attira dans le sillage de l'Empereur certains royalistes qui seront tout installés quand viendra le retour des Bourbon.

Les Cent Jours : le « vol de l'Aigle » apparut à certains comme le retour des journées révolutionnaires. Pour les uns, c'était la joie ; pour les autres, la menace d'un nouvel exil.

Restauration : triomphe des légitimistes. Opposition libérale peu sensible dans les villages.

Monarchie de Juillet : les légitimistes s'écartent d'eux-mêmes du pouvoir. Ils ne veulent pas servir le fils du régicide. Certains repartent en exil, à Graz en Autriche, où vit une forte colonie française et se mettent au service d'honneur d'un mois à la cour du roi exilé, puis du prétendant.

Depuis le Consulat, la nomination des maires est à la charge du préfet.

Les maires du Consulat portaient un uniforme : habit bleu national, ceinture rouge en soie, franges de soie tricolores, chapeau à la française uni. L'adjoint avait

droit au même costume avec franges blanches. Ils durent finir de l'user sous l'Empire.

Quelques exemples pris sur le vif préciseront ces notions.

Les barons de Vauxonne : La Vauxonne est la rivière qui descend de Vaux-en-Beaujolais pour se jeter dans la Saône. Le château de Vaux, possédé par les Carat au début de la Révolution, fut acheté en 1792 par deux frères, MM. Sain qui, pour se distinguer, ajoutaient à leur nom celui de leur épouse. Cela donna M. Sain-Rousset et M. Sain-Mannevioux.

M. Sain-Rousset occupa le poste de maire d'un canton de Lyon de novembre 1799 à septembre 1805. L'empereur le récompensa de ses services en le créant baron en 1813 et M. Sain-Rousset choisit de compléter son titre par « de Vauxonne ».

Sous la Restauration, le silence couvrit les activités du nouveau baron et même l'usage de son titre.

Charles X avait à peine quitté la France qu'une décision du tribunal civil autorisa M. Sain-Rousset à s'appeler de Vauxonne (3 août 1830). M. Sain-Rousset eut trois fils, qui s'illustrèrent comme maires dans la région de Villefranche, à Gleizé, à Pommiers, à Vaux-en-Beaujolais.

M. de Vauxonne, maire de Vaux, connut une fin tragique.

Se trouvant à Lyon, chez un armurier, il tua ce commerçant en essayant une arme et aussitôt, la tournant contre lui, mit fin à ses jours. Au cimetière de Vaux, les habitants élevèrent une sorte de chapelle à sa mémoire sur laquelle on peut encore lire :

« A M. Albin de Vauxonne, capitaine du Génie, maire de la commune de Vaux, restaurateur de sa vicinalité, né le 12 mai 1798, décédé le 22 février 1851. Ce monument a été élevé spontanément par les habitants de la commune en témoignage de reconnaissance et comme l'expression des regrets universels que sa mort prématurée a laissés dans le pays et dans toutes les classes de la population. »

M. Henry de la Roche-Nully, ancien mousquetaire du roi. Sa carrière a été évoquée il y a quelques années, mais il est bon de la rappeler pour un détail : c'est précisément en 1810 que le maire en place à Corcelles-en-Beaujolais démissionna pour laisser sa place à M. de la Roche-Nully, ancien émigré, beau-frère de M. Tircuy de Corcelle et lui-même riche propriétaire à Saint-Lager.

La Restauration survenue, M. Tircuy de Corcelle fut nommé maire de Corcelles et M. de la Roche-Nully maire de Saint-Lager.

A Fleurie, les Cent Jours venus, on va demander à l'ancien maire, élu le 28 juillet 1793 « par acclamation » de venir reprendre son poste. Il se nommait Denis Gailleton. Déjà en 1799, il se trouvait vieux et malade. Naturellement, il refusa. Jean-Baptiste Baritel des Labourons accepta, mais son règne fut plus qu'éphémère. Une seule délibération est inscrite pour marquer son passage et elle n'est pas terminée. La plume du secrétaire est restée en suspens. Elle est datée du 4 juin,

Waterloo est du 18 et le retour du roi du 22. A Fleurie, quelqu'un devait être très au courant du déroulement des combats.

Le maire de Fleurie, qui était en place avant les Cent Jours, s'y retrouva après et resta en place jusqu'en 1822, date à laquelle il quitta Fleurie pour son métier de juge de paix.

Il se nommait Jean-Marie Lambret et était le fils de l'ancien chirurgien de la commune, semble-t-il très peu révolutionnaire, mais très prudent.

Jean-Marie Lambret ne paraît pas avoir fait un très grand cas de ses convictions politiques.

Le 10 décembre 1808, il prête serment et signe : « Je jure obéissance aux Constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur ».

Le 14 octobre 1814, il écrit et signe : « Remplis d'admiration à la vue des grands événements qui nous ramènent à l'ordre naturel et légitime de l'auguste maison des Bourbon, les conseillers et le maire s'empressent de manifester d'une manière authentique les sentiments dont ils sont pénétrés en proclamant avec la plus vive allégresse Sa Majesté Louis XVIII, Roi de France et en formant des vœux pieux pour le prompt retour du monarque chéri au milieu de son peuple. Vive le Roi. »

Le poète Lamartine, grand propriétaire terrien, se fit élire maire de Milly, très jeune, en 1812, mais c'était pour échapper à la conscription. Sous la Restauration, il sera un fidèle des monarches, célébrant en vers le sacre de Charles X et la naissance du duc de Bordeaux. Il obtiendra un poste de secrétaire de légation qui aurait pu lui préparer une brillante carrière de diplomate.

Lorsque le ministre de Louis-Philippe, Guizot, lui proposera le poste de ministre des Affaires étrangères, il refusera, comme l'aurait fait n'importe lequel de ses parents ou amis de la société monarchiste de la province.

A Quincié, M. Durieu du Souzy, maire en 1814, hors les Cent Jours, démissionnaire en 1830, a laissé un très intéressant témoignage de son opinion, en prenant les premières décisions de son mandat en 1814, il précise : « le régime révolutionnaire ayant cessé... ».

Beaucoup d'historiens tentent de fixer la fin de la Révolution : Thermidor ? Directoire ? Consulat ? Empire ?

Pour M. Durieu du Souzy, la réponse est claire et logique. Napoléon a continué sur la lancée des réformes et des guerres de la Révolution, et il est probable que beaucoup de personnes partageaient ce point de vue.

La Charte constitutionnelle de la première et de la seconde restaurations établissait le **régime électoral censitaire**. Pour voter, il convenait de ne pas être en état de domesticité et de payer au moins 300 F d'impôt.

La Monarchie de Juillet abaissa le cens à 200 F, mais refusa d'aller plus loin.

Le Parlement comprenait deux chambres : la Chambre des pairs nommés par le roi et la Chambre des députés

élus. Les maires et les adjoints sont nommés par le préfet à partir des élus du Conseil municipal.

Fleurie 1830 : 1 874 habitants, 147 électeurs.

Seront élus maires, tour à tour deux propriétaires fonciers, M. Joseph Pondevaux et M. Jean-Claude Carlhant, avocat, maître des requêtes au Conseil d'Etat.

M. Hubert de Saint-Didier, propriétaire du château de Grand-Pré, intervient pour prendre la défense des vigneronniers privés du droit de vote :

Lettre du 23 octobre 1831.

« La liste des électeurs communaux affichée dans le lieu de l'assemblée renferme presque moitié de noms de personnes qui ne doivent pas y être portées, vu la modicité de leur cens, qui y remplacent pareil nombre de citoyens que la loi appelle formellement, lesquels en ont été écartés selon la déclaration de M. le Maire, par suite d'un avis, dont il justifiera sans doute, venant de la Préfecture, par lequel tous les cultivateurs, vigneronniers à moitié fruit, ont été exclus en masse, quoique la plupart payent au propriétaire et lui remboursent un impôt plus considérable que celui des censitaires portés sur la liste électorale et que, aux termes de la loi, le tiers de l'impôt assis sur la propriété doit être compté pour former le cens du cultivateur appelé à voter. »

Cette lettre fut très mal accueillie par le Conseil. M. Hubert de Saint-Didier, gendre de M. Agniel de Chénelette, défenseur de Lyon pendant le siège de 1793, était sans aucun doute légitimiste. M. Hubert de Saint-Didier et les grands propriétaires terriens semblent ne pas avoir redouté l'extension du suffrage à ceux qui travaillaient sur leurs terres et avec lesquels ils entretenaient en général des relations confiantes.

Il en allait autrement dans les villes où le suffrage plus ouvert aurait fait intervenir des ouvriers, très adversaires du régime, ainsi que 1848 le révélera.

Lamartine pouvait réclamer le suffrage universel et se faire élire à Monceaux : toutes les terres lui appartenaient et tous les vigneronniers travaillaient pour lui, dans un bon climat.

A Quincié, pour 1 368 habitants, votaient 125 électeurs qui élirent au Conseil municipal en 1830 : sept cultivateurs, moyens propriétaires, un géomètre, un négociant et deux gros propriétaires dont M. Jean Mathieu-Beillard, propriétaire du château de Varennes.

M. Mathieu-Beillard fut nommé maire.

Une raison impérative portait les préfets à ne choisir que des édiles fortunés. Les maires ne disposaient d'aucune aide financière et devaient payer personnellement tous leurs frais de représentation. Voici le portrait du maire que trace M. Malachard de Villié-Morgon, pressenti pour la place et qui refuse. Il écrit au Préfet : « Je sais, Monsieur le Préfet, tout ce que doit un bon citoyen à son pays et à son gouvernement. Je ne porte cependant pas si loin mes prétentions, c'est-à-dire que je n'ai pas l'intention de sacrifier jusqu'à mes intérêts particuliers comme vous me l'établissez en principe.

Nous avons eu autour de nous des exemples dont les résultats ne sont point attrayants. Il s'agit d'une place pénible, remplie d'ennuis, d'inquiétudes, d'alertes et qui ne produit après cela que l'occasion d'un surcroît de dépenses dans une maison dont les affaires finissent par en souffrir, à cause du temps employé à celles de la commune et, pour résultat, on trouve des ingrats.

Cela n'empêcherait pas que son pays et son gouvernement le laisseront et l'abandonneront dans sa détresse pour prix de ses services. Nous en avons eu un exemple dans M. Bertin, maire de Beaujeu, qui s'est ruiné en servant et en représentant son administration et qui a fini sur le grabat, abandonné de tous. »

De 1832 à 1843, les refus succédèrent aux refus. Le préfet ne parvenait pas à décider un membre du Conseil à accepter la place. Sans aucun doute, des querelles de personnes s'ajoutaient aux exposés de principes. M. Malachard était marchand de vins. Un autre pressenti était notaire, un autre, propriétaire-marchand de vins ; il faut reconnaître que le faible nombre des votants ne permettait pas des décisions très claires au moment des élections. C'était encore une raison pour faire désirer le changement du système. Pour être élu, l'essentiel est d'avoir des électeurs.

En dépit du caractère financier et industriel de la Monarchie de Juillet, une crise économique très grave se développa dans les années 1846-47. **La révolution de février 1848** eut une importance bien plus considérable que le simple fait d'avoir changé le système de gouvernement. Elle lâcha les écluses qui retenaient l'agitation populaire. Sous la férule des gouvernements successifs, les idées avaient fermenté. Dans une sorte de clandestinité avaient fonctionné un très grand nombre de sociétés secrètes propageant les idées les plus diverses, orientées vers la création d'une société nouvelle, plus égalitaire, plus généreuse.

1848, c'est la revanche des brimés du cens électoral.

On aura un panorama de cette effervescence en se reportant à la presse de l'année, explosant au grand jour, grâce à la liberté d'expression. A Lyon seulement parurent près de 70 journaux aux titres des plus évocateurs : « *Ami des Travailleurs, Apôtre de la Fraternité, Citoyen Lyonnais, Club de l'Egalité, Cri du Peuple, Diable à cheval, Etoile du matin, Franc-Parleur Lyonnais, Lumière, la Montagne, le Patriote Lyonnais, le Père du Peuple, le Réformateur, le Vengeur, la Vérité, le Vorace, l'Esopo, le Tintamarre, la Constitution, la Démocratie, etc.* »

Une semblable explosion ne pouvait que partiellement atteindre le monde rural, du moins en apparence. Il en alla autrement. Les souvenirs de 89 sévissaient toujours. Aux réunions du Conseil municipal, on se donna du « citoyen ». M. Mathieu-Beillard de Varennes devint soudainement « le citoyen Beillard ».

Le gouvernement provisoire renouvela les édiles, parfois par voie de nomination. Curieusement, à Fleurie, fut nommé M. Carlhant, maître des requêtes au Conseil d'Etat.



Fleurie. Grand-Pré en 1988. Fut à M. Agniel de Chenelette (Photo IBC)



Quincié. Le Souzy (vue intérieure). Fut à M. Durieu du Souzy (Photo G. Mounier)

L'un des moins chers des Journaux politiques
et quotidiens de Paris est

L'OPINION NATIONALE

RÉDACTEUR EN CHEF

A. GUÉROULT

ancien rédacteur en chef de la Presse

PRINCIPAUX RÉDACTEURS

A. Bonneau, E. Laurent (de l'Arjèche), E. Sauvestre,
Babinet (de l'Institut), V. Meunier, Barral,
Ed. About, F. Sarcey, Levallois, etc., etc.

L'OPINION NATIONALE est dans sa troisième
année d'existence; elle occupe l'un des pre-
miers rangs de la presse parisienne, et son ti-
rage a atteint **25,000** exemplaires.

Le mode d'abonnement le plus simple consiste dans l'en-
voi d'un mandat de poste ou d'un effet à vue sur Paris, à
l'ordre de M. A. LARRIÈRE, administrateur,
rue Coq-Héron, 5.

ABONNEMENTS

DÉPARTEMENTS

Trois mois 45 francs.
Six mois 30 —
Un an 56 —

Publicité pour le Journal « L'opinion nationale »
parue dans l'Almanach impérial pour 1862

ESCOMPTE. — RENTES. — VALEURS

411

part, la seconde achète un titre de 330 f. de rente à 3 p. 100 au cours de 98'40. Calculer l'héritage et la part de chaque personne.

(B. E., Aspirants, Poitiers, 1905.)

1177. — Une personne dépose une certaine somme chez un banquier qui lui paie l'intérêt à raison de 3,80 p. 100. Au bout de 5 mois elle retire le capital et les intérêts et achète un titre de rente de 300 f. à 3 p. 100. Elle achète ce titre au cours de 96'20 plus le courtage qui est de $\frac{1}{100}$ du prix d'achat. Ces frais payés, il lui reste 618'10. On demande le capital déposé primitivement chez le banquier.

(B. E., Grenoble, 1906.)

1178. — On emploie les $\frac{2}{5}$ d'un capital à acheter de la rente à 3 p. 100 au cours de 98 f.; le reste du capital est placé à 3,25 p. 100. L'ensemble des intérêts permet une dépense journalière de 5 f. Trouver les deux fractions de ce capital.

(B. E., Paris, 1907.)

1179. — Un spéculateur achète de la rente 3 p. 100 pour la somme de 322 882'56. Quelques jours après, il est obligé de vendre son achat, mais le cours de la rente ayant baissé de 0'17 il perd 549'78. Quel était le montant annuel de la rente qu'il avait achetée et à quel cours l'a-t-il revendue? (On ne tiendra pas compte des frais de courtage.)

(B. E., Paris, 1900.)

1180. — Un rentier possède un certain capital divisé en 3 parties inégales, placées dans des entreprises différentes. La première partie rapporte 2,5 p. 100, la deuxième 3,5 p. 100, la troisième 4 p. 100. La deuxième partie du capital est les $\frac{3}{7}$ de la première, et la troisième

est les $\frac{5}{9}$ de la deuxième. Si le rentier avait placé son capital entier en rente russe 3 p. 100 au cours de 70 f., il aurait un revenu annuel de 8000 f. (ne pas tenir compte du courtage). On demande : 1° quel est le capital dont dispose le rentier, 2° quel est le revenu annuel produit par chacune des sommes placées dans les trois entreprises.

(B. E., Aspirants, Clermont, 1905.)

1181. — Un particulier achète du 3 p. 100 français à 102'15 et 2000 f. d'extérieure espagnole 4 p. 100 à 72 f. Le revenu moyen de ce placement est 3,19 p. 100. Quel est le montant total de la somme placée?

(Banque de France, 1901.)

1182. — Un capitaliste vend de la rente 3 p. 100 au cours de 99 f. et achète des obligations de l'Indo-Chine au cours de 481'25, qui donnent chacune un intérêt annuel de 17'50. Par cette double opération, il augmente son revenu annuel de 385 f. Calculer le nombre d'obligations de l'Indo-Chine qu'il a achetées et vérifier le résultat.

(B. E., Chartres, 1907.)

1183. — Un rentier achète, au cours de 468 f., une obligation nominative du Crédit foncier, dont le revenu annuel est de 15 f. Ce revenu est payé en trois coupons égaux, déduction faite d'un impôt de 4 p. 100. Quel est le montant de chaque coupon? A quel taux le

Problèmes sur la rente dans « Arithmétique des écoles primaires supérieures » de M. Royer. Edit. Armand-Colin, 1912

DOCUMENTATION

Archives municipales, Juliéna, Villié-Morgon, Lantignié,
Fleurie, Quincié, Vaux-en-Beaujolais.

Almanach, Lyon, 1850

René LACOUR, La Révolution de 1848, Lyon, 1848.

M.-L. ODIN : études consacrées à l'histoire du Beaujolais.

A Quincié, les élections du 3 juillet confirment M. Mathieu-Beillard.

Le suffrage universel fit surtout sentir ses effets aux élections législatives du 9 avril. Le Rhône envoya comme représentants trois avocats, dont Jules Favre, un chimiste, Raspail Fils, un ancien procureur de la République, deux ouvriers en soie, un ouvrier typographe, un blanchisseur de linge, un aubergiste, un aiguiser de couteaux.

La position sociale des notables changeait ainsi d'une manière assez spectaculaire. Le « Journal de Villefranche » exprimait de son côté un point de vue que l'on peut considérer comme celui des notables traditionnels : « *Un illustre citoyen, M. de Lamartine, annonçait, dans le développement d'un programme célèbre, qu'il accepterait toutes les réformes, sans s'inquiéter si elles émanaient de la tiare, de la couronne ou du bonnet phrygien.*

Puisque la couronne s'est montrée impuissante à les réaliser et que les deux autres se dévouent à cette tâche sublime, secondons-les dans ce pénible mais glorieux enfantement. »

C'était, bien enveloppé, un aveu de l'impuissance du régime renversé devant les problèmes suraigus de la crise économique, chômage considérable, arrêt de l'industrie, baisse de la rente.

Alors commença une période comparable dans son déroulement aux années de la Révolution de 1789 : chaque jour, chaque lieu connut un événement. Il est très difficile d'en faire un résumé.

Emmanuel Arago tint la fonction de commissaire de la République dans le Rhône et son souci premier fut d'occuper les ouvriers en chômage. Dans chaque commune, le problème fut introduit, soit pour aider les chômeurs de la localité, soit pour demander des subides pour aider les centres chargés de chômeurs.

Chacun répondit selon ses moyens. Les uns déclarèrent employer leurs chômeurs sur place, d'autres les envoyèrent sur des chantiers importants ; les uns payèrent, les autres refusèrent.

Les ouvriers regroupés organisaient des manifestations de tout genre et à tout propos, stimulés par des agitateurs ou animés de revendications indispensables. A peu près partout, il se produisit quelque incident. On brisa de nombreux métiers à tisser.

M. René Lacour, ancien directeur des Archives du Rhône, a très soigneusement étudié cette période.

Un grand chantier national s'ouvrit entre Anse et Quincié pour l'aménagement de la future voie ferrée. Il y eut jusqu'à 3 000 ouvriers. A Villefranche, un chantier travaillait à la rue des Remparts.

A tout propos, les ouvriers d'Anse venaient manifester à Villefranche. Plusieurs localités connurent des échauffourées.

Le mois de juin mit un terme à l'agitation d'une façon violente, par **intervention de l'armée**, à Paris, à Lyon, à Villefranche. Les grands travaux continuent suivant

leur utilité, mais des ouvriers s'enfuient. Les campagnes ont peur des brigands.

En novembre 1848, l'Assemblée nationale vota la nouvelle Constitution. En décembre, l'élection du président de la République au suffrage universel porta Louis Napoléon Bonaparte au pouvoir.

Comme il n'était pas rééligible, il bouleversa la situation par **le coup d'état du 2 décembre 1851** : dissolution de l'assemblée, plébiscite auprès du peuple et arrestations des opposants.

On en ignore le chiffre exact, environ 27 000. Beaucoup furent envoyés, sous couleur de colonisation, pour peupler l'Algérie et la Guyane.

En décembre 1852, l'Empire remplaça la République. Louis Napoléon Bonaparte devenait Napoléon III, dans un pays qui avait retrouvé l'ordre.

Dès 1850, l'Almanach de Lyon avait donné le ton. Son auteur rédige les Annales de 1848 et 49, « *six mois de gouvernement révolutionnaire, la République, la bonne, celle de l'ordre, la mauvaise, celle des Révolutionnaires, l'anarchie, M. Ledru-Rollin perdu de dettes, suspect à tous. M. Lamartine, qui va chercher dit-on en terre étrangère l'oubli que ne lui accordera pas l'Inexorable postérité...* »

A Villié-Morgon, M. Malachard s'était encore illustré par une lettre restée célèbre écrite à M. le Préfet pour empêcher la disparition de l'arbre de la liberté planté en 48 : « *Cet arbre qui embellit la place et sert de girouette à tous ses voisins.* »

Ce n'est pas grave. Ce n'est qu'une escarmouche. Tout rentre dans le rang.

La **prospérité économique** revient et même dépasse tout ce qu'on avait vu auparavant. Le Beaujolais se couvre de constructions, modestes ou somptueuses. Dans les châteaux, aux parcs très soignés, une domesticité nombreuse assure le confort de familles dans l'aisance, qu'un seul problème hante : l'idée de partage du patrimoine foncier par suite de l'application du Code civil. Aussi combine-t-on mariage sur mariage pour souder les branches entre elles et si possible avec les voisins. Les généalogies s'embrouillent à plaisir.

Au plan des affaires publiques, un problème se pose cependant. Le suffrage universel étant maintenu, comment s'y prendre pour éviter l'accession au pouvoir des « aiguisers de couteaux » ?

M. le Maire de Fleurie va nous éclairer sur la question. Il s'agit de M. Blain, rentier à Paris, mais ayant fait déclaration de domicile réel et politique à Fleurie, élu en 1860 et 1865.

Nous sommes en 1864. M. Blain écrit au sous-préfet de Villefranche :

« *Les élections qui viennent d'avoir lieu à Paris, les 20 et 21 de ce mois, conduisent à la Chambre deux candidats révolutionnaires dont les actes et le souvenir font encore tressaillir d'épouvante les gens d'ordre et de biens. Par ce triomphe démagogique, les électeurs de la capitale*

prétendent-ils donc ramener un 48, renverser nos institutions et en imposer aux provinces agricoles et communales qui ne demandent et ne veulent qu'un seul régime, celui de la prospérité et de la gloire, personnifiées dans l'Empire et sa dynastie. Ce malheureux succès est une attaque dangereuse contre l'avenir de nos campagnes laborieuses. C'est une manifestation contre laquelle il me paraîtrait juste de protester.

Une adresse votée dans ce sens par les conseillers municipaux des localités rurales et autres me semble remplir ce but. J'en donne ici l'idée et en laisse l'initiative à la juste appréciation de l'autorité supérieure. »

M. Blain connaissait bien la manière d'obtenir de bons résultats électoraux. Il l'avait exposée, le 19 juin 1857, dans une lettre à M. de Mortemart, sénateur, maire de Lachassagne.

« Tous, sans exception, ont rempli leur devoir électoral et l'ont fait, j'en ai la certitude, suivant les désirs du gouvernement de l'Empereur. Je me suis entendu avec plusieurs personnes influentes et dévouées pour guider les électeurs, auxquels il a été remis à domicile un bulletin avec leur carte et de faire leurs efforts pour les engager à voter suivant le vœu de l'autorité supérieure. »

Les maires étaient toujours nommés par le préfet à partir de la majorité du Conseil municipal. La pratique du suffrage universel ouvrait l'éventail des postes à des classes plus larges de la population, mais le choix préfectoral portait toujours sur les notables connus pour leur assiette foncière ou leurs titres professionnels.

A Quincié, le maire fut M. Nicolas Durieu, suivi de M. Descroix, régisseur de domaine. A Lantignié, il y eut successivement M. Joannès Teillard, propriétaire-marchand de vin, M. Popelin, propriétaire-avocat, M. Gelin, médecin.

A Juliéna fut nommé M. Durand, notaire. A Villié-Morgon, MM. Terrel-Gaudet puis Delafont, propriétaires-rentiers.

La guerre de 1870 mit un terme brutal à la prospérité routinière. Que se passa-t-il exactement dans l'esprit des gens ?

Leur fierté patriotique fut ulcérée. Leur crainte des brigands reparut avec les événements de la Commune de Paris, si proche de ceux de 48. Leur guide, leur tuteur, l'Empereur les abandonnait sans indiquer un autre protecteur.

Toutes les tendances refirent surface, des légitimistes aux socialistes. C'est ainsi que l'on désignait les opinions diverses des révolutionnaires de 48. Des municipalités provisoires sont nommées le 30 septembre, après la proclamation de la République, le 4. La confusion doit régner, des noms nouveaux surgissent qui ne resteront pas ou, au contraire, seront honorés comme ceux de citoyens très dévoués. Tel est le cas de M. Jean-Pierre Lagrange, officier de santé à Fleurie. A Lantignié, ce sera M. Claude Méras.

A Juliéna, pas de surprise, on nomme le fils de M^e Durand.

Les élections au suffrage universel reprennent le 30 avril 1881. Un phénomène nouveau va se produire, tout à fait inattendu et qui pénétrera jusqu'au plus profond des chaumières, **la division de la France en deux camps** violemment ennemis : les partisans de l'église catholique et les anticléricaux.

Dans la lancée des événements précédents, on aurait pu tout prévoir, sauf cette violente prise de position. Les historiens ont tenté de l'expliquer, souvent assez vainement et cela se comprend car il y eut de nombreuses motivations, souvent personnelles et, dans la réalité, une sorte de contagion. Pour une majorité de notables, il devint de bon ton d'être républicain, franc-maçon et du parti radical. C'était en quelque sorte une protection retrouvée, une carte de visite à présenter aux électeurs de la même opinion pour obtenir leurs suffrages.

On sait que cette politique aboutit en 1905 à la séparation de l'Eglise et de l'Etat et à l'expulsion des congrégations.

Les batailles électorales sont archarnées. A Villié-Morgon, M^e Sornay, notaire, est radical. Il est élu le 11 septembre 81. Son adjoint démissionne le 13 janvier 82. Réélections. Un autre conseiller démissionne, puis le conseil tout entier. Finalement, M^e Sornay reste en place jusqu'en 1916.

A Lantignié, M. Devillaine, de la même opinion, sera réélu six fois de 1888 à 1908.

Désormais, le pli est pris : à la notion de notabilité s'ajoutera celle d'opinion politique, gauche, droite, modérée, sans étiquette.

En 1882 est supprimée la disposition de loi qui réclamait la présence au conseil municipal, lors des discussions budgétaires, **des électeurs les plus imposés de la commune**, en nombre égal à celui des conseillers municipaux. C'est la fin officielle de la prépondérance des notables, au sens ancien du terme, dans le domaine des affaires publiques.

Il faudrait, pour être exhaustif, recenser toutes les municipalités de toutes les communes du Beaujolais, afin de vérifier si ce sont bien les notables qui en ont assumé la marche, si ces notables correspondent au profil que je me suis efforcée de dessiner.

Comme beaucoup de ces notables figurent dans les arbres généalogiques des auditeurs de l'Académie, chacun pourra à loisir se pencher sur ses souvenirs et redonner vie pour quelques instants à ceux, souvent oubliés, et quelle que soit leur couleur de conviction, qui se sont dévoués pour tenir leur rang et aider les communautés villageoises à tenir le leur.

LES FETES DE LA RÉVOLUTION EN BEAUJOLAIS

(2^e PARTIE)

La première partie de cette communication, publiée dans le précédent bulletin de notre Académie, s'arrêtait à octobre 1793. La deuxième partie continue jusqu'au Concordat de 1801.

LE calendrier grégorien est en vigueur jusqu'en octobre 1793. Jusqu'alors, les dimanches sont chômés et les fêtes religieuses respectées. Le clergé constitutionnel les célèbre et, pour les anticléricaux, dimanches et fêtes sont chômés même s'ils y sont opposés. L'exercice du culte est parfois troublé (tel a été le cas à Lyon, où des manifestants, soutenus par le maire Vittet, ont infligé des « fessées patriotiques » à des femmes sortant de l'office). On n'a pas connaissance d'incidents de ce genre en Beaujolais.

Dès le 17 mai 1790, l'astronome Lalande pense que c'est le moment de proposer un changement de calendrier et il l'écrit dans le « Moniteur ». Fin 1792, le comité d'instruction publique de la Convention est chargé d'établir un nouveau calendrier. Ce comité regroupe des savants et des hommes de lettres. « Les premiers suggèrent le système décimal et apportent leurs connaissances des temps astronomiques, les seconds leur inspiration antichrétienne. Le résultat est une année de douze mois de trente jours, avec cinq jours supplémentaires (six pour les années bissextiles), les mois se décomposant en trois décades. »⁽¹¹⁾

Outre Lalande, deux conventionnels, Philippe Fabre d'Eglantine et Lucien Romme, ont attaché leur nom à ce calendrier que Tulard qualifie d'« ineffable ».⁽¹²⁾

Fabre d'Eglantine, jacobin, poète, journaliste, lançant des appels au massacre des aristocrates, notamment en septembre 1792, concussionnaire de surcroît, invente le nom des nouveaux mois et baptise les cinq jours supplémentaires : les « Sans-Culottides ». Il sera guillotiné avec les Dantonistes le 6 avril 1794.

Romme, ancien précepteur du fils du comte Golovkine, puis de celui du prince Stroganov, cherche avant tout à supprimer le dimanche catholique et, par voie de conséquence, les offices du dimanche. Montagnard convaincu, il a vu mourir Robespierre sans trop de regrets, mais il va soutenir l'insurrection du 1^{er} prairial ;

condamné à mort par un tribunal militaire, il se poignardera dans sa prison le 16 juin 1795.⁽¹³⁾

La confection du nouveau calendrier qui entre en vigueur le 5 octobre 1793 coïncide avec la persécution religieuse du deuxième semestre 1793 qui a entraîné, en novembre de cette année, une vague de démissions des prêtres constitutionnels ou, selon le langage de l'époque, leur « déprêtrisation ».

Les dimanches sont supprimés et remplacés, comme jour de repos, par le décadi. Toutes les fêtes religieuses sont supprimées et les fêtes ou commémorations civiles sont célébrées, de préférence, le décadi.

Conscients de la nécessité de donner au peuple une religion, une croyance, avec ses offices, ses desservants, ses rites, Hébert et ses partisans veulent instaurer le culte de la Déesse Raison. Le 10 août 1793, une première fête a lieu à Paris, place de la Bastille, au cours de laquelle Hébert de Séchelles, proche parent de la duchesse de Polignac et président de la Convention, adresse ses hommages à la nouvelle divinité représentée par une statue colossale.⁽¹⁴⁾

Le 20 brumaire an 2, une fête vouée à la Liberté est transformée en fête de la Raison par la Commune de Paris et se déroule à Notre-Dame avec une mise en scène ahurissante.⁽¹⁵⁾ Le rituel de cette nouvelle religion qui n'a pas de prêtres varie selon les localités. Les attributs de la déesse sont changeants. Ici, elle porte un niveau comme l'Egalité, là, elle porte un bonnet et une pique comme la Liberté, ou une guillotine comme la Mort, ailleurs elle a des attributs guerriers et est entourée de blessés comme une Victoire ou encore, elle est dotée d'ailes comme une Renommée.⁽¹⁶⁾

La nouvelle religion se répand à travers la France comme une traînée de poudre. Nous sommes à la fin de l'année 1793, le siège de Lyon est terminé et la répression a commencé. Les municipalités s'empressent de transformer les églises dans lesquelles on célèbre encore le culte, en Temples de la Raison. Les édiles ne tiennent

pas à être considérés comme suspects et s'emploient à donner des gages au parti qui semble détenir les rênes du pouvoir. Après la disparition d'Hébert et de ses amis, le Temple continuera à s'appeler « Temple de la Raison ». Jusqu'à une date récente, cette dénomination, peinte en lettres noires, figurait sur le fronton, au-dessus du porche de l'église de Frontenas. Elle a été effacée tout récemment, lorsque la municipalité a fait effectuer des réparations au bâtiment.

Très souvent d'ailleurs, la célébration du culte de la Raison se confond avec une autre commémoration ordonnée par la Convention. A Villefranche, la première cérémonie se confond avec celle prévue pour fêter la « prise de l'infâme Toulon ». Fin 1793, la municipalité a été « régénérée » ; la vieille collégiale s'appelle « Temple de la Raison ». Du 13 mai 1793 jusqu'au 24 février 1794, on détruit tous les objets ayant servi au culte à moins qu'ils ne soient vendus. En décembre 1793 et en janvier 1794, on détruit tous les signes de la royauté, de la féodalité, des emblèmes religieux, de pierre taillée décorant l'église. Un procès-verbal estimatif et descriptif des travaux a été établi le 4 ventôse an 2 (22 février 1794). Le docteur Léon Missol a donné une description et un inventaire sommaire de ce qui a été abattu.⁽¹⁷⁾ Au total, dans les seize chapelles, les voûtes collatérales et le chœur, on peut déplorer la perte de plus de 670 ouvrages en pierre, dont 170 blasons fixés soit aux clefs de voûte, soit aux consoles et aux voûtes d'arêtes, la charpenterie et maçonnerie du cintre en bois supportant ci-devant le Christ ainsi que cinq fleurs de lys en pierre de taille, placées au vitrail à côté du Christ qui ont été sciées. On arrache et on déplombe les barrières de fer, le support en bois de charpente pour le placement des tapisseries, ainsi que les tapisseries elles-mêmes, on descend le dais placé au-dessus du maître-autel, on enlève le tabernacle en marbre, un gradin en marbre « d'un poids énorme », le grand et lourd bénitier en cuivre à l'entrée de la nef, les trois lustres, la croix de fer du clocher de l'horloge et celle de l'ancien clocher. Seule subsistera la chaire, appelée « la tribune aux harangues », à laquelle avaient librement accès les hommes et les femmes qui avaient quelque chose à dire ou à chanter.⁽¹⁸⁾

Après ce nettoyage par le vide, le citoyen Zola, jacobin endurci, peintre en bâtiment, chargé de la décoration, fait peindre sur les murs la devise suivante : « Unité, Indivisibilité de la République, Liberté, Egalité, Fraternité ou la Mort ». Il fait boucher au plâtre toutes les cavités laissées par les démolisseurs. Il fait façonner en bois une statue de la Liberté et confectionner un drapeau pour commémorer la victoire de Toulon qui s'appelle désormais Port de la Montagne.

Le 20 nivôse an 2 (9 janvier 1794) a lieu la cérémonie en l'honneur de la prise de Toulon. A 9 h du matin, un coup de canon invite les participants à se rendre dans la salle de la Société populaire, c'est-à-dire à la salle des Conférences actuelle, où se trouvait la ci-devant église des Ursulines. Les participants sont tout d'abord les militaires blessés, le Directoire du district, la Municipalité, les Tribunaux, le Bureau de Paix, le Comité Révolu-

tionnaire, la députation de la Société populaire composée de citoyens qui ne porteront pas les armes, trente vieillards, trente jeunes citoyens, trente citoyennes vêtues de blanc, ornées de ceintures tricolores. Deux bataillons de la Garde nationale se joignent à eux. Le docteur Missol a reproduit le procès-verbal de la municipalité : « A 10 h, un second coup de canon annoncera le départ du cortège pour se rendre au Temple de la Raison ; les deux bataillons marcheront par le flanc de chaque côté de la rue et refermeront le cortège... » Suit l'ordre du défilé qui est précédé des tambours et qui doit se dérouler en rangs par cinq. Les trente citoyennes tiennent à la main des branches de laurier qu'elles doivent donner aux défenseurs de la Patrie, une fois arrivées au Temple. Suivent ensuite toutes les délégations. Il faut noter que la députation de la Société populaire est précédée d'une bannière tricolore où seront inscrits ces mots : « 1^o Société populaire, 2^o Tremblez ennemis de la République, nous sommes là, nous vous surveillons. »

Le cortège se termine par un baudet qui traîne un guidon trouvé chez l'infâme Lachassaigne, un drapeau trouvé chez Despinay à Laye, ainsi que les noms de tous les despotes couronnés, de leurs principaux agents et du « Soi-disant Saint Père le Pape ». Le chargement est brûlé devant l'arbre de la Montagne avant d'entrer au Temple. Après que tout le monde soit installé à l'intérieur, un groupe de bons chanteurs entonne la Marseillaise et une salve d'artillerie annonce le début de la cérémonie. Les assistants ne subiront pas moins de huit discours, puis des citoyens et des citoyennes montent à la tribune pour y chanter des hymnes patriotiques. Ensuite, tout le cortège se rend en ordre à la promenade publique et revient pour se disloquer devant la maison commune aux cris « mille fois répétés » de « Vive la Sainte Montagne, vivent les sans-culotte, vive la République une et indivisible ».

Les citoyens sont alors invités à se retirer dans leur famille et à porter des santés à leurs braves frères d'armes qui sont sur la frontière !

Le 20 pluviôse an 2 (8 février 1794), la municipalité célèbre avec pompe une nouvelle fête pour honorer la mémoire des martyrs de la liberté ; le défilé est calqué sur le précédent. On remarque toutefois, au milieu d'un groupe de jeunes enfants, un vieillard porté dans un fauteuil pour rendre hommage à la vieillesse. Le cortège se termine par deux ânes au lieu d'un seul. L'un d'eux porte un mannequin représentant Capet revêtu de tous les habits royaux et l'autre porte le Fanatisme, revêtu de noir, tenant d'une main un poignard et de l'autre un livre de théologie. Les deux mannequins seront brûlés à la fin du défilé sur la place des exécutions et les assistants se rendront ensuite au Temple de la Raison pour y subir les discours.

Ce sera la dernière cérémonie en l'honneur de cette déesse éphémère que personne n'arrive à définir. Hébert guillotiné, sa religion meurt avec lui, mais les églises désaffectées continuent à être désignées sous le nom de « Temple de la Raison » pendant toute la période révolutionnaire.



Fête de la déesse Raison à Notre-Dame de Paris

Une jeune fille personnifiant la déesse Raison est assise sur l'autel sous un dais. Des femmes déposent des gerbes à ses pieds. Le peuple, portant des piques coiffées de bonnets, pousse des cris d'allégresse ou chante des hymnes, soutenu par des tambours et trompettes installés sur la tribune de l'orgue. Des jeunes gens dansent des farandoles. Derrière une haie de gardes, on entasse des objets du culte chrétien (au premier plan à droite).

Cette gravure d'inspiration pamphlétaire comportait une légende en français et en allemand. Elle provient sans doute des milieux émigrés français d'outre-Rhin.

Robespierre s'est débarrassé de tous ceux qui risquent de s'opposer à ses décisions. Danton, Hébert, Chaumette, les Girondins ont successivement payé de leur vie leurs velléités d'indépendance. Celui qui va marquer toute une période de la Révolution de son empreinte, qui va susciter des passions exacerbées, qui sera loué par les Jacobins puis vilipendé et traîné à l'échafaud par les Thermidoriens, est un disciple inconditionnel de Rousseau. Rousseau est déiste. Le 18 floréal an 2 (7 mai 1794), il monte à la tribune de la Convention Nationale et prononce un discours remarqué sur la question religieuse. Il n'hésite pas à déclarer : « ... il ne s'agit pas ici de faire le procès à aucune opinion philosophique en particulier, ... il s'agit de considérer l'athéisme comme national et lié à un système de conspiration contre la République... L'idée de l'Être Suprême et de l'immortalité de l'âme est un rappel continu à la justice ; elle est donc sociale et républicaine. »⁽¹⁹⁾

Après avoir vivement critiqué les philosophes et les prêtres « fanatiques », il énonce un postulat : « Rassemblez les hommes ; vous les rendrez meilleurs, car les hommes rassemblés cherchent à se plaire et ils ne pourront se plaire que par les choses qui les rendent estimables. Donnez à leurs réunions un grand motif moral et politique et l'amour des choses honnêtes entrera avec le plaisir dans les cœurs, car les hommes ne se voient pas sans plaisir. »⁽²⁰⁾

Il clôture son homélie en proposant un texte de décret en l'honneur de l'Être Suprême et la création de fêtes à raison d'une par décadi.

Le 20 prairial an 2, Paris et Lyon célèbrent la fête de l'Être Suprême. David est chargé d'organiser la fête parisienne, Hennequin et Chinard celle de Lyon. David a tout minuté. C'est ainsi qu'à 5 h de l'après-midi, toutes les mères allaitent leur bébé ou, saisissant les plus jeunes de leurs enfants mâles, elles les présentent en hommage à l'Auteur de la nature.

Les fêtes révolutionnaires sont marquées par l'autoritarisme du pouvoir central qui les organise jusque dans les détails, ne laissant que peu de place aux initiatives des municipalités. Le déroulement des opérations est fixé par une circulaire ministérielle adressée aux administrateurs de départements. Ceux-ci répercutent aux directeurs de districts et même, comme les circulaires du ministre arrivent souvent en extremis, les envoient directement aux administrateurs de cantons ou de communes. Il est d'ailleurs fréquent de voir la fête célébrée à l'échelon cantonal. Il est possible qu'à ce stade les organisateurs estiment que, le nombre de participants étant plus grand, le budget des festivités est réparti sur un plus grand nombre de contribuables car les fêtes coûtent cher.

A cette occasion, il y a obligatoirement des discours et l'administration centrale prend soin de développer, dans des circulaires ou dans des affiches, les considérations philosophiques, sociales et patriotiques qui doivent servir de thème aux orateurs.⁽²¹⁾ Dans les comptes rendus adressés à l'administration du département qui les réexpédie au ministre, les rédacteurs nous disent souvent que tel ou tel personnage local a prononcé un « discours analogue à la fête ». Dans les registres municipaux, après le 9 thermidor, il n'est pas question de réjouissances spontanées. Il semble que, surtout après l'an 4 (fin 1795-1796), le pouvoir central et, par contrecoup, le pouvoir départemental deviennent de plus en plus pointilleux. Les administrateurs demandent des détails pour les transmettre en haut lieu et rassurer le ministère. A chaque fête, le gouvernement voudrait connaître son degré de popularité dans l'opinion. De même, l'administration du district (l'arrondissement actuel) et celle du département veulent être renseignées sur les idées politiques et les tendances des maires et des notables de chaque commune. Ces renseignements sont parfois sujets à caution car, après les « purges » de 1793 à 1794, les dirigeants communaux, souvent désignés par un représentant en mission, se méfient et surveillent leurs actes et leurs propos, ainsi que les rapports envoyés aux administrateurs de district.

La prestation du serment de fidélité au régime se renouvelle très souvent au cours des fêtes. Il est évident que cette avalanche de serments de fidélité à un régime représenté par des personnages qui ne tiennent le devant de la scène politique que d'une manière éphémère, qui cèdent la place à d'autres personnages tout aussi éphémères, mais qui exigent un nouveau serment de fidélité, enlève toute valeur au serment lui-même. Celui-ci se transforme ; ce n'est plus un engagement solennel, mais une formalité qu'il faut accomplir pour ne pas être inquiété.

Robespierre a fait adopter un décret par la Convention portant création de 40 fêtes « républicaines ». Le dimanche ayant été supprimé d'un trait de plume, ces fêtes seront obligatoirement célébrées le décadi. Après l'instauration du culte de l'Être Suprême, le décadi sera le jour officiel du repos décadaire et celui où les bons citoyens se rendent au Temple de l'« Eternel », non pour prier, mais pour entendre la bonne parole, c'est-à-dire la lecture des lois, le récit des événements marquants et pour subir des discours plus ou moins enflammés destinés à exalter leur patriotisme et leur sens civique.

Robespierre aurait voulu que les Français croient à l'immortalité de l'âme. Les Chrétiens, tant catholiques que protestants, y croient, mais ils croient en même temps à un Dieu, un Dieu qui n'a rien à voir avec l'Être Suprême et ils ne vont pas abjurer leurs convictions pour obéir à l'Incorruptible. Ceux qui étaient pratiquants du bout des lèvres ou qui, ouvertement, font profession d'athéisme ne vont pas se mettre à croire du jour au lendemain à un Être Suprême dont on ne leur a jamais parlé avant le 7 mai 1794. Les réunions du décadi qui se

tiennent dans l'église désaffectée sont donc fréquentées par ceux qui appartiennent à une société populaire ou qui veulent faire croire qu'ils sont bons républicains, au sens donné à ce mot par les Jacobins. Nous avons vu que la cérémonie décadaire comporte beaucoup de lecteurs et de discours, avec quelques chants patriotiques. Le culte catholique comportait tout un cérémonial qui captivait les assistants ; d'autre part, les fidèles ne vont pas aux offices pour assister à un spectacle, mais pour accomplir un devoir religieux, pour rendre grâce au Seigneur, pour l'assurer de leur dévotion et surtout pour prier. Cette prière est destinée, souvent, à le supplier d'accueillir le quémendeur au royaume des élus après son décès ; elle peut aussi avoir trait à l'octroi d'une faveur matérielle ou être une intercession pour un tiers, pour un groupe de personnes, pour l'Etat, etc.

Dans la réunion du décadi, rien de semblable. Les participants sont là pour prendre connaissance des décisions du législateur et de celles des autorités locales ou régionales. On ne peut parler de ferveur, sauf exceptions très rares. Les pouvoirs publics s'évertuent en vain à inciter les citoyens à respecter ce jour dont le nom n'évoque rien pour les braves gens qui ont eu l'habitude, depuis leur plus jeune âge, de respecter le dimanche. Ceci est d'autant plus vrai que l'Être Suprême, dont les pouvoirs sont mal définis, ne semble pas pouvoir être sollicité pour obtenir une faveur, une grâce, la réalisation d'un projet.

Dès le début, malgré les sanctions qui risquent de frapper les récalcitrants, ceux-ci sont nombreux et suscitent la colère des bons Jacobins. C'est ainsi que le Comité révolutionnaire de Villié prend une délibération le 8 thermidor an 2 (26 juillet 1794), la veille de la chute de Robespierre. Plusieurs membres se plaignent que des citoyens et citoyennes de la Commune, au mépris des lois, « des différentes affiches et des publications au son du tambour qui ont été faites, suivent l'ancien calendrier en faisant des fêtes et les dimanches, vieux style, et ne veulent point faire les décadis et autres fêtes décrétées par la Convention nationale. Cette prévarication mettra les membres du Comité dans le cas de sévir contre tous les contrevenants aux lois... »

Le Comité décide d'avertir, une dernière fois, tous les citoyens et citoyennes avec des affiches et une publication au son du tambour, celui-ci devant passer dans toute la commune. On les invite à se conformer au nouveau calendrier décrété par la Convention nationale et à s'abstenir de faire les dimanches et fêtes. A défaut, il y aura des sanctions.⁽²²⁾

Villié n'est pas une exception. On a le même son de cloche à Villefranche. Dans la séance du Conseil général de la Commune du 20 messidor an 2 (8 juillet 1794), un membre dit que, pour le dernier décadi, il y avait peu de citoyens qui se fussent rendus au Temple de l'Éternel. Pour donner l'exemple et engager les citoyens à s'y rendre plus assidûment, il demande que le Conseil général s'y rende en corps avec les autorités publiques de la Commune.

Le Conseil rend un arrêté conforme « pour célébrer

d'une manière digne de l'objet et donner l'exemple de l'assiduité que chaque citoyen doit avoir pour honorer l'auteur de tout être ». ⁽²³⁾

Cette attitude de la population n'est pas surprenante. La loi adoptant le nouveau calendrier a été votée le 5 octobre 1793. Le procès-verbal de la Commission de surveillance révolutionnaire de Villié est du 8 thermidor an 2. La réforme a moins d'un an, or cette décision législative a pour conséquence de modifier du jour au lendemain des habitudes ancestrales. Le paysan, l'ouvrier, le bourgeois ont toujours vécu avec une semaine de sept jours et voilà que, brusquement, la semaine devient une décade.

Le peuple, même s'il a connaissance des explications plus ou moins amphigouriques qui lui sont données pour le persuader de l'utilité du changement, renâcle. L'ouvrier, le tâcheron se rendent parfaitement compte que la nouvelle semaine comporte neuf jours de travail au lieu de six. On ne peut leur demander d'être d'accord et de sauter de joie à cette nouvelle. Que diraient nos syndicats modernes si l'Etat adoptait une telle mesure ?

Le peuple oppose une résistance passive et les croyants qui peuvent encore célébrer leur culte en cachette continuent à respecter les dimanches et les fêtes liturgiques. Par contre, ceux qui se reposent le dimanche ne vont pas s'arrêter de travailler le décadi. Les paysans qui ont l'habitude de venir vendre leurs produits au marché de Villefranche le lundi ne vont pas s'abstenir si le lundi coïncide avec un décadi, pas plus que leurs clients ne vont s'abstenir d'acheter.

Le coup d'Etat du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797) a pour conséquence un raidissement des autorités vis-à-vis des prêtres réfractaires et il en va de même en ce qui concerne le respect du calendrier républicain.

Dès le 1^{er} floréal an 6 (19 avril 1798), l'Administration centrale du département rappelle aux administrations municipales l'obligation de respecter le calendrier décadaire. ⁽²⁴⁾ Ce calendrier restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 1805, mais il sert surtout dans les rapports entre Administrations et particuliers. Beaucoup restent fidèles au vieux mode de calcul du temps.

Nous avons retrouvé aux Archives du Rhône une lettre non datée mais adressée à l'Administration de Commune Affranchie (Lyon) avant fin octobre 1795. Le texte montre les réactions campagnardes vis-à-vis de l'instauration des décadis :

Déclaration faite à l'Administration de Commune Affranchie par le citoyen Ringard, administrateur :

« Etant au Bois-d'Oingt, Commune du district de Commune Franche (Villefranche), j'ai vu quantité d'ouvriers travaillant *Décadi* dernier ; je me transportai à la municipalité et je témoignai ma surprise : on me dit que cette violation du décadi était si ordinaire qu'on avait été obligé de prendre un arrêté pour empêcher les progrès du mal ; on ajouta que les jours de dimanche (vieux style), les séances de la Société populaire étaient très

nombreuses et que, les jours de décade, il n'y avait presque personne ; j'eus le soir-même la preuve de ce fait, car on fut obligé, pour assembler à la Société populaire une poignée d'habitants, de faire sonner trois ou quatre fois la cloche, comme pour une assemblée extraordinaire.

Le même soir, soupant avec le maire et les officiers municipaux de la Commune, un nommé Roux, salpêtrier, autrefois dessinateur dans cette Commune, dit en présence de vingt témoins qu'il circulait dans les campagnes environnantes un faux décret de la Convention portant abolition de la décade et rétablissant le culte du dimanche ; il montra même un article de ce faux décret qu'il avait copié à la main et déclara que, devant retourner à Commune Affranchie, il en instruirait les représentants du peuple. » ⁽²⁵⁾

Le 1^{er} pluviôse an 7, la Commune de Beaujeu s'inquiète de l'assistance aux fêtes décadaires. Pour que les citoyens soient avertis du jour de ces fêtes, il est décidé que la veille on procéderait à des sonneries des cloches nationales, et l'on procède à l'adjudication de ce travail. ⁽²⁶⁾ La cloche est lourde et il faut quatre hommes pour la mettre en branle.

L'adjudicataire doit sonner toutes les veilles de décades « avant une heure de nuit » et le lendemain une heure après le jour pendant un quart d'heure au moins, ainsi que pour les jours de fêtes nationales et les jours de réjouissances. Pour toutes ces fêtes, il sera en outre sonné « pendant le temps des cérémonies qui pourraient avoir lieu ».

Les fonctionnaires veulent faire respecter les décadis et, dès le 30 vendémiaire an 7 (21 octobre 1798), le Commissaire du Directoire exécutif près le Canton de Beaujeu, rend compte à son collègue près le Directoire du Département de ce qui s'est passé : « Je m'empresse de vous prévenir que la première décade où nous avons fait la célébration des mariages au Temple de la Raison, conformément aux lois des 17 thermidor et 13 fructidor, nous avons eu trois mariages et une affluence de peuple immense, nous avons eu la précaution de faire mettre sous les armes le détachement de la force armée en station à Beaujeu, ainsi qu'un détachement de la Garde sédentaire et fait tirer une quantité de boettes, ce qui, avec la présence de l'Administration et la mienne, a fait un coup d'œil assez frappant pour nous faire espérer que l'objet des lois sus-précitées nous sont d'un bon augure... »

Le 14 vendémiaire an 7 (5 octobre 1798), le même administrateur écrit : « Les fêtes décadaires paraissent assez bien commencer au chef-lieu mais, dans les campagnes, nous n'avons pas daigné en parler encore eu égard aux vendanges, semailles ; cependant, quelques ouvriers maçons récalcitrants ont été mis en prison la dernière décade, ce qui, je crois, fera un exemple à nos concitoyens. »

En ce qui concerne les marchés, malgré l'intervention de la force armée, ceux qui sont annoncés conformément

au nouveau calendrier sont « absolument vides, à quelques charges de grains près ». ⁽²⁷⁾

En germinal an 2, les représentants du peuple en mission à Commune Affranchie, Laporte, Méaulle et Reverchon, ont pris un arrêté aux termes duquel toute personne qui fera circuler de faux bruits ou des décrets supposés sur la suppression du calendrier républicain sera arrêtée et punie suivant la rigueur des lois. « Ceux qui s'arrêteront de travailler un jour autre que le décadi seront arrêtés et considérés comme suspects ». En germinal an 2 et pendant d'autres mois de cette année sombre, beaucoup de suspects, dont le seul crime était d'être suspects, ont fait connaissance avec la guillotine.

Ces « oukases » sont tombés dans l'oubli après le 9 thermidor. Après le coup d'Etat du 18 fructidor, le Directoire les remet en vigueur. Le 26 fructidor an 6 (12 septembre 1798), le département prend un arrêté pour fixer les dates des foires et des marchés dans chaque commune du département. ⁽²⁸⁾ Toutefois, la répression s'est considérablement adoucie puisque dans l'article III de l'arrêté, l'Administration centrale du département stipule que toute infraction sera poursuivie devant le Tribunal de police pour embarras de la voie publique.

*
**

La réaction thermidorienne ne semble pas, pendant cette période, avoir donné lieu à beaucoup de fêtes officielles. La région est beaucoup trop occupée de la chasse aux « Mathevons », c'est-à-dire aux anciens Jacobins. A Villefranche, on verra même un ancien Jacobin, Préveraud, qui a été commandant de la Garde nationale, qui a été poursuivi pendant la Terreur devant le Tribunal révolutionnaire de Lyon, comme suspect d'avoir pactisé avec les Lyonnais de Précý, condamné à mort, gracié, obligé de quitter Villefranche après Thermidor à cause de son action jacobine et finalement poursuivi à Paris, où il s'est réfugié, pour ses agissements pendant la Terreur.

Les élections de l'an 5 amènent une majorité de droite dans les deux Conseils. Trois Directeurs, Barras, La Revellière-Lépeaux et Reubell, anciens régicides, n'hésitent pas à mettre Paris en état de siège, à invalider 177 députés de droite, à destituer leurs collègues Barthélemy et Pichegru et à déporter en Guyane 64 personnalités de droite, dont Barthélemy.

La Révolution a réalisé ce que la Monarchie n'a pas même tenté de faire : la centralisation absolue des pouvoirs et le remplacement des autorités provinciales par des fonctionnaires qui doivent exécuter les ordres émanant des ministères et rendre compte. L'Administration apparaît comme étant très structurée.

Pour chaque fête, le Directoire de la Commune ou du Canton, selon le cas, doit envoyer un rapport détaillé à son supérieur hiérarchique qui répercute et ainsi de suite

jusqu'au ministre. Lorsque le délai est trop court, il arrive que le Directoire de département s'adresse directement aux Directoires de Cantons ou de Communes, négligeant l'échelon District. Les Communes et les Cantons ne peuvent pas toujours respecter les dates prévues. C'est ainsi qu'en l'an 4, le Canton de Belleville ne célèbre la fête des époux que le 20 floréal au lieu du 10. Le motif invoqué est que l'arrêté prévoyant et organisant la fête n'est parvenu que le 9 floréal, veille du jour prévu pour la célébration. ⁽²⁹⁾ Il en va de même à Monsols, qui se plaint « du retard de l'envoi » de l'arrêté de l'Administration centrale. ⁽³⁰⁾

L'Administration, très hiérarchisée, ne prend pas d'initiative à moins d'un ordre exprès. C'est ce qui se passe pour la fête du 1^{er} pluviôse an 4 (20 janvier 1796). Les instructions ministérielles ordonnant la célébration de cette fête qui doit commémorer la mort du « dernier roi des Français » ne parviennent au département que bien après la date fixée. Il est prévu qu'au cours de celle-ci, chaque fonctionnaire public doit y faire la déclaration « qu'il est sincèrement attaché à la République et qu'il voue une haine éternelle à la royauté ».

L'arrêté du 22 nivôse ne parvient à Lyon que le 2 pluviôse au soir, le lendemain du jour prévu pour la fête ! Le ministère interrogé répond que, quoi qu'il arrive, le serment doit être prêté. On peut se livrer à toutes sortes de suppositions pour tenter d'expliquer ce retard mais, pour en faire, il faut posséder un commencement de preuve, que nous n'avons pas.

Le déroulement des fêtes est donc souvent perturbé, ce qui est gênant pour les autorités municipales qui doivent en rendre compte. Un des éléments de perturbation du programme officiel est le manque d'argent. Les festivités coûtent très cher. Les Directoires du Canton et surtout ceux des grandes villes font de gros efforts pour les rendre attrayantes.

Pour les fêtes importantes, Paris fait appel à David et Lyon s'adresse à Chinard, deux artistes en renom qui ne travaillent pas pour rien. Nous ne connaissons pas les noms de ceux qui ont travaillé en Beaujolais pour créer et édifier les décors des grandes fêtes.

Les petites communes ne peuvent se payer des fêtes grandioses. Prenons l'exemple de Denicé, qui va célébrer la fête du 30 ventôse an 6 (1^{er} février 1798). Les autorités municipales se réunissent dans la maison commune. Les deux compagnies de la Garde nationale, les instituteurs et leurs élèves, les vieillards se rangent tous en ordre et se rendent sur la place « de la Liberté, où ils ont formé le cercle indiqué par la loi... ».

Quelqu'un lit la loi et la proclamation du Directoire, puis, au son de la cloche et du tambour, on retourne dans le même ordre à la Maison commune. La cérémonie est terminée ! Le procès-verbal ne mentionne même pas un vin d'honneur avant de se séparer, ce qui est assez étonnant en Beaujolais. Il est difficile de trouver une cérémonie plus simple, plus morose et moins coûteuse.

Le manque de fonds, le coût élevé des manifestations, tout cela va jouer un rôle important dans la célébration

des fêtes républicaines. Le 26 thermidor an 5 (13 août 1797), le ministère demande à la ville de Lyon un compte rendu de la fête de l'Agriculture. Un fonctionnaire de l'époque annote la demande : « Répondre qu'aucun procès-verbal de célébration de cette fête n'est parvenu à l'Administration et qu'il n'en a point été célébrée à Lyon : que le défaut entier de fonds s'oppose à la manifestation des sentiments pour toute espèce de fête publique, que d'ailleurs la fête de l'Agriculture arrive dans un moment où les habitants ne peuvent quitter les champs (à cause des moissons)... ».⁽³¹⁾ Il est à noter que cette fête s'est perpétuée jusqu'à nous et que la fête du Comice agricole a lieu à cette époque de l'année.

Belleville, le 26 floréal an 7 (16 mai 1799), s'en tire par une pirouette. « Elle rend hommage et justice à tous les agriculteurs de ce canton, mais aucun d'eux ne s'étant particulièrement distingué, elle ne peut vous en désigner aucun... ». En l'an 7, l'Administration du Canton des Environs de Villefranche, qui a pour chef-lieu Gleizé, n'a pas d'argent et le dit : « Considérant que le défaut de fonds lui ôte la faculté de récompenser quelques agriculteurs, notamment le citoyen Damiron de la Commune de Limas, ici présent, qui, par son travail assidu, fait fertiliser et fructifier du terrain qui était naturellement aride. Elle arrête que les honneurs lui seront décernés. En conséquence, il lui sera présenté un bouquet de fleurs par le Président... ». On doit ajouter que le Président lui donne l'accolade, ce qui est la méthode peu coûteuse et généralement employée pour manifester son estime à celui que l'on veut mettre à l'honneur. Le procès-verbal n'indique pas quelle a été la réaction du citoyen Damiron.

En l'an 7, le Directoire préconise l'économie. Dans une circulaire établie pour la fête de la Liberté, fixée aux 9 et 10 thermidor an 7, le ministre de l'intérieur, Quinette, déclare : « ... Si le peuple athénien mérita un reproche, ce fut pour avoir défendu à ses magistrats d'employer aux dépenses de la guerre les fonds réservés pour les jeux du théâtre et du cirque. Ajournons jusqu'à la paix ces grands spectacles qui exigent des préparatifs dispendieux... ».⁽³²⁾

On peut d'ailleurs constater qu'il n'y a que très peu de comptes rendus de fêtes conservés aux Archives départementales. Il est possible que les municipalités ne jugent pas utile de consigner dans leurs registres de délibérations les festivités qu'elles ont célébrées, à moins qu'il n'y ait pas eu de festivité !

Il est évident que le budget des communes rurales ne permet pas de faire face à cette avalanche de fêtes, où l'on célèbre tour à tour l'Égalité, les Epoux, la Jeunesse, les Vieillards, la Reconnaissance, etc., sans oublier la Fondation de la République, la chute de Robespierre, le 18 fructidor ou celle de la « Juste punition du dernier roi des Français » et bien d'autres.

A titre indicatif, le budget de Denicé, commune de plus de mille habitants, en l'an 9 est de 48 F par an, sur un total de 541,32 F pour la célébration des fêtes nationales du 1^{er} vendémiaire et du 25 messidor. Un tel budget,

même s'il s'agit de francs or, explique la simplicité de la fête célébrée le 30 ventôse an 6.

Quand la fête est célébrée et qu'il s'agit d'un anniversaire politique, une partie des habitants y assiste sans enthousiasme, pour ne pas se faire remarquer et ne pas risquer une dénonciation dont les suites peuvent être dramatiques. Par contre, quand on pense qu'il n'y a pas de risque, on s'abstient. Tel a été le cas à Monsols, pour la fête des Epoux du 20 floréal an 4, où personne ne se présente et où la municipalité ne peut que constater l'absence totale de participants.

Dans certains cas, l'Administration centrale exige que les fonctionnaires publics prêtent serment. Ce sera le cas pour la fête du 1^{er} pluviôse an 7. *Cette commémoration de l'exécution de Louis XVI est célébrée le 21 janvier 1799, dans tous les chefs-lieux de canton. Le temps est exécration et certaines communes sont éloignées du chef-lieu. Ce sera le cas de Saint-Apollinaire, où l'adjoint et quatre assesseurs ne se rendent pas à Amplepuis, lieu de célébration de la fête.*

L'administration du Département demande les motifs de l'absence et, comme des écoliers pris en faute, ils invoquent les motifs les plus farfelus : « La lettre de convocation est arrivée alors que je faisais un voyage » ou « Je me suis rendu à la foire du Bois-d'Oingt » (le seul malheur, c'est qu'il n'y avait pas de foire ce jour-là). L'excuse la plus ingénue semble être celle de l'adjoint Dumas qui déclare : « ... Je n'ai pas pu y aller à cause que j'étais malade ledit jour d'une colique. Et quand j'ai pu y aller, le procès-verbal a été envoyé et je n'avais pas d'autre motif. Salut et Fraternité ».

Nous venons de voir que ces fêtes révolutionnaires se déroulent presque toujours sur le même modèle. Le Ministère envoie des affiches, qui peuvent servir de guide aux orateurs chargés de commémorer l'événement et d'exalter les sentiments républicains de la foule. Ces discours qui, comme je l'ai souligné, ne sont entendus que par un petit nombre quand la cérémonie se déroule en plein air, sont ennuyeux et souvent à moitié oubliés car tous les maires ne sont pas des orateurs nés. La plupart des auteurs ont souligné ce caractère de la fête. De plus, on remarque qu'elles ne se terminent que rarement par des réjouissances populaires (banquet et ball), si ce n'est dans la région de Tarare.

On a l'impression qu'au fur et à mesure que s'éloigne le spectre de la Terreur, les fêtes ne font plus recette et on peut même se demander si certains procès-verbaux n'ont pas été rédigés pour satisfaire les autorités départementales en inventant ou en enjolivant les faits qui sont relatés.

Peu importe, le Concordat va ramener les fêtes religieuses et tant les décadis que les fêtes révolutionnaires ne seront plus qu'un souvenir.

Robert PINET

NOTES

- (11) Tulard, Fayard, Fiero - Histoire et dictionnaire de la Révolution française - Edition Robert Laffont 1987, page 616.
- (12) Tulard, Fayard, Fiero - Ouv. cit. - V^o Fabre d'Eglantine, page 811.
- (13) Tulard, Fayard, Fiero - Ouv. cit. - V^o Romme, page 1 057.
- (14) Tulard, Fayard, Fiero - Ouv. cit. - V^o Raison, page 1 058.
- (15) Mona Ozouf - Ouv. cit. - Page 159.
- (16) Mona Ozouf - Ouv. cit. - Page 160.
- (17) Docteur Léon Missol - La Révolution à Villefranche, le Temple de la Raison et ses fêtes - Edition Mercier Villefranche 1904, pages 5 et 6.
- (18) Docteur Léon Missol - Ouv. cit. - Pages 6 et 7.
- (19) Les citations prises dans le discours du 18 floréal an 2 sont extraites des « Œuvres de Maximilien Robespierre » par Laponneraye - Reprint Burt Franklin New York Tome III - Pages 607 et suiv.
- (20) Robespierre - Ouv. cit. - Page 634.
- (21) Cf. l'affiche du 7 prairial an 6 (26 mai 1798) pour la fête de la Reconnaissance (Arch. dép. du Rhône 1 L 443) et la circulaire du 30 pluviôse an 7 (26 janvier 1799) pour la fête de la Souveraineté du Peuple (Arch. dép. du Rhône 1 L 445).
- (22) Registre du Comité de surveillance de Villié, page 21 - Arch. dép. du Rhône 33 L 76.
- (23) Docteur Léon Missol - Ouv. cit.
- (24) Arch. dép. du Rhône 1 L 452.
- (25) Arch. dép. du Rhône 1 L 436.
- (26) Arch. dép. du Rhône 1 L 436 (ce dossier, comme la plupart des cotes, comprend plusieurs pièces).
- (27) L'opposition à l'instauration des décadis comme seuls jours chômés dans le mois s'est manifestée dès la création du nouveau calendrier. C'est ainsi que la commune de Poule proteste à l'occasion d'une affaire concernant un de ses ressortissants, Pierre Longefay. Voici un extrait de cette lettre : « Ladite municipalité se plaint de Pierre Longefay qui, d'après elle, traite ses membres de *voleurs* ». Parlant de Longefay, elle ajoute : « Et d'après une réquisition de l'agent salpêtrier de Beaujeu, nous l'avons requis, ainsi que neuf autres, pour conduire chacun une voiture à bœufs de bois à l'atelier du salpêtre à Beaujeu. Il a refusé d'obéir et il se fout de la municipalité ainsi que de leurs réquisitions. Tous ces propos, Citoyens, font apparaître une entière désobéissance aux lois et paraissent entretenir une conspiration très dangereuse dans notre commune, vue la négligence de tous les citoyens de notre commune à se rendre à nos assemblées les jours de décade; oui, citoyens, il est affreux de vous déclarer que le jour de la dernière décade, il n'y avait que dix personnes dans le temple de *l'Aître Suprême* (sic), sauf la municipalité... » Cette lettre est datée du 25 messidor an 2 et se trouve aux Archives départementales du Rhône 4 L 27. Il y a lieu de signaler qu'un frère de Pierre Longefay est prêtre à Ternand et que l'abbé Cheuzeville, prêtre réfractaire, sera arrêté dans le hameau où il habite. A Tarare, les membres du Comité de Surveillance écrivent le 21 thermidor an 2 aux administrateurs du district de Villefranche pour se plaindre du non-respect des décadis. Dans cette lettre (Arch. dép. du Rhône 4 L 27), ils déclarent : « Nous vous dirons que notre arrêté n'a produit aucun effet pour empêcher les rassemblements du culte, toutes les fêtes et dimanches; il semble (qu'il y ait eu) une procession à la chapelle de Bel... ». Le non-respect des décadis et la célébration religieuse des dimanches et fêtes vont de pair. Cette situation qui existe déjà en l'an 2 va se perpétuer tout au long de la période révolutionnaire jusqu'au Concordat.
- (28) Arrêté du 26 fructidor an 6 avec le tableau des foires et marchés des diverses communes du district de Villefranche - Arch. dép. du Rhône 1 L 502.
- (29) Arch. dép. du Rhône 1 L 447.
- (30) Arch. dép. du Rhône 1 L 447.
- (31) Arch. dép. du Rhône 1 L 449.
- (32) Arch. dép. du Rhône 1 L 441.



FLEURIEU ET LA MARINE DE SON TEMPS

Mme Ulane Bonnel, américaine d'origine et française par son mariage avec le médecin général de la Marine Paul Henri Bonnel, dont elle est veuve, est entre autres docteur en Sorbonne, membre de l'Académie de marine et présidente d'honneur de la Commission d'histoire maritime. Déléguée par la bibliothèque du Congrès américain pour effectuer des recherches historiques sur la marine française, elle a organisé en 1989 à Paris un colloque sur Charles-Pierre Claret de Fleurieu, réunissant sous la présidence de M. Alain Poher plusieurs de nos grands historiens contemporains.

PARMI les innombrables colloques et publications plus ou moins « révolutionnaires » suscités par le bicentenaire des événements de 1789, l'important colloque sur *Fleurieu et la marine de son temps* pouvait étonner, sinon détonner, voire paraître comme une provocation. Rien de tel n'entraînait pourtant dans les intentions des historiens maritimes qui ont choisi de commémorer les bouleversements de la deuxième moitié du XVIII^e siècle en étudiant celui, si peu connu, qui a si bien œuvré pour donner à la Marine de Louis XVI une place au premier rang des puissances maritimes du temps.

Né en 1738, mort en 1810, le temps de vie de Charles-Pierre Claret de Fleurieu fut une période fertile en événements. Jeune officier de marine pendant la Guerre de Sept Ans, il a vécu successivement, dans des conditions assez exceptionnelles, la perte d'une grande partie du territoire français en Amérique, la guerre victorieuse de l'Indépendance américaine, puis les tourmentes de la Révolution suivies d'une remise en ordre sur des bases assez différentes de celles de l'Ancien Régime. Conditions exceptionnelles avons-nous dit, exceptionnelles, en effet par les différents emplois qu'il a exercés, par les bouleversements dramatiques intervenus dans la vie publique et qu'il a subis comme ses contemporains, avec leur retentissement sur sa vie personnelle, et par l'extraordinaire continuité que, contre vents et marées, il a su imprimer à sa belle carrière au service de la Marine et de l'Etat.

Ma première « rencontre » avec M. de Fleurieu remonte aux années 1950, alors que je préparais ma thèse de doctorat en Sorbonne. Je cherchais à comprendre comment la marine de la fin de l'Ancien Régime a pu fonctionner si bien avec si peu de personnel affecté aux bureaux centraux et sans véritable chef d'état-major. J'en ai parlé avec M. Marc Benoît, un homme de grande culture et d'une modestie tout aussi grande, alors



Portrait de Ch. Claret de Fleurieu

conservateur de la bibliothèque du Service hydrographique de la Marine et secrétaire général de l'Académie de marine. C'est lui qui, en premier lieu, m'a ouvert les yeux sur le rôle de Fleurieu aux côtés des deux secrétaires d'Etat à la Marine de Louis XVI, Sartine et Castries, et ceci avec tant de chaleur et d'admiration qu'à partir de ce jour-là j'ai suivi avec une attention particulière les multiples traces que Fleurieu a laissées dans les archives françaises, surtout dans celles de la Marine.

C'est ainsi que, bien des années plus tard, la Commission française d'Histoire maritime a choisi d'étudier les grands événements de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle à travers la vie et la carrière de Claret de Fleurieu.

Qui est donc Fleurieu ? D'emblée, une constatation s'impose : l'homme public est mieux connu que l'homme privé. Pourtant, le destin lui a souri dès sa naissance. Huitième des neuf enfants du président de Fleurieu et de son épouse, née Agathe Gauthier, Charles-Pierre naît le 2 juillet 1738 à Lyon, au sein d'une famille fort distinguée. Son père, comme son grand-père, le président de la Tourette, était conseiller du roi et président de la Cour des Monnaies ; il a été aussi lieutenant criminel, prévôt des marchands et commandant pour le roi de la Ville de Lyon. Après le gouverneur, rarement présent à Lyon, le président de Fleurieu fut le premier personnage de la ville. Avec sa famille nombreuse, il habitait le bel hôtel familial de la rue Boissac, au centre de la riche et puissante ville de Lyon. La vie intellectuelle y était intense, comme l'atteste l'histoire de l'Académie de Lyon. La famille Fleurieu participa pleinement à cette histoire ; le père et le frère aîné de Charles-Pierre en furent successivement le secrétaire perpétuel.

Le président de Fleurieu confia l'éducation de ses neuf enfants à un autre membre de l'Académie de Lyon, l'abbé Jacques Pernety. L'influence de celui-ci sur les petits Fleurieu sera grande. Naturaliste, il fera de Marc-Antoine un botaniste de renom, membre de l'Académie des sciences de Lyon. A-t-il joué un rôle dans la vocation de marin de Charles-Pierre ? C'est probable, car cette vocation s'est déclarée chez l'enfant à un âge précoce et a eu raison de celle envisagée pour lui par ses parents : la voie religieuse. Par ailleurs, il lui enseigna les langues vivantes et Charles-Pierre maîtrisera l'anglais, l'italien et le portugais.

A 13 ans et demi, Charles-Pierre s'engage dans la Marine. Il y trouvera sa voie toute tracée et grande ouverte : le service de l'Etat à travers celui de la Science et de la Marine.

Ce jeune esprit, formé par une famille et un précepteur aussi exceptionnels l'une que l'autre, par la vie culturelle, intellectuelle et religieuse de Lyon, doté d'un caractère bien trempé malgré une timidité apparente, est promis à un brillant avenir – qui vient bien à son heure au sein d'une marine devenue studieuse et scientifique depuis les revers de la Guerre de Sept Ans.

La promesse sera tenue au-delà de ce que l'enfant de 13 ans aurait pu imaginer, comme le démontre un bref résumé de sa carrière. Garde de marine (fin 1755), puis officier, il commence ses états de service à la mer pendant la Guerre de Sept Ans et participe aux combats de Mahon, de Lagos et des Sablettes. Mathématicien, il s'intéresse déjà à la grande question du jour : la détermination de la longitude, spécialement en mer, ainsi qu'au meilleur moyen d'y parvenir. Ainsi entre-t-il dans le débat scientifique le plus passionné de l'heure – et, en effet, il s'agit bien de l'heure. Tout jeune homme, il choisit son camp ; selon lui, il faut parvenir à « garder le



Tableau représentant la frégate Isis commandée par le lieutenant de vaisseau Charles-Pierre Claret de Fleurieu. Novembre 1769.

temps » exact d'un point de départ connu et fixe, puis mesurer la distance parcourue par rapport au soleil. Il choisit aussi l'homme qui lui paraît le plus apte à apporter le meilleur instrument « garde-temps » : Berthoud, dont l'horloge marine semble pleine de promesse.

Enseigne de vaisseau de 30 ans, Fleurieu obtient, malgré son grade et son jeune âge, le commandement de l'Isis (1768-1769) et conduit en Atlantique une mémorable campagne d'expérimentation de deux horloges marines de Berthoud. Les résultats obtenus, par rapport à l'estime, la technique en usage alors, sont concluants et le jeune Fleurieu se trouve en mesure de corriger les cartes de navigation de la marine. Entraîné dans des controverses avec certains de ses grands anciens, il



défend ses idées avec ardeur – et avec un franc-parler plus répandu à son époque qu'à la nôtre.

Qu'on lui donne raison en haut lieu est attesté par son affectation au Dépôt des cartes et plans de la Marine en 1775, où, en qualité d'inspecteur adjoint, il fera ses preuves comme cartographe de tout premier plan. Le jeune roi Louis XVI, géographe lui-même, s'intéresse vivement aux travaux de Fleurieu ; il en est de même de Sartine, secrétaire d'Etat à la Marine. Mais Fleurieu a plusieurs cordes à son arc et celle qui importe le plus à M. de Sartine, qui n'est pas vraiment marin, est son don pour l'administration. Sartine lui-même est un excellent administrateur mais il a tout à apprendre de la chose maritime et le temps presse. La jeune cour a, en effet, de grandes ambitions.

Le 1^{er} novembre 1776, Fleurieu est promu au grade de capitaine de vaisseau, quitte le service à la mer et devient le directeur des Ports et Arsenaux de la Marine, poste administratif créé pour lui. Il sera le bras droit de Sartine jusqu'en octobre 1780, puis de Castries jusqu'en juin 1787 et, à ce titre, un des principaux artisans de la victoire alliée dans la guerre de l'Indépendance américaine. En somme, le roi, le ministre et le directeur des Ports et Arsenaux constituent non seulement l'autorité exécutive au plus haut niveau, mais assument de surcroît, à eux trois, les fonctions de chef d'état-major et major général de la Marine.

La Révolution survient ; Fleurieu reste en poste auprès de La Luzerne, qui avait succédé à Castries. A la démission de ce dernier, Fleurieu prend sa suite (1790-1791), un peu à son corps défendant et à la condition expresse que Marine et Colonies soient scindées en deux ministères distincts. En 1791, la Législative refuse de voter cette réforme et Fleurieu se démet de ses fonctions de ministre à son tour.⁽¹⁾

Il passera seize mois en prison sous la Terreur, en sortira ruiné, ses biens confisqués, comme ceux des autres membres de sa famille, chargé de famille lui-même et dans la nécessité absolue de faire vivre les siens. Pour ce faire, il choisit la voie de l'érudition et publie des atlas et des études de cartographie, de navigation et d'hydrographie.⁽²⁾

Rapidement la vie publique le réclame à nouveau. Législateur en 1797, il entre au Conseil d'Etat et, en 1799, sera président de sa section Marine. Sénateur d'Empire, il sera aussi intendant général de la liste civile de l'Empereur et gouverneur du palais des Tuileries.

Parallèlement, sa carrière scientifique est couronnée par son élection à l'Académie de Lyon (reçu le 14 janvier 1762), au bureau des longitudes, à l'Académie de marine (1776), à l'Académie des sciences morales et politiques, section de géographie, dès sa création en 1795.

Ce survol rapide accompli, il faut revenir sur quelques points forts de la carrière de Fleurieu avant d'évoquer l'homme à nouveau, en guise de conclusion. Nous allons donc voir brièvement :

– sa contribution aux voyages français de découvertes ;
– son rôle pendant la guerre de l'Indépendance américaine ;

– la négociation de la Convention de Mortefontaine (1800) entre la France et les Etats-Unis, puis l'apport du législateur et du conseiller d'Etat.

Nous avons déjà évoqué les premiers travaux scientifiques de Fleurieu menés selon le protocole classique conduisant de la connaissance de l'état de la question à son étude approfondie, puis à la mise au point d'une hypothèse, d'une procédure, d'un appareil, selon le cas, avant de soumettre la théorie à l'épreuve de la pratique par moyen de méthodes d'expérimentation appropriées. Ayant franchi ces étapes lui-même et tiré les conséquences pour le grand rêve de sa génération : la découverte et l'exploration des régions du globe encore inconnues, Fleurieu est d'autant mieux placé pour préparer les expéditions françaises qu'il a la tête bien faite et la plume facile. Il est aussi un ami très proche de Lapérouse. Dès la fin de la guerre d'Amérique, Louis XVI, avec la collaboration du marquis de Castries, de Fleurieu et de Lapérouse, lance l'étude d'un grand voyage de découverte dans le Pacifique, sous le commandement de Lapérouse. Le travail est assurément collectif mais la conception scientifique (navigation aussi bien qu'observations scientifiques éminemment interdisciplinaires), ainsi que les instructions admirablement rédigées, sont de Fleurieu. Nous savons ce qu'il en est advenu et, plus tard, lorsque le roi Louis XVI envoie d'Entrecasteaux à la recherche de Lapérouse, disparu, c'est encore Fleurieu qui sera à la tâche.

Ces voyages ont été des modèles d'organisation, surtout pour ce qui est de la mobilisation de tout un éventail de spécialistes de médecine, de biologie, de botanique, pour ne pas parler des sciences de la navigation. N'oublions pas que leur objectif fut de découvrir l'inconnu ; il n'est donc pas étonnant que la nature – humaine comprise – leur a réservé des surprises, bonnes et mauvaises. Les vastes espaces n'avaient pas grand chose en commun avec l'Europe et un monde encore « innocent » de ce que les Européens appelaient civilisation ne correspondait pas à leur conception du paradis terrestre. Même si les deux grandes expéditions ont fini tragiquement, pour des raisons très différentes, elles ont néanmoins apporté une moisson importante d'informations et d'explications.

Nous venons d'évoquer le véritable don d'exposition, d'analyse et de synthèse qui permettait à Fleurieu de rédiger des instructions d'une clarté inégalable. Il s'y était fait la main, si j'ose dire, pendant la guerre de l'Indépendance américaine. Il est l'auteur de toutes les instructions du roi envoyées aux commandants des unités opérationnelles, du bâtiment aux escadres et aux flottes, aux responsables des établissements à terre, aux fournisseurs de la marine, pour ne mentionner que ces quelques grandes catégories. Avec, semble-t-il, une vingtaine de commis (l'estimation du nombre est donnée sous toute réserve), Fleurieu a mis en œuvre les décisions du gouvernement central, les a transmises non

seulement en Europe et Outre-Atlantique, mais en océan Indien et naturellement en Méditerranée, ainsi qu'aux Proche et Moyen-Orient. Ce fut pour ainsi dire la première guerre mondiale, sans aucun des moyens de communication rapide de la grande guerre de 1914-1918, pour ne pas parler de nos jours. La vision stratégique traduite par Fleurieu en termes de tactique, puis de soutien logistique, trouvait son aboutissement logique et nécessaire dans ses instructions claires et précises, qui laissaient pourtant au commandement la liberté de choix quant à la décision à prendre en cas de circonstances imprévues. C'était du grand art qui a contribué à gagner la guerre d'Amérique.

Sans vouloir entrer dans le détail des controverses entre la France et les Etats-Unis suscitées par la guerre au commerce maritime, il est nécessaire d'en parler ici. Cette guerre a été menée non seulement par des bâtiments armés – publics ou privés – selon les usages de la guerre de course, mais aussi par des moyens législatifs, réglementaires et juridiques. Si la Grande-Bretagne et la France sont les deux principaux protagonistes, la quasi-totalité des moyens de transport maritime sont aux mains des Américains. Ces derniers deviennent donc les victimes de cette nouvelle guerre au commerce maritime. A partir de 1793 surtout, les révolutionnaires français, voulant faire table rase du passé, ont balayé une grande partie du droit maritime. Le plus grand désordre s'installe rapidement dans les colonies françaises et même en métropole. Des navires sous pavillon français se jettent sur les navires de commerce américains et, même lorsque ces derniers y échappent et se rendent malgré tout dans un port français, ils y sont souvent saisis, mis sous séquestre, voire condamnés sommairement. Les Etats-Unis introduisent alors une notion insolite en droit maritime en déclarant la guerre aux navires armés français seulement, qu'ils soient publics ou privés. Puisque les Etats-Unis avaient désarmé après la guerre de l'Indépendance, il a fallu lancer en toute hâte un programme de construction de frégates lourdes et surtout lâcher des corsaires, de propriété privée. Cette mini-guerre, connue en histoire américaine comme la « quasi-guerre entre la France et les Etats-Unis », étant menée avec une certaine vigueur par les Américains et le Directoire ayant absolument besoin d'attirer le commerce américain en France, il est décidé de mettre fin au conflit. C'est ainsi que Fleurieu participe à une négociation diplomatique, où ses vastes connaissances de tout ce qui concerne le monde maritime sont d'une importance capitale.

Les trois ministres plénipotentiaires américains arrivent à Paris le 2 mars 1800 avec des lettres de créance adressées aux membres du directoire. Le coup d'Etat du 18 brumaire s'était produit après leur départ des Etats-Unis et les émissaires américains trouvent Napoléon Bonaparte au pouvoir. Talleyrand les rassure quant à la validité de leurs lettres de créance et les pourparlers commencent.

Les deux parties en présence ont bien choisi leurs négociateurs. Oliver Ellsworth (1745-1807), du Connecticut, juriste de profession, premier président de la Cour

suprême de 1796 à 1799, a une longue expérience du droit de la mer. William Richardson Davie (1756-1820), ancien gouverneur de la Caroline du Nord, homme politique, est un fédéraliste modéré et William Vans Murray (1760-1803), fédéraliste de Maryland, anglophile déclaré, ministre des Etats-Unis à La Haye, a mené dans cette ville les négociations préliminaires avec Louis-André Pichon, secrétaire de la légation française, mandaté par Talleyrand à cette fin. Vans Murray et Pichon se retrouvent à Paris d'ailleurs, car ce dernier n'est autre que le secrétaire des négociateurs français. Joseph Bonaparte (1768-1844), Charles-Pierre Claret de Fleurieu (1738-1810) et Pierre-Louis Roederer (1754-1835) sont tous les trois membres du Conseil d'Etat. Joseph Bonaparte est en quelque sorte chef de délégation ; Fleurieu, qui a une connaissance inégalée des multiples activités du ministère de la Marine ainsi que des lois et règlements en la matière, est le spécialiste pour tout ce qui touche à la mer et Roederer, juriste et homme politique, apporte un éclairage plus général à l'étude des questions complexes à l'ordre du jour.

Ce qui est en jeu est fort complexe, en effet. Si les hommes de la Révolution ont voulu faire disparaître l'ordre ancien, ils ont su parfois défendre – avec une absence criante de toute logique – ce qui leur était favorable. Ce fut le cas des traités franco-américains du 6 février 1778, signés avec la France de Louis XVI. Si les griefs américains contre la France sont indiqués plus haut, la France en a un en réserve contre les Etats-Unis en raison du traité anglo-américain de 1794. Ce traité reconnaît en effet à la Grande-Bretagne le rang de la nation la plus favorisée, en dépit des stipulations du traité franco-américain antérieur, puisque de 1778.

Durant le printemps et l'été de 1800, les négociations se poursuivent à Paris avec des interludes à Mortefontaine chez Joseph Bonaparte. Tout est mis à plat, tout est discuté, avec compétence et une réelle hauteur de vues des deux côtés. Finalement, comme souvent entre diplomates français et américains, on constate qu'un accord est impossible, et on se consacre à la recherche d'un « arrangement » provisoire. Les deux points capitaux : les anciens traités et les indemnités, réclamées pour les Américains lésés par des abus de la part de l'Etat ou de citoyens français, sont réservés à une négociation ultérieure. L'« arrangement » ne concerne donc que des points relatifs à la course, que l'on peut qualifier de techniques, mais qui sont importants dans la réalité des faits. La présence et les arguments solidement documentés de Fleurieu empêchent les autres négociateurs de concéder des points de droit qui auraient pu entraîner plus tard une sérieuse révision du droit des prises. Il n'a pourtant rien pu faire contre une décision de dernière minute de Talleyrand qui, sous prétexte de donner un peu de satisfaction aux Américains, a supprimé les exigences françaises en ce qui concerne le rôle d'équipage comme une des preuves de nationalité d'un bâtiment. Cette manœuvre n'a pas porté bonheur, car la France n'a pas mis ses lois sur la course en conformité avec le texte de la Convention de Mortefontaine (du 30 septembre 1800) et la question du

rôle d'équipage continuera à être matière à controverse entre la France et les Etats-Unis jusqu'après le Premier Empire. Encore une fois, les événements auront donné raison à Fleurieu.

Il en a été de même de l'œuvre de Fleurieu dans les assemblées législatives et au Conseil d'Etat. Il y a constamment informé, guidé, plaidé pour que la permanence et la continuité de la Marine soient assurées, sans préjudice toutefois pour les évolutions requises par les progrès dans tous les domaines. Ses interventions dans les débats sont nombreuses, variées et toujours pertinentes. Au Conseil d'Etat, où sa réputation d'homme de dossiers l'a précédé, il fait tout son possible pour maintenir un équilibre permettant à la Marine de sauvegarder autant que peut se faire sa mission.

Mais revenons à l'homme privé pour terminer. Après les études présentées au colloque de 1989, nous connaissons mieux l'homme public et un peu mieux l'homme privé. C'était un homme de caractère qui restait ferme sur ses positions, nous l'avons vu. Il était aussi un homme constant ; il n'a jamais trahi ni lui-même, ni personne d'autre, ni même ses idées. Il était certes réservé, selon la bonne éducation lyonnaise qu'il a reçue, mais non pas timide. Si Louis XVI, en lui demandant d'être le gouverneur du Dauphin, a parlé de sa timidité, ce fut dans le sens de ne pas vouloir se mettre en avant, me semble-t-il, plutôt que d'une véritable timidité susceptible de l'empêcher de défendre ses principes. Sans doute est-ce là une marque de son éducation chrétienne. Il a été l'objet de l'estime et de la pleine et entière confiance de deux souverains très différents mais, au-delà de leur personne, c'est la France qu'il a servie avec fidélité et intelligence en servant la Marine. Homme de lettre et de science, bibliophile, mesuré comme on savait l'être au XVIII^e siècle, cultivé, Fleurieu était aussi très agréable en société.

J'espère avoir démontré pourquoi nous avons choisi de commémorer 1789 en compagnie de cet homme de qualité.

Ulane BONNEL

Sources manuscrites

Archives nationales, Archives de la marine :

- Séries Marine B et BB (correspondance ministérielle à l'arrivée et au départ, où le rôle de Fleurieu est attesté dans tous les domaines de son action).
- A.N. Marine C7 106 (dossier personnel de Fleurieu).

Sources imprimées

- Bonnel, Ulane, *La France, les Etats-Unis et la guerre de course, 1797-1815*. Paris, Nouvelles Editions Latines, 1961, 489 p., pour les aspects traités dans cette thèse et pour une bibliographie complète.
- Chasseriau, Frédéric, « M. le comte de Fleurieu » dans *Le Moniteur universel* des 5 (p. 1 347) et 23 (p. 1 419-1 420) décembre 1856 et 5 janvier 1857 (p. 19-20).
- Doublet, E., « Le centenaire de M. de Fleurieu » dans *Bulletin de société de géographie commerciale de Bordeaux*, 1910, n° 10 (oct.) p. 257-269, et n° 11 (nov.) p. 291-301.
- Grésillier, J., « Le voyage de l'*Isis* et le problème de la longitude » dans *Navigations* n° 104 (oct. 1978), p. 462-478, et n° 105 (janv. 1979), p. 65-82.

NOTES

(1) Lettre de démission de Fleurieu adressée au roi le 15 avril 1791 (texte fourni par le comte Philippe de Bagneux) :

« Sire, lorsque V. M. daigna m'appeler au département de la marine et des colonies, elle voulut bien accueillir les observations qu'elle me permit de lui adresser sur la nécessité de diviser un département dont les détails étaient trop nombreux, trop compliqués pour qu'un seul ministre pût y suffire depuis que la responsabilité qui lui est imposée exige de sa part une surveillance plus active, plus immédiate, sur toutes les parties de ce vaste ensemble.

Votre majesté, dans la lettre dont elle m'honora, voulut bien me répondre qu'elle agréait la division du département, mais qu'elle désirait que je me chargeasse d'en faire toutes les expéditions jusqu'à ce que la manière dont s'opérerait cette division pût être décidée.

Je n'écouai que mon zèle et ma soumission aux volontés de V. M. J'entraî avec effroi dans une carrière dont j'avais été à portée de mesurer l'étendue. Mais j'étais soutenu par l'espérance d'une division prochaine qui, en détachant du département l'administration des colonies, trop étrangère aux connaissances que j'avais pu acquérir, le réduirait à l'administration de la marine à laquelle je pouvais espérer d'appliquer utilement l'étude et l'expérience de plusieurs années.

Mais l'assemblée nationale, qui a pesé dans sa sagesse les avantages et les désavantages pour la chose publique, de la séparation des deux départements, s'est décidée pour en maintenir la réunion. J'ose renouveler à V. M. les représentations que je pris la liberté de lui adresser avant d'entrer au ministère. L'exercice de quelques mois, bien loin de m'avoir rassuré sur la limite de mes forces pour remplir une tâche si vaste, n'a fait que confirmer dans moi la conviction de leur insuffisance.

Trente-six années d'un service effectif pénible ou d'un travail forcé, une santé toujours incertaine, des facultés usées ne me laissent plus la possibilité d'acquérir les connaissances multipliées qui me manquent et qu'exige l'administration des colonies. S'il ne s'agissait que de sacrifices de ma part, mon dévouement pour la personne de V. M., mon amour du bien public me les rendraient tous faciles. Le désir d'être utile à ma patrie ne m'abandonnera jamais ; tous les instants de ma vie y seront consacrés.

Mais, quand on a bien mesuré ses moyens et qu'on les trouve insuffisants, on doit imposer silence à son zèle et se rendre justice. Je dois donc, en bon serviteur du roi, en bon citoyen, en honnête homme, supplier V. M. et je la supplie d'agréer ma démission de la charge de secrétaire d'Etat au département de la marine et des colonies.

Je ne me permets point, dans ce moment, de penser à ma position, à mes intérêts ; j'ai dû oublier que je suis absolument sans fortune. Il me suffit que, pendant le temps où j'ai rempli les fonctions délicates du ministère, ma conduite ait pu mériter l'approbation de V. M. et ma conscience m'assure que l'Assemblée nationale rendra justice à la pureté de mon administration comme à celle de mes principes » (Moniteur 122, 2 mai 1791, p. 499).

(2) Principaux ouvrages de Fleurieu :

- *Voyage fait par ordre du roi en 1768 et 1769, à différentes parties du monde, pour éprouver en mer les horloges marines inventées par M. Ferdinand Berthoud*, 1773.
- *Les découvertes des Français en 1768 et 1769 dans le sud-est de la Nouvelle Guinée*, 1791.
- *Neptune américo-septentrional* en collaboration avec Rigobert Bonne, An II (?).
- *Fondements des cartes du Catégat et de la Baltique*, An II.
- *Voyage autour du monde d'Etienne Marchand*, 1798.
- *Neptune du Catégat et de la Baltique*, 1809.

LE MOINE TATOUÉ DU CHATEAU DE LA PIERRE

Scènes de mœurs beaujolaises au Grand Siècle

Les archives des petites justices seigneuriales de l'Ancien Régime, ancêtres de nos vieilles justices de paix, sont riches d'affaires savoureuses pour qui sait les feuilleter. Grâce à l'excellent inventaire rédigé naguère par Mme A. Charnay, alors conservateur aux Archives du Rhône, leur consultation est aussi facile que profitable aux curieux de notre histoire beaujolaise.⁽¹⁾

C'est d'un de ces dossiers que j'extraits la scène de mœurs que je vais vous conter.

A LA fin d'avril 1698, vers 4 h du soir, arriva au château de La Pierre, un homme vêtu d'un habit « couleur de café », avec une « perruque à l'espagnole », blonde. Notre homme était monté sur un cheval de poste et demanda à parler à Marie-Joséphé Castelain. C'était la « fille de chambre » du seigneur de La Pierre et de Durette, Alexandre-Louis Sarrasin, et de sa femme Elisabeth de Maulde. La fille de chambre, dont le voyageur se disait parent, l'introduisit dans une chambre du château. Le voyageur, apparemment fourbu, lui déclara qu'il souhaiterait bien se reposer « au dit lieu » pendant deux ou trois jours, et demanda à parler aux maîtres de céans. Le châtelain était absent. La dame de La Pierre reçut notre homme « le plus honnêtement qu'elle put » au château. Sans doute le visiteur trouva la chère à son goût, car au lieu des deux ou trois jours annoncés à sa parente, « il demeura près de trois semaines », avec « le même habit séculier ». Quelque temps après son arrivée, le seigneur de La Pierre revient, il réserve à son hôte « les mêmes honneurs » que son épouse, et pousse même l'amabilité jusqu'à l'accompagner tant en la ville de Beaujeu « où il allait assez souvent » qu'en d'autres endroits non mentionnés dans notre document. Non contents de promener leur hôte, ces châtelains exemplaires le nourrissaient. Ne mangeait-il pas avec eux « gras et maigre » ? Bien que notre texte ne l'indique pas, j'incline à penser que ces repas « gras et maigres » devaient être également bien arrosés, ce qui explique pourquoi notre homme s'incrustait.

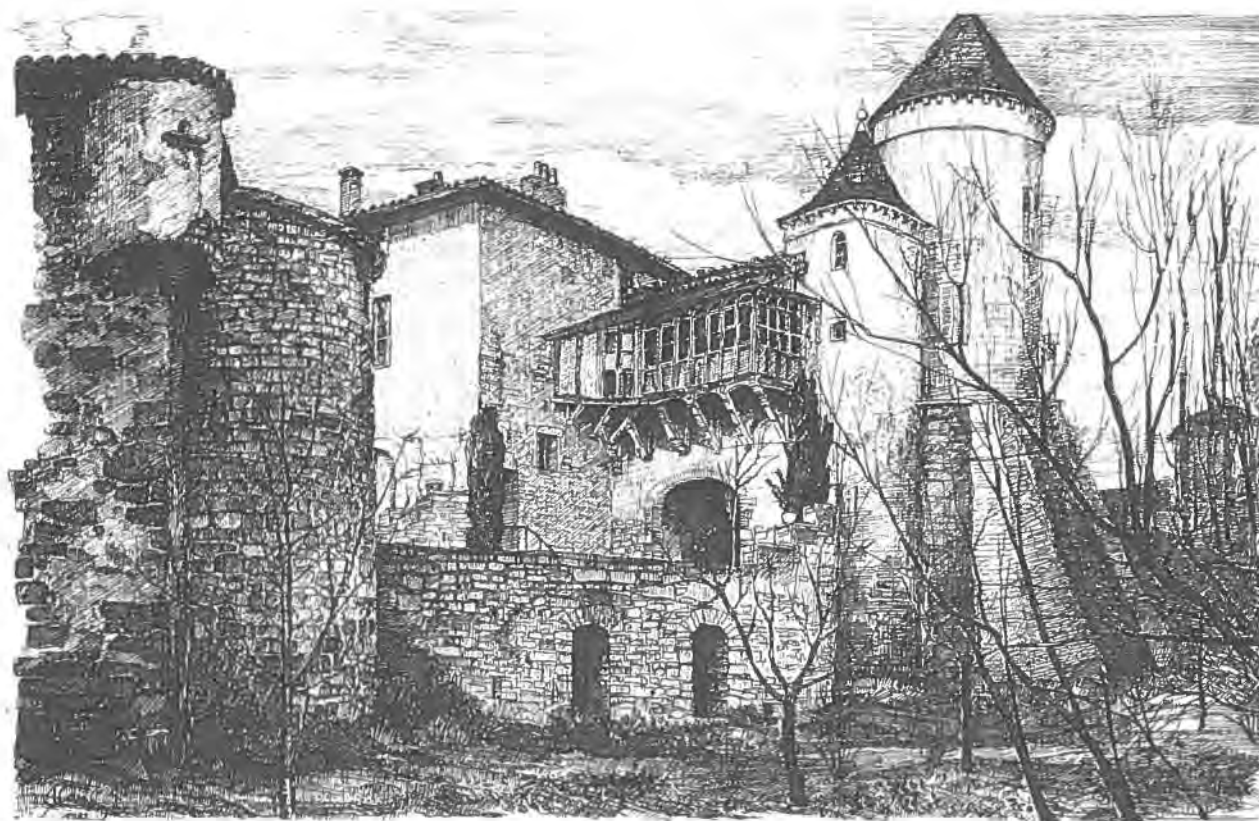
Malgré son habit « séculier », le visiteur devait être non pas un laïc, mais un religieux, car pendant son séjour, le mystérieux personnage célébra souvent « la sainte messe », tant à Beaujeu qu'à l'église de Durette, mais « sans prendre aucune soutane, ni quitter sa perruque ». C'est alors qu'il déclara au seigneur de La Pierre, à son épouse et à la fille de chambre, qu'il s'appelait Pierre-Laurent Cuyssset, religieux des Carmes déchaussés. Il

avait demeuré dans la ville de Valenciennes « Flandre ». Jusque-là rien que de très banal. Le reste du récit du Carme déchaussé l'est moins. Lointain précurseur des pèlerins de Katmandou, notre moine dévoila que, par ordre de ses supérieurs, il voyageait pour se rendre chez le « Grand Mogol ». Ainsi, le château de La Pierre devenait une étape sur la route des Indes !

Les Indes, le Grand Mogol... Comme il y a trente ans, tout cela était à la mode. De grands voyageurs, Tavernier et surtout le gentil Bernier, l'ami de Ninon de Lenclos, avaient popularisé les grandes monarchies orientales. Bernier, le « joli philosophe », n'avait-il pas parcouru la Syrie, l'Égypte, la Perse et l'Inde ? N'avait-il pas servi de médecin au Grand Mogol lui-même, le puissant Aureng-Zeb, descendant du farouche Tamerlan. Cités de marbre, princes et princesses ruisselant de rubis et de diamants, tout cela pouvait ouvrir la porte au rêve...

Pour se faire reconnaître de ses hôtes, et attester sans doute le sérieux de sa mission, notre moine leur fit voir des piqûres qu'il avait sur les deux bras. Sur l'un « était imprimé un crucifix et sur l'autre le Saint Sépulcre avec les armes de Bethléem, de couleur grisâtre ». A ces signes évidents, la dame de La Pierre et sa servante le reconnurent pour le Père Laurent Cuyssset, cousin de Marie-Joséphé Castelain. Maîtresse et servante l'avaient vu à Valenciennes « sous l'habit de religieux carme, dans le temps qu'elles y demeuraient ».

Après trois semaines passées au château de La Pierre, notre pèlerin trouva le temps long. Comme le seigneur et la dame de La Pierre avaient décidé de se rendre à Lyon, le Père Laurent Cuyssset les accompagna, en conservant son habit séculier. A Lyon, on aurait pu s'attendre à le voir rejoindre le couvent des Carmes déchaussés sur les pentes de Fourvière. Sans doute trouva-t-il la montée un peu rude, car il préféra s'établir pendant huit jours dans le logis de ses hôtes beaujolais, une auberge située place



Régnié-Durette — Château de la Pierre

Dessin de Pierre Carton

des Terreaux, « à l'enseigne du Sauvage », chez la dame Daly. Aucune visite au couvent de son ordre à Lyon, ce que remarquèrent les Sarrasin de La Pierre. Il « mangeait gras comme eux ». Mais, toutefois, il dit trois messes, l'une à l'église « de Notre-Dame en l'île » qui est l'église de l'abbaye de l'île-Barbe, en arrivant à Lyon, lors de la fête de la Pentecôte, et le lendemain deux autres dans l'église du Tiers ordre de Saint-François à la Guillotière. Enfin, « sans prendre aucune soutane, ni quitter sa perruque », ces huit jours écoulés, il prit congé de ses hôtes et « s'embarqua sur le Rhône », en proclamant qu'il s'en allait « au Grand Mogol » sans doute via Marseille !

Quelques mois plus tard, à la fin d'août 1698, le seigneur de La Pierre retrouve le Père Laurent sur la place des Terreaux, sans doute de retour « du Grand Mogol » et cette fois « sous l'habit de son ordre ». M. de La Pierre l'interroge alors « où était-il logé », l'était-il dans le couvent de son ordre ? Frère Laurent de répondre « que non » et qu'il « était logé chez M. l'abbé Dufresne. Et au lieu d'aller au couvent des Carmes déchaussés comme il se devait, notre carme préféra pendant quatre ou cinq jours la compagnie de son amphytrion beaujolais. Il alla publiquement avec lui, et en habit de religieux au café, chez le sieur Rossignolle, après « le dîner et souper ». Lui conta-t-il son rapide voyage « au Mogol » ? C'est ce qu'on ignore.

Lorsque le Père Laurent fut sur le départ pour retourner en Flandre, l'obligeant seigneur de La Pierre lui rappela que son château était sur le chemin du retour et « qu'il pouvait s'y reposer autant de temps qu'il voudrait ».

Le 1^{er} septembre 1698, Frère Laurent arrive au château de La Pierre, Sarrasin de La Pierre n'y est pas. Il est parti pour ses affaires à Grenoble et à Genève. Il passera dans ces deux villes tout le mois de septembre. Qu'à cela ne tienne. En l'absence du maître de maison, notre moine, à nouveau, s'incruste. Cette fois, il porte l'habit de son ordre, mais il mange « gras » comme lors de son premier voyage.

A-t-il conté à son hôtesse, pour charmer sa solitude, les splendeurs de la cour d'Aureng-Zeb, ruisselante de pierreries, le Taj Mahal se reflétant dans des bassins de marbre ?

Le dimanche 28 septembre 1698, après souper, notre carme déchaussé prit enfin congé de la dame de La Pierre, en « disant qu'il partirait de bon matin pour s'en retourner en Flandre ». Il se retira « dans la chambre où il avait coutume de coucher ». Bien que son linge qu'il avait dû donner à blanchir, ne fût pas sec, il ordonna qu'on l'apportât.

Le lendemain, « il partit de bon matin sur un cheval pie qu'il avait amené ». L'avait-il reçu en don du Grand Mogol ? Hélas, sur le cheval pie, notre moine chargea « le portemanteau du seigneur de La Pierre », et ce portemanteau n'était pas vide. Il était « rempli de hardes », entre autres un habit du maître de céans, justaucorps de drap gris de fer orné de galons d'or et d'argent « sur toutes les coutures », d'un nœud d'épaule tissé d'argent, ainsi que les ferrements « aussi d'argent », avec la veste et la culotte de même, doublé d'un gros de Tours « gris de fer mêlé ». Ces vêtements avaient été pris par le Frère Laurent dans un coffre qui se trouvait dans la

chambre où couchait l'indélicat personnage, et que cet indiscret avait ouvert.

Non content de s'attaquer à la garde-robe du seigneur de La Pierre, notre moine, profitant d'une maladie de son hôtesse pendant ce dernier séjour, s'était fait remettre par celle-ci la clef du « cabinet »⁽²⁾ du seigneur de La Pierre ; il y aurait pris huit ou neuf louis d'or et « quelque menu linge fin »⁽³⁾. Et quand le Père Laurent attacha le portemanteau du seigneur de La Pierre sur le cheval, il était tellement rempli qu'il n'était fermé qu'à moitié et l'on voyait les galons d'une des poches du justaucorps qui « sortaient hors du portemanteau ». On ne s'étonnera pas qu'ainsi lesté, notre moine ait vidé les lieux en même temps que les coffres sans « dire mot ».

**

Le 4 avril 1699, l'affaire trouve son épilogue judiciaire devant le tribunal seigneurial de La Pierre et Durette. Louis Brac, lieutenant civil et criminel du lieu, enregistre les déclarations des deux victimes, Alexandre-Louis de Sarrasin et sa femme Elisabeth de Maulde, ainsi que celles des divers témoins du vol, essentiellement les domestiques du château et le granger.

Amusante comédie judiciaire où chacun joue son rôle. Le principal témoin, avec les victimes, est évidemment la fille de chambre flamande Marie-Josephe Castelain. Les autres domestiques, Jean Renoux, Pierre Perréon, Joseph Clément et Nicole Cochaille, jouent un rôle plus effacé.

Dans cette comédie judiciaire, le granger au château, Jean de la Planche tient un peu l'emploi de l'idiot du village. N'est-ce pas lui qui a vu le portemanteau du seigneur de La Pierre « tellement rempli qu'il n'était fermé qu'à moitié » ? N'a-t-il pas aidé le « moine tatoué » à monter à cheval ? Dupe ou complice ? A sa décharge, on peut dire que la familiarité du moine avec les maîtres du lieu pouvait justifier le zèle du granger.

Il convient ici d'aller au-delà de l'anecdote, d'approfondir et élargir notre recherche.

Si l'on ne connaît guère la biographie du « moine tatoué », par contre celle d'Alexandre-Louis de Sarrasin nous est plus familière, grâce à l'érudition locale⁽⁴⁾. Il est issu d'une famille de robe appartenant à ce qu'on appelait alors en France la R.P.R., la « religion prétendue réformée », celle qui vient alors d'être proscrite par l'Edit de Fontainebleau, plus connu de nos historiens sous le nom de Révocation de l'Edit de Nantes (1685). Le père d'Alexandre-Louis Sarrasin, Marc-Conrad, seigneur de La Pierre et de Durette, était conseiller du roi à la Chambre de l'Edit, à Grenoble⁽⁵⁾. N'ayant pas voulu abjurer le Protestantisme, il fut emprisonné au château de Pierre-Scize, puis expulsé du royaume. Il mourut à la Haye en 1698.

Les origines protestantes de son fils Alexandre-Louis expliquent les fréquents voyages de ce dernier à Grenoble, mais aussi à Genève. A-t-il rendu visite dans cette dernière ville à des « religionnaires fugitifs » ? C'est ce qu'on ignore, mais il est permis de le supposer. Certes Alexandre-Louis n'a pas suivi son père dans son exil. Il a même abjuré. Mais on peut penser qu'il a continué

d'avoir des relations avec des membres de sa famille éloignés du royaume en profitant de l'accalmie de la récente paix de Riswick.

Ce qui frappe également dans notre récit, c'est le triomphe du café. Le café revient comme un leitmotiv dans l'histoire du moine tatoué. Quand il apparaît à La Pierre, c'est vêtu d'un habit de couleur de « caphé », A Lyon, c'est au café que nous le retrouvons, « chez le sieur Rossignolle ».

Notons à Lyon déjà, l'importance du café, lieu de rencontre, qui remplace la taverne mal famée du Moyen Age et de la Renaissance. C'est en 1686 que le café Procope a été ouvert à Paris, non loin de la Comédie Française.

Dans un chapitre célèbre, Michelet a opposé le café, symbole de l'esprit aiguisé du XVIII^e siècle à « l'ignoble cabaret » du siècle précédent⁽⁶⁾.

Triomphe du café, mais aussi fine comédie. Si le « moine tatoué » descend peut-être de Tartuffe, n'est-il pas déjà un personnage de Lesage et de l'abbé Prévost, voire de Casanova. Et la servante fûtée n'annonce-t-elle pas la Suzanne de Beaumarchais ?⁽⁷⁾

Mathieu MERAS

NOTES

- (1) Archives du Rhône, 4 B 194. Verbal pour le seigneur et la dame de La Pierre contre le révérend Laurent Cuyssat, religieux de l'ordre des Carmes déchaussés du 4 avril 1699. Il m'est agréable de remercier Mme A. Charnay qui m'a signalé ce texte ainsi que M. Marc de Pouget pour l'aide qu'il a bien voulu m'apporter.
- (2) S'agit-il du meuble de ce nom ou de la salle qui le contenait ? Plutôt le meuble.
- (3) Peut-être des mouchoirs, très recherchés aux XVII^e-XVIII^e siècles. Les voleurs les appréciaient beaucoup.
- (4) E. Salomon, « Les Châteaux du Lyonnais et du Beaujolais », 1938, II, p. 284-285. La famille, d'après lui, est originaire de Saint-Aubin, près de Charolles. Marc Conrad de Sarrasin avait fait enregistrer ses armes « d'azur à un cep de vigne, chargé de trois raisins d'or soutenu par un échelas de même ». Supports : deux lions. Devise : « Vitis mea Christus ». Rappelons également que le château de La Pierre possède les armoiries sculptées d'Alexandre de Sarrasin et d'Elisabeth de Maulde.
- (5) E. Salomon, op. cit., II, 1983, p. 285. Il est à noter que deux des enfants d'Alexandre-Louis, devenus catholiques, embrassèrent la vie religieuse : Marie-Marguerite et Claude-Joseph, ce dernier devint jésuite.
- (6) Michelet, « Histoire de France », T.V. livre IX, VIII. Le café.
- (7) Notons le niveau d'instruction de nos personnages. Les seigneurs de La Pierre savaient écrire et donnent de belles signatures à l'appui de leur déclaration. Il en va de même pour Marie-Josephe Castelain, la fille de chambre, ainsi que Joseph Clément, un des domestiques. Les trois autres domestiques Jean Renoux, Pierre Perréon et Nicole Cochaille ne savent pas écrire, ainsi que Jean de la Planche, le granger. Leur âge ne nous est pas non plus indifférent. Marie-Josephe Castelain a 33 ans, Joseph Clément 29 ans, comme Jean Renoux, Pierre Perréon 40 ans, Nicole Cochaille 28 ans « environ » (elle n'est pas fixée). Le « doyen », Jean de la Planche, granger, a 50 ans.

PERRACHE ET SON PROJET

Commencer un entretien sur Perrache par un rapprochement avec Roland Garros peut surprendre ; il existe cependant entre ces deux personnages un premier point commun : leurs noms font aujourd'hui partie de notre langage de tous les jours. Par exemple, la phrase : « J'ai pris le T.G.V. à Perrache pour assister à la finale de Roland-Garros » est parfaitement explicite.

Autre point commun, ils doivent l'un et l'autre la popularité de leur nom à une cause étrangère à l'activité qu'ils ont exercée de leur vivant.

Si Roland Garros a pratiqué le tennis – ce que je ne peux affirmer – il ne l'a fait qu'en amateur ; et il n'y avait certes pas là matière à devenir le pôle du tennis français. Perrache, lui, n'a évidemment jamais pratiqué le chemin de fer pour la bonne raison que, mort en 1779, il lui aurait fallu une imagination à la Jules Verne pour entrevoir son nom sur le fronton d'une gare S.N.C.F.

PERRACHE avait tout pour vivre heureux, s'il avait vécu anonyme. Pour son malheur – mais pour le bonheur de Lyon, qui lui doit une partie de sa substance – il a tenté une entreprise remarquable – la plus grande que des particuliers aient osé tenter au cours du XVIII^e siècle, a-t-on dit – entreprise qui devait se révéler au-dessus de sa compétence et qui lui a finalement valu, avec la célébrité de son nom, la ruine de sa fortune.

Quand vous saurez que l'aventure que nous allons rapidement revivre se situe à Lyon, où elle débute en 1770 pour se dénouer en 1826, vous comprendrez qu'elle a traversé la période la plus fertile en événements politiques majeurs que la France – et Lyon en particulier – aient jamais connus. La compagnie créée par Perrache dut toujours, en raison des aléas de son existence, coller au plus près au pouvoir central et en épouser les méandres ; aussi est-il parfois amusant, à ce sujet, de

Portrait de M. Perrache



constater les effets de ces brusques revirements sur le ton contrasté employé par ses dirigeants à l'adresse du pouvoir en place. Nous en rencontrerons quelques exemples.

Mais avant de parler du personnage et de son projet, il faut rappeler comment se présentait la ville de Lyon en ce début de XVIII^e siècle, alors que Michel-Antoine Perrache y voyait le jour le 23 novembre 1725.

De 1700 à 1760, la population de Lyon est passée de 100 à 115 000 habitants et la crise du logement – ou plus exactement de l'espace vital – sévit car la ville a peu fait pour son développement depuis la période médiévale.

De plus, les congrégations religieuses accaparent le terrain sans commune mesure avec la population qu'elles hébergent, occupant les 3/4 de la surface habitable où ne vivent que 2 % de la population !

Accroître cette surface habitable est donc l'un des pouvoirs objectifs du « Consulat » (il s'agit évidemment là du pouvoir municipal et non pas de la forme de gouvernement qui sera plus tard confié à Bonaparte). Ses regards se tournent à la fois vers le nord et vers le sud de la ville.

Au nord, c'est Morand qui réalise d'importants travaux. Au sud, on lorgne sur les terrains qui s'étendent dans cette direction à partir des remparts construits par le gouverneur d'Albon pour prémunir sa ville contre une attaque de Charles Quint – jusqu'au confluent mal délimité du Rhône et de la Saône. « Mal délimité » est euphémisme car le Rhône devait frayer son cours à travers un dédale d'îlots sauvages – les Lyonnais disent « brotteaux » ou « brottiaux » – qui divisaient le fleuve en plusieurs bras ; le plus important de ces brotteaux était l'île Mogniat, d'une superficie de 15 hectares. De plus, aucun quai ne le bordait encore, de sorte que ses rives, sujettes aux inondations, étaient désertes à partir du sud du pont de la Guillotière, seul encore à enjamber le fleuve.

Certes, la perspective qui s'offre à partir des remparts est-elle belle, mais le premier plan est un peu sordide et la vue de ce labyrinthe suggérait immédiatement l'idée

de relier l'île Mogniat à la presqu'île pour récupérer sa surface. Il fallait pour cela détourner le Rhône pour reporter le confluent plus au sud, jusqu'au village de la Mulatière, situé à quelque 2,5 km des remparts, et combler le délaissé des bras du fleuve.

C'était plus facile à dire qu'à faire, comme la suite allait le montrer – mais l'idée était séduisante et avait en fait séduit plusieurs architectes.

Le premier ne fut autre que Hardouin Mansart, le prestigieux créateur de la place Vendôme, dont le projet, conçu dès 1675, était grandiose, à l'image de ses réalisations parisiennes ; trop grandiose probablement pour nos édiles lyonnais, plus soucieux d'équilibrer leur budget que de doter la ville d'un luxe tapageur. Son projet fut rejeté.

Puis vint Guillaume Delorme (à ne pas confondre avec l'illustre Philibert Delorme, artiste de la Renaissance et créateur des Tuileries). Prudent, ce Delorme, lyonnais d'origine, présente à son tour un projet, plus utilitaire que le précédent, mais jugé encore trop onéreux : projet enterré.

Pourtant, l'idée faisait son chemin et les édiles lyonnais, acceptant l'idée que le projet se réaliserait un jour ou l'autre, décidaient en 1735 l'acquisition de l'île Mogniat et des îlots avoisinants. Ce faisant, ils préservaient l'avenir et se réservaient de choisir, le moment venu, l'affectation de ces terrains, leur voyant plusieurs destinations possibles :

- accroître la surface habitable ;
- proposer des emplacements aux industries encombrantes (bois, pêche, sable, céréales) et polluantes (tanneries et triperies), – installer éventuellement des moulins qui, disséminés jusque-là, le long du Rhône, rendaient la navigation dangereuse ;
- aménager jardins et promenades.

Mais pour l'instant, aucun projet valable n'étant en vue, il faut occuper le terrain et on loue Mogniat pour 20 ans avec obligation faite au locataire, un sieur Gras, de commencer à détourner le Rhône en plantant pieux et

Lyon. Le confluent avant les travaux. Archives municipales de Lyon



fascines à la pointe de l'île ; on était bien revenu des fastueux projets précédents ! Mais le Rhône ne se laisse pas faire si facilement et n'a aucune peine, au cours d'une crue, à faire litière de cette première entrave à sa liberté, ce qui oblige la ville à dédommager le sieur Gras en prolongeant son bail de 20 nouvelles années.

Enfin, après une pause de 25 ans, Perrache vint.

Michel-Ange Perrache n'était pas inconnu à Lyon, où il était né en 1725 ; fils d'un sculpteur, il avait fait ses études à Paris et travaillé à Florence et à Rome avant de se fixer à Lyon, où il pratiquait et enseignait la sculpture, ce qui lui avait valu une place à l'Académie. On lui devait les sculptures du théâtre, où il avait collaboré avec Soufflot. Esprit ouvert, son art n'était pas sa seule préoccupation ; il s'intéressait également à la morale, à l'éducation, où il demandait déjà une plus grande diversification de l'enseignement, et enfin – peut-être surtout – à l'urbanisme.

Ce dernier sujet lui avait permis d'apprécier en connaisseur la parfaite réussite des travaux du tandem Soufflot/Morand.

Lui vient alors l'idée de rééditer l'opération, mais sur une beaucoup plus vaste échelle, en l'appliquant au projet d'aménagement du confluent ; cela est d'autant plus tentant qu'il suffira de reprendre le projet de Guillaume Delorme en le simplifiant encore pour aller dans le sens de la plus petite dépense, visiblement souhaitée par le Consulat.

Le plan mis au point par Perrache comprend donc les réalisations suivantes :

- combler le premier bras du Rhône pour repousser le confluent et adjoindre à la surface ainsi gagnée celle de l'îlot Mogniat ;
- relier à hauteur des remparts les deux fleuves par un canal de jonction sur lequel serait construite une large gare d'eau semi-circulaire ;
- partant de cet hémicycle en direction du confluent, percer un canal le long duquel seraient disposés des moulins à blé.

Ce plan, remis au Consulat en 1766, semblait répondre aux souhaits de la ville ; or, surprise, les enquêteurs nommés pour l'étudier rendent un rapport négatif sur chacune des dispositions prévues. Certaines objections auraient dû attirer l'attention de Perrache ; elles portaient par exemple sur le problème des remblais, jugé mal étudié, de même que sur le niveau des eaux qui risquait de transformer les terrains en marécages insalubres. Certains détracteurs plus précis décrivaient à l'avance les crapauds, grenouilles et autres reptiles pourrissant dans les marécages et empuantissant l'atmosphère ! Judicieuses observations qui auraient été sérieusement prises en considération.

Mais Perrache n'est pas homme à renoncer ; il se tourne vers Soufflot. Celui-ci est fort bien en cour à Lyon, et il le mérite. S'il est le très actif architecte aux talents divers qui a produit l'église Sainte-Geneviève – notre Panthéon – il a aussi doté Lyon des belles façades de l'Hôtel-Dieu.

Sous l'aile protectrice du Marquis de Marigny, tout lui sourit jusqu'à ses récentes réalisations du quartier Saint-Clair, complète réussite technique et financière. Il est donc l'homme providentiel qui peut permettre à Perrache d'emporter la décision en présentant au Consulat un projet modifié, auquel Soufflot participe.

On tourne les objections précédentes relatives à l'envasement en assignant au Rhône un nouveau lit rectiligne bordé d'un large quai-promenade. Plus au sud, à la Mulatière, où sera reporté le confluent, on construira sur la Saône un pont en bois de chêne avec culées de maçonnerie. Ce pont a un double objectif : ouvrir vers le sud la route Forez/Languedoc... et procurer un péage rémunérateur. Sont repris par ailleurs les projets précédents concernant le canal de jonction entre les deux fleuves, la gare maritime et le canal des moulins muni d'un système de régulation. Enfin, il est prévu, en bordure du canal de jonction des deux fleuves, un large cours (actuel cours de Verdun) et une grande place équivalente en surface à la place Vendôme, où s'élèveront le palais du Gouverneur et de grands bâtiments réservés à l'administration. La rentabilité du projet était assurée par la vente des terrains conquis sur le fleuve et de ceux compris entre Ainay et le canal de jonction des deux fleuves. D'ailleurs, le projet est accompagné de chiffres tentateurs : d'un côté les dépenses, estimées précisément à 2 034 395,14 livres, et de l'autre les recettes, estimées au plus bas à 3 785 000 livres.

Tel quel, le dossier est soumis pour examen au Conseil d'Etat, qui rend son avis en octobre 1770, très optimiste puisqu'il juge que le projet répond en tous points aux préoccupations de la ville concernant la sécurité de la navigation sur le Rhône, l'ouverture d'une route vers le Midi, le développement de l'industrie et la création d'une magnifique promenade publique.

De même, les experts confirment très exactement les prévisions financières de Perrache, tant pour les dépenses que pour les recettes, qu'il est « facile d'estimer », note imprudemment le rapport.

Le souci du détail est même poussé assez loin pour que l'on fixe dès maintenant le montant des péages sur le futur pont :

– Personne à pied	3 deniers
– Cheval (chargé ou non)	9 deniers
– Bœuf ou vache	9 deniers
– Voiture à un cheval	2 deniers
– Carrosse ou voiture à 2 chevaux	2,9 deniers
– Charrette à 2 bœufs	2,6 deniers
– Charrette à 4 chevaux ou 4 bœufs	4,6 deniers
– Charrette à 6 chevaux ou 6 bœufs	6,6 deniers
– Mouton, brebis, quadrupède	3 deniers.

Faisant fi d'un projet présenté de façon si alléchante, la ville, prudente – tout en reconnaissant son utilité – refuse de s'en charger elle-même. Mais elle conseille à son auteur Perrache de constituer une société qui réalisera et exploitera le projet. A cette société on donnera les terrains et les droits accordés finalement par lettres patentes du 13 octobre 1771.

Perrache n'hésite pas ; il constitue la société qui porte devant l'histoire son nom et officiellement celui de « Entreprise des travaux du Midi de Lyon ». 25 associés la composent au départ et il est prévu qu'un dixième des bénéficiaires nets reviendra personnellement à Perrache, mais seulement après exécution des travaux, qui devront être menés à bien en cinq ans.

Au nombre des premiers actionnaires se trouvent – sous la présidence de Perrache – Lyonnais et Parisiens, amis « pécunieux » de Perrache tels que Nicolau de Montriboud, le marquis de la Ferrière, le marquis et le grand bailli de Grollier, un ecclésiastique, l'abbé Guignet, conseiller au parlement de Dombes, des négociants, des artistes – Soufflot et Coustou – sans oublier le très fortuné comte de Laurencin, dont on entendra parler par la suite. Ils forment le clan des « Perrachiens ».

La société est constituée au capital de 1 500 000 livres, réparti en actions gagées sur les terrains qu'elle possède et qui ont été divisés en parcelles attribuées par tirage au sort entre les actionnaires. Le côté social n'est pas écarté et l'on a prévu des actions de 5 livres destinées aux domestiques soucieux de se constituer une retraite.

La nouvelle société se présente donc sous les meilleurs auspices ; c'est ce que confirme la conclusion du rapport, que je ne résiste pas au plaisir de vous citer in extenso. « Il ne doit plus être permis de douter de la possibilité et de l'utilité de l'exécution du projet ; les états de dépenses et de produits ne laissent aucune incertitude sur l'événement de l'entreprise ; les moyens de spéculations pour tirer un parti avantageux des cessions que la ville et le roi font à la compagnie mettent tous les ordres de citoyens à portée de s'y intéresser, chacun selon ses pouvoirs. Ils y trouveront les avantages qu'ils ne pourraient trouver ailleurs : l'Etat et la Ville, le commerce et l'agriculture, le riche et l'artisan, tous y trouveront le leur et personne ne peut y rencontrer le moindre inconvénient ».

Faisons une pause, en cet instant d'euphorie qui ne se retrouvera guère par la suite, pour constater :

- l'intelligence et la force de persuasion de Perrache qui, partant pratiquement de rien, réussit à mettre sur pied une entreprise dont l'avenir de Lyon va dépendre ;
- le rôle actif de l'Etat et la compréhension du souverain ; encourageant un projet dont son entourage percevait l'importance ;
- la prudence traditionnelle des élus lyonnais, sourds aux sirènes qui leur proposent d'égaliser certaines réalisations parisiennes et toujours soucieux d'une gestion raisonnable ;
- enfin, l'orientation résolument pratique donnée au projet.

Et je vous dois ici une brève explication d'ordre personnel. Si notre président a bien voulu accepter la proposition que je lui faisais de présenter devant l'auditoire de l'Académie l'histoire de Perrache, c'est que l'un de mes aïeux – celui que l'on appelait le président de Fleurieu, parce qu'il était premier président de la Cour des monnaies à Lyon – figurait parmi les actionnaires de

la compagnie. Son fils, par la suite, en devint le trésorier et possédait à ce titre d'importantes archives de la compagnie, archives que j'ai retrouvées dans un grand désordre et dont j'ai fait don aux Archives municipales de la ville de Lyon, où elles sont maintenant parfaitement classées et consultables par qui veut.

On se met donc au travail et les premières réalisations voient le jour dès 1771. On commence par la grande levée qui doit border le Rhône ; Perrache a profité des eaux basses pour approvisionner les matériaux ; aussi les travaux vont-ils bon train, à tel point que l'on envisage de tout terminer avant le terme prévu. Mais c'était sans compter avec les caprices du fleuve, qui bouscule à différentes reprises les travaux en cours, provoquant les premières difficultés. Aussi, en 1776, alors que l'ensemble des travaux aurait dû être terminé, la levée seule était réalisée. Un point noir : les dépenses excédaient déjà le capital et atteignaient 2 millions de livres.

On avait bien tenté de réaliser aussi le canal au bord duquel devaient se construire les moulins apporteurs de revenus, mais il fallut se rendre à l'évidence : mal calculés, les niveaux d'eau ne permettaient pas aux moulins de fonctionner.

Le doute commence alors à se manifester dans l'esprit du public : et si les marécages allaient répandre des miasmes et provoquer des fièvres ? Or, aux critiques qui lui sont adressées, Perrache, au lieu de fournir des éléments précis, ne répond que par de vagues dénégations peu faites pour rassurer les acheteurs, qui ne se bousculent pas.

Il faut bien alors envisager un nouveau financement et faire appel d'abord aux actionnaires et à des prêteurs : ces derniers sont des banques génoises qui accordent 1 500 000 livres « au denier vingt » (5 %).

En fait, la situation financière est dès maintenant assez critique pour que la société délègue à Paris un émissaire chargé d'informer le ministère et de demander sa protection. Sage précaution, qui devait s'avérer payante pour l'avenir car jamais la sollicitude du pouvoir central ne devait faire défaut par la suite à la société.

Les ennuis en effet vont se préciser car, en octobre 1779, Perrache meurt. Nous sommes en droit de nous interroger : cette mort est-elle pour la compagnie un bien ou un mal ? A juger froidement les choses, Perrache – passés les premiers moments d'euphorie – a mobilisé contre lui l'opinion et en particulier celle des associés, qui commencent à douter de sa capacité à maîtriser un tel chantier. A sa mort, en effet, où en sont les choses ? La chaussée est exécutée, les moulins ne fonctionnent pas – ils ne fonctionneront d'ailleurs jamais – la gare d'eau se dégrade, les terrains du nouveau quartier sont souvent submergés, le pont de la Mulatière est fondé mais pas terminé et les prévisions financières sont largement dépassées sans qu'aucun revenu ne puisse être dégagé.

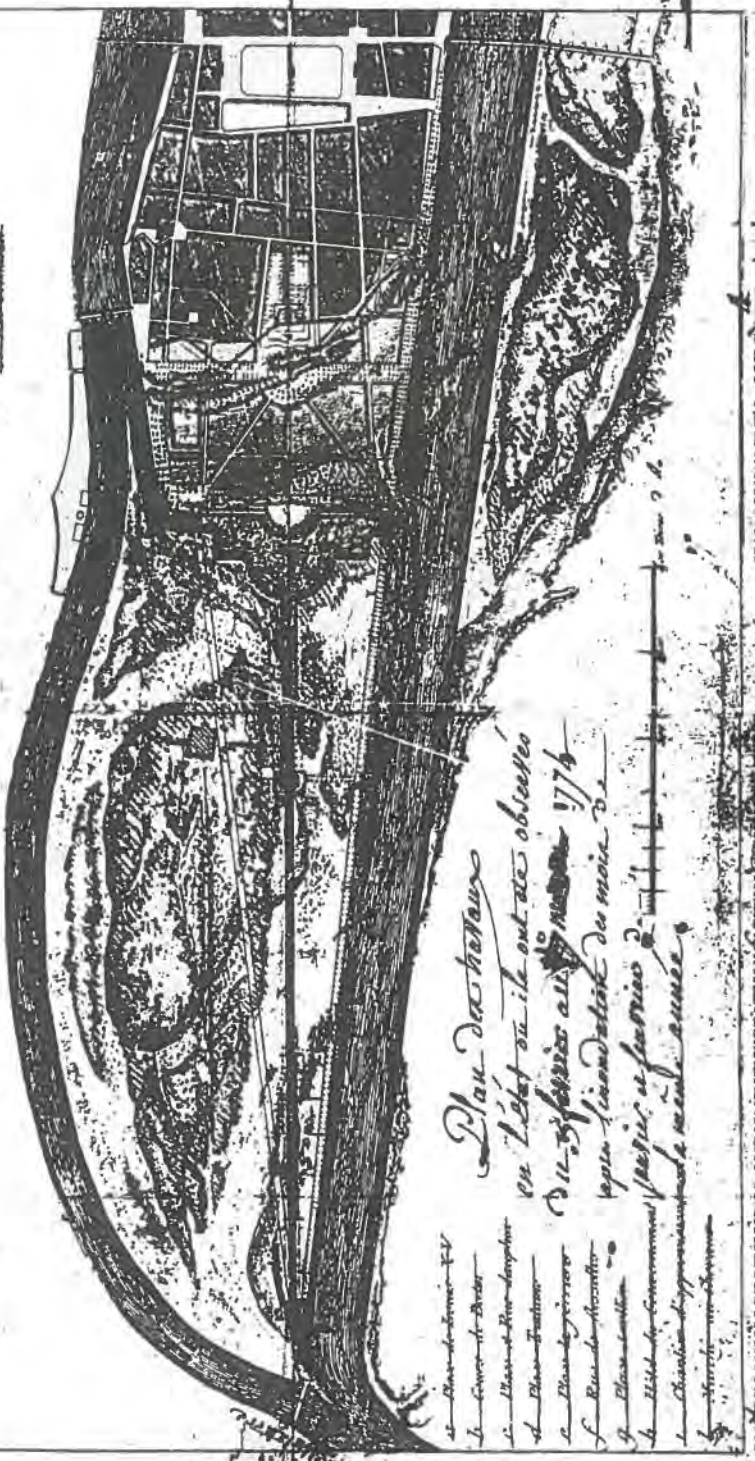
Privée de son chef, la direction de l'affaire est confiée – en dépit des réticences de l'intéressée – à sa propre

fig. 6.



PROJET de M. PERRACHE pour la partie Méridionale de la Ville de Lyon.

- | | | | |
|---------------------------------|--------------------------------------|--|--------------------------------------|
| A Place de Louis le Grand | G Hôtel Royal ou est le Gouvernement | N Le pont d'Albany | T Le Bastion Neveu |
| B Place de la Constitution | H L'Académie à moitié achevée | O Les Chartronniers | V Le Bastion des Nombes |
| C Place de l'Archives | I L'archeveché d'Albany | P Les Etrails | X Les tours à l'Autonne |
| D L'Hôtel général de la Charité | K Le jardin de St. Joseph | Q Le pont de la Belle Voirie | N L'Hôtel de Doyenne |
| E Terrain de St. Elizabeth | L Car St. Jean | R Les Religieuses de la Bonne nouvelle | X Les Chauxes propres |
| F Hôtel de Nevers | N L'Oratoire | S Les Hôtels de Barbantien | Les Religieuses de la Bonne nouvelle |



*Plan de la partie
en l'Etat où il est des ouvrages
du 25 février au 10 mars 1774
pour l'édification de la ville de
Lyon par le Gouvernement de France, et par le
Commissaire de la Ville de Lyon*

- 1. Place de Louis le Grand
- 2. Place de la Constitution
- 3. Place de l'Archives
- 4. Hôtel général de la Charité
- 5. Terrain de St. Elizabeth
- 6. Hôtel de Nevers
- 7. Hôtel Royal ou est le Gouvernement
- 8. L'Académie à moitié achevée
- 9. L'archeveché d'Albany
- 10. Le jardin de St. Joseph
- 11. Car St. Jean
- 12. L'Oratoire
- 13. Le pont d'Albany
- 14. Les Chartronniers
- 15. Les Etrails
- 16. Le pont de la Belle Voirie
- 17. Les Religieuses de la Bonne nouvelle
- 18. Les Hôtels de Barbantien
- 19. Le Bastion Neveu
- 20. Le Bastion des Nombes
- 21. Les tours à l'Autonne
- 22. L'Hôtel de Doyenne
- 23. Les Chauxes propres
- 24. Les Religieuses de la Bonne nouvelle

fig. 2.

sœur, Marie-Anne Perrache, peintre amateur, élève de Greuze ; galante, l'assemblée se déclare convaincue « que personne ne pouvait remplir avec plus de zèle l'objet de leur confiance » et que « l'esprit de l'auteur revivrait dans son héritière ».

Hélas, il fallut bien vite se rendre à l'évidence : la demoiselle en question avait présumé à la fois de ses forces, de sa compétence et de ses moyens financiers. En fait, deux ans suffirent à venir à bout de sa fortune et c'est complètement ruinée et seulement bénéficiaire d'une rente annuelle de 3 000 livres, accordée par charité par les actionnaires, qu'elle passe à son tour la main à un tandem composé du comte de Laurencin, président, et de Jean-Jacques Claret de Fleurieu, trésorier.

Était-elle la seule à avoir englouti sa fortune dans l'affaire ? Probablement non, car une gravure satirique de l'époque montrait Perrache jetant dans le Rhône des sacs d'écus que lui présentaient quelques associés, au nombre desquels figurait mon propre aïeul !

Le nouveau responsable, Jean Espérance de Laurencin, est un homme actif ; ancien officier, distingué par l'Académie de Rouen pour son œuvre littéraire, il l'est également par l'Académie de Lyon - dont il est membre - pour ses recherches scientifiques.

La nouvelle équipe est mise en place en 1781 au cours d'une assemblée générale où se produit un éclat : on y prend connaissance d'un mémoire anonyme - mais chacun soupçonne Fleurieu d'en être l'auteur - où Perrache n'est pas ménagé, présenté qu'il est comme estimable, certes, mais « calculant mal et visionnaire ». « Nous avons cru » - continue le rapport - « tout ce qu'il promettait ; il a tout englouti ». Pour conclure, « nous sommes ruinés, incapables d'emprunter et les travaux sont encore en cours ».

Cependant, le temps d'un management rationnel semble venu et le rapport présente un plan d'action précis que la nouvelle direction fera appliquer. Il s'agit de limiter les travaux à ce qui est le plus rapidement rentable, c'est-à-dire : l'exécution du pont de la Mulatière pour percevoir les péages et la vente des terrains du nouveau quartier aux plus offrants, les actionnaires initiaux faisant ainsi leur deuil de ce qui avait été leur gage.

Le pont devient donc priorité absolue, d'autant plus que la ville a accepté de donner 200 000 livres, à condition qu'il soit réalisé en pierre et non en bois comme prévu initialement.

Mais, à nouveau, hélas ! Alors que le pont est presque terminé - il ne reste plus à placer que les parapets - la Saône se met en crue en janvier 1783 et emporte avec elle le pont et l'espoir de revenus des malheureux actionnaires.

Que faire, sinon envoyer un émissaire, l'abbé Girard, aller pleurer misère et crier famine auprès du gouvernement ? On avait même songé à proposer l'affaire au comte d'Artois, dont le caractère primesautier paraissait pouvoir s'intéresser à cette aventure spéculative ; mais, sur son refus, c'est finalement le Roi lui-même qui, plus conciliant que la fourmi de la fable, accepte de sauver la

compagnie d'une situation préoccupante. C'est donc le gouvernement qui se donne deux ans pour reconstruire en pierre le fameux pont et réaliser le remblai du terrain ; dans l'immédiat, il avance 300 000 livres à la compagnie pour payer les intérêts dus aux Génois (traité de 1784).

Tout aurait été parfait si ces beaux projets avaient été réalisés ; mais la compagnie joue de malheur : les temps sont durs et le trésor royal est peu garni ; la clause concernant la construction du pont ne sera jamais exécutée, la dépense estimée cette fois à 2 500 000 livres étant finalement jugée hors de ses moyens.

La compagnie, de son côté, ne restait pas inactive : une initiative en direction de nos voisins réformés cherchant à attirer des entreprises protestantes connut un certain succès et une indienne alsacienne comptant près de 1 000 ouvriers s'installa ; il manqua peu de choses et un effort de compréhension pour que ce mouvement se développe.

Cependant le recours restait le roi et Laurencin abdiqua toute retenue pour s'adresser à lui en cette année fatidique de 1789. « Nous sommes à vos genoux, Sire, et les baignons des larmes les plus pures, etc. » Une fois de plus, Louis XVI se laisse fléchir et un nouveau traité est signé en 1789.

Cette fois-ci, c'est la compagnie qui est chargée de construire le pont en bois, avec culées de maçonnerie, comme prévu à l'origine ; elle aura la charge de l'entretenir pendant 100 ans, période pendant laquelle elle percevra les péages, qui sont d'ailleurs doublés pour l'immédiat (au moins sur le papier).

Le roi, lui, fera son affaire de rembourser les Génois (mais, une fois de plus, cette bonne résolution devait en rester au stade des intentions).

Était-ce la fin du cauchemar des associés ? Non, et le pire était encore à venir. Il vint sous la forme du mémorable hiver de 1789, qui gela les fleuves et engendra une débâcle de glace fatale aux installations, et surtout sous la forme de la Révolution qui valut à Lyon, soulevée contre le pouvoir central, un châtement brutal qui n'épargna pas notre pont.

Grâce à un nouvel emprunt de 700 000 livres, celui-ci avait cependant été construit et livré enfin au public en 1792.

Mais le sort s'acharnait et le siège de Lyon lui fit éprouver des dégâts considérables : tout fut arraché et pillé de sorte qu'il était réduit à l'état de ruine à la fin du siège.

La compagnie fut admirable : acharnée à se doter de son gagne-pain - et le dos au mur - elle procéda aux réparations et le pont fut de nouveau utilisable par le public.

Mais la mentalité avait changé et l'obligation de payer péage était devenue insupportable aux citoyens qui l'empruntaient. Cela dura jusqu'à l'An V, époque à laquelle, l'ordre étant rétabli dans le pays, le péage le fut aussi et doublé pour une période de dix ans.

Le pont fut, semble-t-il, la seule préoccupation de la compagnie pendant la période troublée qui va jusqu'à l'Empire ; il faut simplement retenir que, mis à part quelques menus désagréments, chacun sauva sa peau parmi les dirigeants de la société.

Le spectacle lamentable qu'offrait le reste du chantier à la fin de la Révolution n'était pas de nature à rassurer les associés : encore inondé sur la plus vaste partie des terrains à récupérer sur le fleuve, il était totalement abandonné par les premiers occupants, particuliers ou industriels ; de plus, il avait été la proie de pilliers venus s'y servir de bois et matériaux de construction. La moindre crue laissait en se retirant des marécages pestilentiels.

Aussi le comblement des terrains allait-il devenir – après le pont – le principal souci de la compagnie. Question d'autant plus urgente et préoccupante que l'état des lieux suscite, chez les détracteurs du projet, des interrogations portant en particulier sur la salubrité. S'il y a des médecins dans l'assistance, j'aimerais avoir leur avis sur les accusations d'épidémies « de fièvres intermittentes et rémittentes ataxiques causées par des résidus d'où émanaient des odeurs vapidés ».

En fait, on était parfaitement en droit de s'inquiéter des fièvres bien réelles que l'on constatait chez ceux qui approchaient le chantier ; plusieurs missions composées de médecins avaient enquêté à ce sujet et relevé des faits troublants. Par exemple, les ouvriers couchant sur le chantier étaient plus atteints par les fièvres que ceux qui regagnaient la terre ferme.

Quant à Mlle Perrache, qui s'était cru obligée d'habiter l'île Mogniat pendant la période où elle était présidente, elle avait dû y renoncer mais elle ne manquait pas de mêler de l'ail à ses aliments (à titre de défense de l'organisme et non par goût personnel) lorsqu'elle prenait un repas sur place.

Devant la concordance des observations, on commençait à se demander s'il ne fallait pas remettre le Rhône, au moins partiellement, dans son lit ancien.

Il est vrai que le problème des remblais a de quoi préoccuper les responsables, auxquels plusieurs questions se posent : leur volume – estimé au départ à 300 000 m³ ; leur moyen de transport, leur coût enfin. Il semble qu'aucun de ces problèmes n'ait fait l'objet d'études préalables précises et qu'ils aient été résolus au jour le jour, au gré des imaginations parfois débriées ; n'avait-on pas été jusqu'à imaginer de bombarder les marécages avec des boulets remplis de sable ?

Résoudre le problème du transport de gravier provoqua la faillite de plusieurs entreprises soumissionnaires ; l'une d'elles avait eu pourtant l'excellente idée de construire entre le chantier et la rive droite de la Saône, où on allait charger le gravier, une passerelle en pente : on montait à vide et on descendait une fois le tombereau rempli. En fait, on voit ressurgir le lancinant problème des remblais dans chaque traité conclu entre la compagnie et un organisme public, ville ou gouvernement.

L'Empire, plus précisément l'Empereur lui-même, va à son tour s'intéresser aux travaux de la compagnie. Napoléon est, on le sait, l'homme des décisions foudroyantes ; or il reçoit le coup de foudre pour Lyon, elle-même sous le charme depuis que, premier consul, il était venu poser la première pierre des façades de Bellecour détruites sur ordre de la Convention et que les Lyonnais avaient décidé de reconstruire. Dès lors, le dithyrambe ne connaît plus de bornes pour parler du premier consul ; par exemple, « Bonaparte est l'homme le plus prodigieux dont l'histoire puisse conserver le souvenir » ou « on ne peut méconnaître en lui l'instrument d'une volonté supérieure qui l'appelle à suspendre les malheurs du monde », etc. (Nous aurons bientôt à nous rappeler ces deux phrases prises parmi d'autres.)

Dans ce contexte, comment s'étonner que Lyon ait conçu l'espoir d'être choisie par l'Empereur pour y édifier l'un des palais impériaux dont devaient être dotées quelques villes de province ? L'espoir progresse encore lorsqu'en 1805, Napoléon traverse la ville ; il faut rendre hommage à la perspicacité du coup d'œil impérial qui – sans s'attarder au spectacle peu réjouissant du chantier Perrache, où sa garde d'honneur à cheval crotte ses somptueux uniformes – se complaît devant « l'aspect enchanteur du lieu au confluent de deux fleuves superbes et un horizon magnifique ». Séduit donc, l'empereur promet 100 000 F... que l'on ne verra jamais !

Cependant, l'idée du palais impérial faisait son chemin ; la ville de Lyon y voyait le moyen de mettre un terme à ce chantier qui n'en finissait pas et c'était pour la compagnie le moyen inespéré de sortir d'une situation de plus en plus difficile. Si l'idée fut donc suggérée à l'empereur, celui-ci la fit sienne sans hésiter et les choses furent poussées assez loin pour que l'on fasse même les plans de splendides jardins au goût du jour, rompant avec le classicisme français pour s'orienter vers ce que l'on ne nommait pas encore « à l'anglaise » en raison de l'anglophobie ambiante. Ces jardins devaient occuper tout l'emplacement des terrains récupérés sur le fleuve et faire du nouveau quartier un lieu de plaisance bien différent du rôle utilitaire envisagé jusque-là. Curten, Fontaine, Sain-Rousset réalisèrent plusieurs projets qui restèrent sur le papier à dessin.

Nous assistons d'ailleurs ici à un bien curieux exemple du fonctionnement de l'administration impériale : tant que le souverain s'en mêle, tout va au galop ; qu'il ait la tête ailleurs et tout s'enlise à plaisir.

Ecoutez plutôt : le 11 mars 1806, ordre est donné à la mairie de Lyon d'acquiescer pour 300 000 F les terrains nécessaires à l'édification du palais et de remettre gracieusement ce terrain à l'empereur ; dans la nuit même, un traité est signé entre la mairie et la société ; le lendemain 12 mars, ce traité est ratifié par le Conseil municipal et le Conseil d'administration ; le 23 mars, une délégation conduite par le maire de Lyon se rend à Paris pour y porter les accords et engager la suite.

Voilà, pensez-vous, une affaire rondement menée ! Mais attendez : l'administration ne perd jamais ses droits, même sous le régime impérial ; elle remarque que les

signatures de deux actionnaires même très minoritaires manquent sur le traité et exige qu'on les recherche. Cela prendra trois ans pour retrouver l'un d'eux à Soissons et même quatre ans pour retrouver le dernier parti à l'étranger.

Le dernier paragraphe est enfin obtenu et un décret impérial du 3 juillet 1810 arrête que la somme de quatre millions sera prélevée sur la caisse du domaine extraordinaire pour terminer digues et remblais et ériger le palais tant désiré. Hélas ! Faute de procès-verbal, le décret tombe dans l'oubli alors que l'empire s'effondre à son tour.

Changement de décor, de souverain, de style ; un timide rappel en 1816 se heurte au refus du nouveau pouvoir qui a d'autres dépenses à supporter et d'autres chats à fouetter. On envisage de restituer les terrains à la compagnie, ce qui soulève un problème juridique car on ne sait plus à qui ils appartiennent.

La ville se défend en effet d'être propriétaire de ces terrains empoisonnés et présente, comme relevant d'un ordre impérial subi mais non accepté par elle, toutes les transactions hâtives de 1806. Elle aussi conclut en disant la compagnie responsable des terrains et de ce qui va avec.

Au décès du président Laurencin, la direction passe à son fils, aussi tenace que son père ; il affûte sa plume et s'adresse directement au roi dans un style qui doit plaire à ce dernier : « Le retour de votre majesté est venu rendre à la France l'espoir du bonheur et de faire succéder un règne de sagesse à des temps de démence », et il n'hésite pas à faire porter la responsabilité de toutes ces difficultés au regretté Perrache, sur lequel il porte ce jugement à double tranchant : « Il ne joignait malheureusement pas au génie qui invente les connaissances avec lesquelles on exécute ».

L'état des travaux est aussi confus que la politique française. Certains ont certes progressé sous l'Empire, en particulier les digues, le cours entre Rhône et Saône (devenu cours Verdun), jugé dès cette époque « magnifique » et les remblais.

D'autre part, l'empereur a tenu la promesse du roi et remboursé l'emprunt génois ; service qui devait d'ailleurs lui être rendu car le gouvernement impérial avait fait en 1809 l'acquisition du pont de la Mulatière pour le prix de 515 000 F payable en cinq ans, c'est-à-dire, compte tenu de quelques retards, que la Restauration finira d'honorer les dernières échéances de remboursement. Ce pont fut affermé à un certain M. Pont, répondant au prénom de Placide, ce qui tranchait agréablement avec l'agitation qui s'était développée autour du pont.

Mais d'autres travaux, en revanche, ont régressé : les bâtiments des moulins, devenus inutiles, ont été abandonnés ; les promeneurs qui ont maintenant accès à l'ex-île grâce au comblement de bras du Rhône ne se gênent pas pour piller les jardins.

Les revenus de la compagnie restent maigres ; le péage procure 32 100 F par an tandis que la location des terrains récupérés sur le fleuve se limite à 7 ou 8 000 F nets par an.

La gagnante est sans contexte la ville de Lyon, qui s'est enrichie de la digue du Rhône, de la chaussée Perrache (cours de Verdun) et du pont de la Mulatière qui a permis d'ouvrir la route vers le Midi et réduit par exemple de 27 lieues le trajet Paris/Toulouse.

C'est donc de la ville que devait tout naturellement venir un jour la solution ; ce fut l'œuvre de la loi du 23 avril 1823 – 53 ans après le début officiel de l'aventure – qui décidait que la presqu'île était irrévocablement adjugée à la ville de Lyon. Cette dernière devait jouir sans contestation sur ce terrain des droits de propriété concédés par le décret impérial de 1806 selon lequel, je vous le rappelle, les terrains étaient remis à la ville pour la somme de 300 000 F ; mais les dispositions de la nouvelle loi s'arrêtaient là et jamais le roi ne pensa se faire élever à Lyon un palais... qui n'aurait plus rien eu d'impérial !

Dès lors, les choses étant claires, les travaux reprirent sous la conduite d'élus lyonnais pressés de pouvoir disposer du nouveau quartier ; mais c'est seulement en 1836 que les remblais furent entièrement terminés, ce qui montre à la fois l'importance de ces travaux et l'optimisme des premiers projets, où l'on pensait pouvoir les réaliser en cinq ans.

La liquidation de la compagnie eut lieu le 19 juillet 1826 ; 112 acquéreurs de parcelles se partagèrent les terrains qui auraient dû constituer le gage des premiers actionnaires.

J'ai puisé dans les sources à ma disposition les images qui me semblaient les mieux appropriées à vous faire partager les heurs et les malheurs de cette entreprise, me refusant à porter un jugement sur ceux qui l'ont conçue et ceux qui l'ont conduite.

Mais tout n'est-il pas bien qui finit bien ?

De là où il est, Perrache peut aujourd'hui contempler – satisfait – l'œuvre qu'il a eu le courage d'entreprendre.

Christian de FLEURIEU

SOURCES

Fonds de FLEURIEU sur la Compagnie Perrache. Archives municipales de la ville de Lyon, références 49 II (I à 22)

Félix RIVET « Une entreprise d'urbanisme à la veille de la Révolution : la création du quartier Perrache à Lyon ».

Chronique de l'abbé DURET, Lyonnais contemporain des événements rapportés.

LES TEMPLIERS EN BEAUJOLAIS

(2^e PARTIE)

Dans la première partie de cette communication, publiée dans le précédent bulletin de notre Académie, l'auteur traitait d'un premier Templier beaujolais : Humbert III de Beaujeu.

Guillaume de Beaujeu Montpensier au Temple

Au XIII^e siècle, nous allons retrouver un autre Templier dans la maison de Beaujeu. Non pas cette fois dans la branche aînée comme au siècle précédent, mais dans la branche cadette, la branche d'Auvergne. L'enfant terrible, le plus rebelle du grand Humbert III, Humbert IV le jeune, avait épousé Agnès de Thiers, dame de Montpensier. Ainsi se constituait en Auvergne un puissant fief beaujolais, Guichard IV en hérita, ainsi que de la seigneurie de Beaujeu.

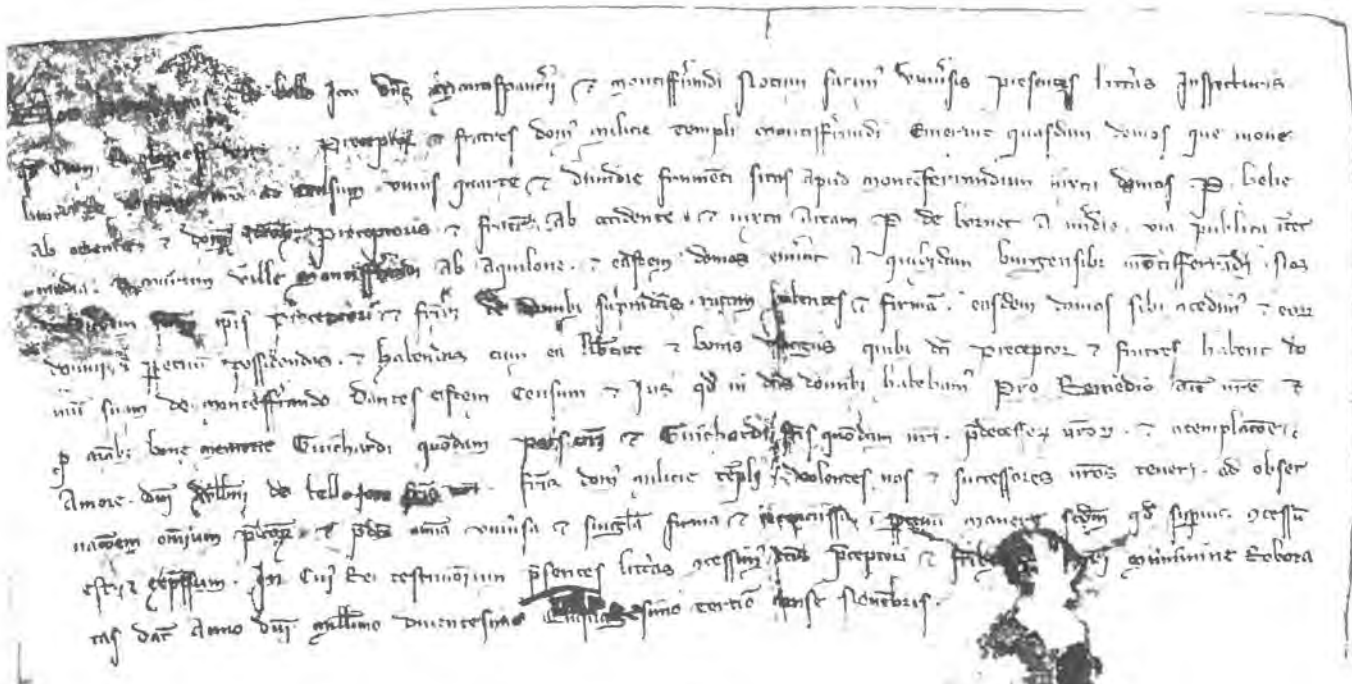
Cependant, à sa mort, il sépara les possessions d'Auvergne de la seigneurie beaujolaise. A son fils aîné Humbert V la seigneurie de Beaujeu, au second fils

Guichard « la terre de Montpensier », au troisième Henri « la terre du Bugey ».

Par son mariage avec Catherine de Clermont, dame de Montpensier, le nouveau seigneur de Montpensier s'établit fortement au cœur de l'Auvergne. Il aura cinq enfants, dont trois vont jouer un rôle important : l'aîné, Humbert de Beaujeu Montpensier, dont saint Louis fera un connétable de France, Eric, seigneur d'Herment, qui deviendra maréchal de France, et Guillaume que nous allons étudier.

Guillaume de Beaujeu Montpensier a dû naître au début des années 1230.⁽¹⁸⁾ En novembre 1253, nous le trou-

Charte de novembre 1253, mentionnant Guillaume de Beaujeu-Montpensier (à la 10^e ligne du texte). Archives du Rhône 48 H 2401



vons déjà au Temple. Son frère aîné, Humbert de Beaujeu, seigneur de Montpensier et de Montferrand, autorise une vente de maisons à Montferrand au profit des « religieux hommes le précepteur et les frères de la milice du Temple de Montferrand ». Il le fait pour le salut de son âme, de celle de son père Guichard, de bonne mémoire, de son frère feu Guichard et en considération et par amour du seigneur Guillaume de Beaujeu, son frère, frère de la maison du Temple.⁽¹⁹⁾ Guillaume de Beaujeu doit alors servir au Temple de Montferrand, non pas en tant que précepteur, chef de l'établissement, mais simplement comme frère.

Aucun autre document sur les débuts de Guillaume de Beaujeu Montpensier au Temple. C'est en 1273 que nous le retrouvons, bien loin de l'Auvergne natale, dans le royaume de Sicile que vient de conquérir le frère de saint Louis, l'ambitieux Charles d'Anjou. Guillaume de Beaujeu Montpensier, dont le frère, le connétable Humbert, a suivi saint Louis à Tunis, est alors commandeur en Apulie.

Naguère, le prédécesseur de Charles d'Anjou, l'empereur Frédéric II de Hohenstaufen, a chassé les Templiers de ses domaines italiens.⁽²⁰⁾ Mais depuis la chute des Hohenstaufen, l'ordre est revenu dans le royaume de Sicile à la suite de Charles d'Anjou.

Guillaume de Beaujeu Grand Maître du Temple

Le 25 mars 1273, le grand maître du Temple, Thomas Bérard, meurt. Dans les troubles qui divisaient le royaume de Jérusalem depuis l'échec de « la croisade sans croix » de Frédéric II de Hohenstaufen (1228), le dernier grand maître avait observé une attitude loyaliste envers le royaume.⁽²¹⁾

L'élection du nouveau grand maître eut lieu sans tarder : le 13 mai 1273 ; Guillaume de Beaujeu Montpensier fut choisi. C'était un succès pour Charles d'Anjou, dont le nouvel élu semble avoir été un partisan, comme l'indique son installation dans un des domaines du roi. Guillaume de Beaujeu est un homme dans la force de l'âge, il a 43 ans environ. Le « Templier de Tyr », qui sera son secrétaire, le décrit ainsi : « Fort gentilhomme, parent du roi de France, fort large et libéral, fort aumônier, dont il eut grand renom, et le Temple fut de son temps très honoré et redouté ». ⁽²²⁾

Il resta pendant deux ans en Europe et participa en 1274 au concile de Lyon. Il visita alors les maisons de l'Ordre en France et en Angleterre. Son biographe assure qu'il amassa « grand trésor ». Muni de ce solide trésor de guerre, il se rendit à Acre en septembre 1275. R. Grousset voit en lui une des plus fortes personnalités de son temps ; malheureusement, ce grand seigneur apparenté aux Maisons royales « alliait à l'orgueil traditionnel des Templiers un tempérament hautain ». Issu de la grande famille des Beaujeu, il avait conscience d'appartenir, en effet, à « une des plus illustres maisons féodales de la chrétienté ». ⁽²³⁾

L'impérialisme des Fleurs de lis

Successeur des Hohenstaufen dans le royaume de Sicile, l'ambitieux Charles d'Anjou avait repris leur politique méditerranéenne. Vaste projet qui visait non seulement à reconquérir Constantinople retombé aux mains des Grecs mais aussi à établir l'autorité angevine sur le royaume de Jérusalem.

Un obstacle se dressait. Le roi de Chypre, Hugue III de Lusignan, avait été reconnu roi de Jérusalem en 1268. Il résidait à Acre et s'efforçait de redresser la situation du royaume en pleine anarchie. A cette politique courageuse, Guillaume de Beaujeu, avec l'aide de l'ordre pourtant rival des Hospitaliers, opposa une résistance farouche. Hugue III de Lusignan dut déguerpir en écrivant au pape « qu'il ne pouvait plus gouverner la Terre Sainte à cause du Temple et de l'Hôpital ». ⁽²⁴⁾ Ainsi, les principaux fauteurs de désordre étaient clairement désignés : les ordres militaires créés pour défendre le royaume.

L'appui donné à Charles d'Anjou par Guillaume de Beaujeu, appui qui aboutit après l'affaire dite de la Fauconnerie au départ d'Hugue III de Lusignan, a été sévèrement jugé, notamment par le grand historien des croisades René Grousset. Mais si a posteriori l'attitude des ordres militaires s'est révélée néfaste, Charles d'Anjou, alors n'était-il pas un défenseur plus valable de la Terre Sainte ? Sa puissance appuyée sur la monarchie capétienne ne surpassait-elle pas celle du roi de Chypre ? Comme jadis les Teutoniques avaient soutenu les Hohenstaufen, les ordres militaires ne pouvaient-ils pas jouer, avec quelque chance de succès, la carte angevine ? En fait, les ambitions angevines, par leur démesure même, allaient échouer.

Premiers succès angevins

Pourtant, à l'origine, la politique angevine répondit aux espoirs de Guillaume de Beaujeu Montpensier.

Roger de San-Severino, envoyé par Charles d'Anjou, mena une politique plus habile que celle des Hohenstaufen. Il tenta, avec l'aide de ses amis templiers, non sans succès, de se concilier les barons francs. Et le grand maître du Temple, artisan machiavélique du départ du roi de Chypre, multiplia les efforts pour unir, pacifier et renforcer le royaume.

Partagés entre une double fidélité, celle due au roi de Chypre éclipsé et celle revendiquée par le nouveau roi de Jérusalem, les barons francs finirent par se rallier au frère de saint Louis. En 1277, le puissant comte de Tripoli, Bohémond VII, prêta hommage à San-Severino.

Et quand Hugue III tenta deux ans plus tard de reconquérir son domaine de Terre Sainte, il se heurta de nouveau à Guillaume de Beaujeu Montpensier. Après quatre mois de vaine attente, le roi dut se rembarquer pour Chypre. A l'instar de Frédéric II, il exerça de violentes représailles à Chypre contre le Temple. Ses maisons à Paphos, à Limassol furent ruinées. Tous ses revenus dans l'île furent saisis, malgré les admonestations pontificales.



Templiers au combat, chapelle de Cressac, XIII^e siècle. Archives photos Paris / SPADEM

La fin du rêve angevin

Les Vêpres siciliennes mirent brutalement fin au rêve angevin (1282). La perte de la Sicile révoltée allait opposer pendant de longues décennies Charles d'Anjou et ses héritiers aux rois d'Aragon, bénéficiaires de la révolte.

La restauration chypriote

Avec la mort de Charles d'Anjou en 1285, les derniers espoirs angevins disparaissaient. L'heure de la revanche chypriote allait sonner.

A cette restauration, Guillaume de Beaujeu Montpensier avait prêté la main, bien qu'il ait été l'ennemi irréductible du père du nouveau roi. Pendant toute l'année 1285, de longues négociations s'étaient déroulées entre le hautain grand maître et la cour de Chypre. Restait le dernier fidèle de la maison d'Anjou, le sénéchal Eude Poilechien, retranché dans le château d'Acre. Un blocus pacifique, suivi d'un arbitrage de Philippe le Bel, aboutit à la remise du dernier bastion angevin (29 juin 1286).⁽²⁵⁾

Le 15 août 1286, dans la cathédrale de Tyr, le jeune roi Henri II de Chypre reçut la couronne de Jérusalem des mains de Bonacours de Gloire, archevêque de Tyr. Des « jeux beaux, délectables et plaisants » célébrèrent l'évé-

nement, la jeune chevalerie de Syrie et de Chypre monta dans l'hôtel des Hospitaliers un spectacle théâtral emprunté aux aventures de Lancelot et de Tristan, les damoiseaux imberbes tenant les rôles féminins. Puis ils contrefirent « moines et nonnains joutant ensemble avec des lattes ».⁽²⁶⁾

L'échec chypriote

Mais le nouveau roi était trop jeune, il n'avait que 15 ans, il était sujet à de fréquentes crises d'épilepsie. R. Grousset l'a surnommé « le Louis XVI chypriote ». Dès novembre 1286, il se rembarqua. Son départ déclencha à nouveau la guerre civile.

Les grandes villes maritimes italiennes, Gênes, Venise, Pise, auraient pu apporter par leur union une aide précieuse au royaume de Jérusalem. Au contraire, les Pisans et les Génois déclenchèrent une guerre navale dans les eaux d'Acre. Ennemis traditionnels des Génois, les Vénitiens appuyaient les Pisans, « chose laide à la chrétienté et périlleuse » écrit un chroniqueur.

Au printemps de 1287, les amiraux génois Orlando Ascheri et Thomas Spinola lancèrent un raid sur les comptoirs pisans de la Syrie franque. Tandis que Spinola tentait à Alexandrie d'obtenir l'alliance du sultan

Qalawun, Ascheri s'embossait devant le port d'Acre, brûlant ou capturant les navires de Pise. Furent traités en ennemis, non seulement les Pisans, mais également les « Poulains pisans », les créoles d'origine pisanne établis en Syrie.

Le commandeur du Temple à Acre, frère Thomas Gaudin, dut solliciter la grâce des pêcheurs capturés par les Génois. Guillaume de Beaujeu Montpensier était alors absent ; il se trouvait dans la puissante forteresse du Temple, le château Pélerin.⁽²⁷⁾ Après ce raid, Ascheri se replia sur Tyr dont les seigneurs, les Montfort, étaient les alliés traditionnels de Gênes. Mais la résistance s'organisait à Acre. Les Vénitiens d'Acre, alliés de Pise, s'unirent aux Pisans de la ville pour armer onze navires et défendre le port. Quand le 31 mai 1287 le grand maître Guillaume de Beaujeu essaya d'obtenir d'Orlando Ascheri le respect de la neutralité de la capitale du royaume, il ne put éviter la bataille qui tourna en faveur des Génois. Le retour de Spinola d'Alexandrie assura la maîtrise de la mer aux Génois. La flotte victorieuse établit un blocus total du port. A nouveau, les Hospitaliers et les Templiers réunis aux barons déterminèrent l'escadre génoise à rejoindre Tyr.

Tripoli menacé

Pendant de nombreuses décennies, malgré ces divisions profondes, le royaume de Jérusalem avait été sauvé par l'invasion mongole qui avait frappé de plein fouet le monde musulman ; saint Louis, la Papauté avaient placé de grands espoirs dans la conversion des Mongols au christianisme.

La menace mongole disparue, les Mameloucks qui dominaient l'Égypte avaient repris l'offensive. L'attaque allait d'abord frapper Tripoli, principauté profondément divisée. L'orgueilleuse « commune de Tripoli » avait rejeté la suzeraineté de leur comtesse, la princesse Lucie d'Antioche, pour se placer sous le protectorat génois. L'amiral génois Benedetto Zaccuria était entré dans le port avec cinq galères, reçu « à grand joie » par les bourgeois de la cité. Mais un obstacle se dressa devant lui et de taille. Les trois grands maîtres du Temple, de l'Hôpital et des Teutoniques l'avaient précédé, avec le bayle vénitien, pour ménager un accord entre la princesse Lucie et ses sujets révoltés.

Après diverses péripéties, un accord amena la restauration de la princesse Lucie à Tripoli, tout en sanctionnant le protectorat génois sur la ville. Mais l'accord gênait un grand seigneur « poulain » Barthélémy de Gibelet qui, jusqu'alors, avait dominé Tripoli.

C'est alors que les milieux pisans et vénitiens, associés à Barthélémy de Gibelet, excitèrent le sultan d'Égypte Qalawun contre l'accord conclu. L'accord selon eux lésait les intérêts économiques du sultan en affirmant la suprématie génoise.

L'avertissement de Guillaume de Beaujeu

Qalawun haïssait les princes d'Antioche-Tripoli, dont l'avant-dernier, Bohémond VI, avait en 1260 aidé les

armées mongoles conquérantes de la Syrie musulmane. Cette alliance « de revers » était le cauchemar du sultan. Tripoli devait être détruite.

La guerre civile dans la principauté favorisait les desseins du sultan. Cependant, solitaire, un homme veillait dans cette France du Levant si profondément divisée : le grand maître du Temple, Guillaume de Beaujeu Montpensier, « le seul homme d'État de la Syrie franque » (R. Grousset).

Le service de renseignement du grand maître était fort bien organisé. Un des principaux dignitaires mameloucks, l'émir Sillah Badr Al Din Baktash Al Fakri, avait parfaitement dévoilé à Guillaume de Beaujeu les desseins de la cour du Caire.

Il avertit aussitôt les habitants de Tripoli. Mais ceux-ci ne prirent pas au sérieux l'avertissement ; « qu'on cesse de leur faire un épouvantail avec ces bruits de guerre ». Qalawun et la grande armée mamelouck étaient devant Tripoli quand les bourgeois discutaient encore de la véracité du grand maître.

Malgré l'union sacrée réalisée à la douzième heure entre la princesse Lucie et les bourgeois de Tripoli, la situation était désespérée. Le roi de Chypre, Henri II, envoya son frère Amaury avec des chevaliers chypriotes, Guillaume de Beaujeu envoya un contingent de Templiers avec leur maréchal Geoffroy de Vendac et le commandeur d'Acre, Pierre de Moncade. Les Hospitaliers, fort hostiles pourtant envers Tripoli, arrivèrent commandés par leur maréchal, Mathieu de Clermont. La défense maritime était assurée par les quatre galères de Gênes et les deux galères de Venise. Les Pisans, malgré leur haine des Génois, participèrent à la défense.

La défection des Vénitiens puis des Génois amena la chute de Tripoli le 20 avril 1289. La fin de « cette bourdonnante population de marchands, d'ouvriers, de médecins et d'écolâtres » de cette grande cité, orgueil du Levant, fut atroce. La plupart des hommes furent tués, les femmes et les enfants réduits en esclavage. Tripoli fut rasé jusqu'au sol.

Les trêves du roi Henri II de Chypre

Face à cette situation terrible, le roi Henri II put obtenir un répit du sultan Qalawun. Guillaume de Beaujeu joua-t-il un rôle primordial dans ce résultat ? Ses intrigues secrètes avec la cour du Caire permettent de le penser. Trêves bénéfiques qui permirent la reprise des relations commerciales entre les Francs d'Acre, de Tyr ou de Beyrouth et les marchands arabes.

Brève lueur d'espoir qu'un acte de fanatisme stupide allait anéantir. Des pèlerins italiens fraîchement débarqués, pour montrer leur zèle de croisés néophytes, volèrent et massacrèrent les paysans arabes qui ravitaillaient Acre. Après les paysans, c'est aux marchands musulmans qu'ils en eurent ; « malheur aux barbus » semble avoir été leur cri de guerre. Comme les marchands syriens portaient cet attribut, ces malencontreux « croisés » les taillèrent en pièces. Les chevaliers d'Acre, accourus au tumulte, parvinrent à sauver des mains de

ces brutes une partie des marchands musulmans qui furent conduits au château royal.

Et conclut mélancolique le secrétaire de Guillaume de Beaujeu Montpensier : « Ce fut la chose pour quoi Acre fut prise. »

La rupture des trêves

Les trêves étaient rompues et pour une raison très grave. Le massacre des marchands musulmans, perpétré en pleine paix par des fanatiques irresponsables, constituait un excellent *casus belli* pour le vainqueur de Tripoli. Les chemises des victimes furent exhibées devant lui, noires de sang. Ces « Vêpres musulmanes » devaient être vengées. Qalawun, soucieux d'explorer la voie du droit, somma la cour d'Acre de lui livrer les meurtriers.

Ici encore, Guillaume de Beaujeu Montpensier montra sa grande sagesse. Il conseilla de livrer au sultan tous les prisonniers et condamnés chrétiens en les présentant comme les responsables du massacre, appuyé par les grands maîtres de l'Hôpital et des Teutoniques. Soulignons en passant cet accord des chefs d'ordres. Le conseil de Guillaume fut repoussé comme immoral, sous la pression de la foule. On se borna à présenter des excuses au sultan : « Les coupables étaient des croisés étrangers, échappant aux lois du royaume », donc le gouvernement d'Acre déclinait toute responsabilité pour la conduite de ces étrangers. Echappatoire qui faisait le jeu de Qalawun.

La guerre déclarée, le sultan envoya son lieutenant Rukin Al Din Toqsu qui vint s'établir entre Césarée et Château Pélerin, où les Templiers possédaient une puissante forteresse. Il prépara de redoutables machines de

guerre, mais pour détourner les soupçons, il prétendit que ces engins étaient destinés à l'Afrique.

Mais l'habituel agent de renseignements, que nous avons vu déjà à l'œuvre, fit parvenir à son ami le grand maître Guillaume de Beaujeu Montpensier le plan de guerre du sultan.

Le suprême avertissement de Guillaume de Beaujeu

Bien entendu, le grand maître avertit aussitôt les gens d'Acre, mais ceux-ci, aveuglés comme les bourgeois de Tripoli, ne voulurent pas croire ce suprême cri d'alarme.

Un moment de répit

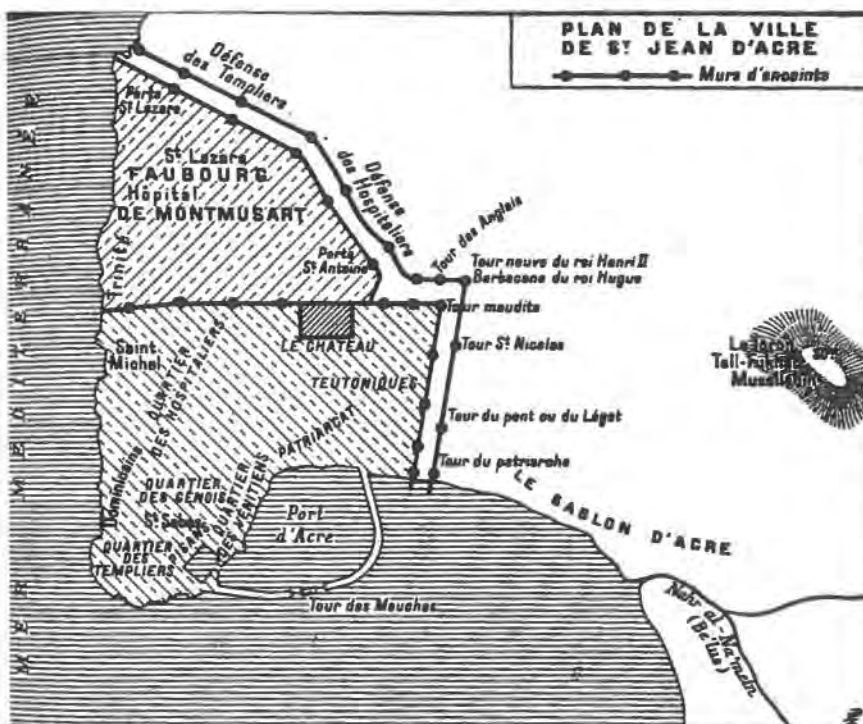
La mort du sultan Qalawun le 10 novembre 1290 suspendit la formidable menace ; une guerre civile faillit éclater entre les mameloucks. Mais le fils du défunt, le jeune Al Ashraf Khalil, étouffa le complot dans l'œuf et reprit la politique de son père, l'anéantissement de l'Orient latin.

Les barons tentèrent d'apaiser le jeune sultan en envoyant une ambassade. Mal leur en prit ; au lieu d'audience, Al Ashraf leur accorda un solide cachot, bien que l'un d'eux, Philippe Mainebeuf, un chevalier d'Acre, « sut fort bien le langage sarrasin ».

L'intervention de Guillaume de Beaujeu

Guillaume de Beaujeu Montpensier avait toujours entretenu des relations amicales avec la cour du Caire. C'est pourquoi son envoyé fut mieux reçu que les ambassadeurs d'Acre. Le grand maître allait-il sauver Acre ?

Plan des lieux et défenses lors du siège d'Acre. D'après R. Grousset



Écoutons la réponse du sultan telle que nous l'a transmise le secrétaire du grand maître : « Le sultan des sultans, le roi des rois, le seigneur des seigneurs Melec el Esseraf, le puissant, le redouté, celui qui châtie les rebelles, qui chasse les Francs, les Tartares, les Arméniens, l'arracheur des châteaux des mains des mécréants, seigneur des deux mers, serviteur des deux saints pèlerinages, à vous le noble maître du Temple, le véritable et le sage, salut et notre bonne volonté. Parce que vous êtes un homme véritable, nous vous mandons les lettres de notre volonté et vous faisons savoir que nous venons en vos pays pour réparer les torts accomplis ; c'est pourquoi nous ne voulons pas que la communauté d'Acre nous envoie lettre ni présent, car nous ne les recevrons point. » Sous la courtoisie du verbe, c'était un refus absolu de négocier.

Mais quel bel éloge du grand maître du Temple par un ennemi !

Le siège d'Acre

Contre la puissante cité d'Acre, Al Ashraf mobilisa tout l'Orient musulman, Egypte et Syrie. Chargée sur cent chariots, une énorme catapulte, la Mansourienne, fut amenée devant Acre. Suivant un chroniqueur musulman, jamais « on ne vit autant de catapultes rassemblées ».

Le 5 avril 1291, le sultan s'installa devant Acre et la bloqua complètement. Six jours après, les grandes catapultes, la « Mansourienne » et la « Furieuse », battaient les formidables murailles d'Acre. La ville possédait une double enceinte, renforcée par une enceinte intérieure qui s'appuyait sur le château royal.

La sortie de Guillaume de Beaujeu

Dans ce siège, plus que les hommes, la puissante artillerie d'Al Ashraf joua un rôle décisif. Certes, les Pisans contrebattaient efficacement les catapultes musulmanes grâce à une machine construite par eux. Mais seul un coup de main pouvait permettre de réduire au silence les machines d'Al Ashraf. Dépourvu de ces engins, le sultan devrait lever le siège.

Guillaume de Beaujeu, qui fut l'âme de la défense, décida d'organiser une sortie de nuit, avec 300 chevaliers. Les Templiers massacrèrent les veilleurs, enlevèrent les avant-postes, parvinrent jusqu'aux cordages des tentes qu'on aurait dû couper, car les chevaux s'embarassèrent dedans. L'éveil donné, accablé sous le nombre, le grand maître dut rentrer dans Acre sans avoir détruit les machines d'Al Ashraf.

Une seconde tentative de nuit n'eut pas plus de succès. Les musulmans, sur leurs gardes, éclairèrent la nuit avec leurs torches et 10 000 mameloucks montèrent en selle. Il fallut se replier sur Acre.

Le roi Henri II de Chypre n'eut pas plus de succès, bien que sa présence ait rendu courage aux défenseurs d'Acre. Il tenta une ouverture diplomatique ; l'intraitable

Al Ashraf répondit : « M'avez-vous apporté les clefs de la ville ? »

La mort héroïque de Guillaume de Beaujeu

Les mineurs musulmans poursuivaient leur travail de sape contre les tours de la première enceinte. Mille sapeurs étaient employés à la destruction de chaque tour. Le 16 mars, les mameloucks escaladaient les murs devant la porte Saint-Antoine. Une énergique contre-attaque des Templiers les repoussa, tandis que le maréchal de l'Hôpital Mathieu de Clermont, par ses exploits, empêcha la prise de la ville.

À l'aube du 18 mai, l'assaut final fut lancé dans le fracas d'une grande batterie de cymbales qui « avait une très horrible voix ». Au son formidable de ces cymbales, les Sarrasins assaillirent en colonnes serrées la tour Maudite et se mirent ensuite vers la porte Saint-Antoine. C'est là que se déroula le suprême combat. Un instant, Mathieu de Clermont parvint à faire reculer les assaillants.

Avec une douzaine des siens, Guillaume de Beaujeu appela le grand maître de l'Hôpital. Cette poignée d'hommes arrêta, à elle seule, des milliers d'assaillants à la porte Saint-Antoine. R. Grousset, dans une belle page, a montré les deux grands maîtres qui « marchent ensemble vers la mort, réconciliation à l'heure suprême de deux ordres rivaux ».

Dans les flammes du feu grégeois, sous la grêle des carreaux d'arbalètes, ces hommes de fer tenaient encore. À 3 h, le grand maître du Temple reçut le coup mortel. Il levait le bras quand un trait lui entra sous l'aisselle, profondément. « Et quand il se sentit blessé à mort, il se mit à marcher et on crut qu'il s'en allait pour se sauver. » Vingt croisés de Spolète s'avancèrent et lui dirent : « Pour Dieu, Sire, ne partez pas, car la ville sera bientôt perdue ! » Et lui de répondre si haut que chacun l'entendit : « Seigneurs, je ne puis plus car je suis mort ; voyez le coup. » « Et nous vîmes », constate son fidèle secrétaire, qui fut un des héros de cette journée, « la pique fichée dans son corps ».

Le maréchal de l'Hôpital, Mathieu de Clermont, après avoir salué la dépouille mortelle de Guillaume de Beaujeu dans la maison forteresse des Templiers, retourna aussitôt au combat.

Après avoir abattu « une infinité de Sarrasins », il succomba ainsi que tous les siens « comme chevaliers preux et hardis et bons chrétiens. Que Dieu ait leur âme ».

Plus heureux, le grand maître de l'Hôpital, Jean de Villiers, bien que dangereusement blessé, put échapper à la mort, sauvé par les siens.

Suprême résistance des Templiers

Submergés par les assaillants, les défenseurs d'Acre organisèrent l'évacuation ; le grand maître de l'Hôpital, les autres blessés de son entourage embarquèrent pour Chypre sur un vaisseau vénitien. De nombreux vaisseaux coulèrent à pic.

Dans la ville, les femmes fuyaient en hurlant vers le port. On jetait les enfants sous les pieds des chevaux, les femmes étaient égorgées.

Dominant la mer de ses murailles énormes, seul le couvent-forteresse des Templiers tenait bon. Le maréchal du Temple, Pierre de Sevrey, et le commandeur Thibaut Gaudin s'y barricadèrent. Grâce à leur héroïsme, tous les réfugiés, hommes, femmes et enfants y trouvèrent le salut. Et de là, ils purent embarquer avec le roi Henri II.

« Et quand tous ces navires mirent à la voile, les Templiers qui restaient dans la forteresse les saluèrent d'un grand cri, et s'éloignèrent les vaisseaux. »

Seule la trahison eut raison de la résistance des hommes du Temple, après l'échec d'une capitulation honorable. Quand le 28 mai 1291 le sultan Al Ashraf lança l'assaut final, la forteresse s'effondra, ensevelissant sous ses décombres les assaillants et les derniers Templiers.⁽²⁸⁾

Le « Temple de Jérusalem eut pour ses funérailles deux mille cadavres turcs. »

Les causes d'une défaite

Parmi les causes de cet effondrement, la responsabilité des ordres militaires est souvent avancée. En fait, on vient de le voir, si leurs divisions furent souvent une cause de faiblesse, ils surent, face à l'ennemi, retrouver leur unité.

René Grousset a vu dans le grand maître Guillaume de Beaujeu Montpensier le « seul homme qui aurait pu sauver cette France d'outre-mer ». Elle n'avait pas su trouver un fédérateur parmi ses féodaux, souvent héroïques mais dont les divisions faisaient le jeu des princes musulmans. Certes, leurs adversaires n'étaient pas sans faiblesses. Guillaume de Beaujeu, habile diplomate, avait su les exploiter. Très familier avec l'Orient, il avait des Sarrasins à son service « pour sa plus grande sécurité ».⁽²⁹⁾

Meneur d'hommes, le grand maître savait apaiser une sédition militaire telle celle qui éclata à Acre pour des soldes non payées.⁽³⁰⁾

Mathieu MÉRAS

N.D.L.R. : la 3^e partie de ce texte paraîtra dans notre prochain bulletin.

Il m'est particulièrement agréable de remercier Mme Bercé, conservateur général du Patrimoine, et M. Marc du Pouget, conservateur aux Archives départementales du Rhône, pour l'aide apportée à l'illustration de cette communication.

NOTES

- (18) Le mariage de ses parents aurait eu lieu, suivant M. C. Guigue, *Cartulaire de Beaujeu*, p. 59, en 1225. Toujours suivant le même, Guillaume serait leur quatrième fils.
- (19) Notons, d'après l'acte, qu'Humbert de Beaujeu Montpensier a déjà en 1253 succédé à son père, bien que M. C. Guigue place cette succession en 1256 (M. C. Guigue, *op. cit.*, p. 59, note G). L'acte d'Humbert de Beaujeu est conservé aux A.D. du Rhône, 48H 2401.
- (20) Frédéric II, hostile aux deux ordres Templiers et Hospitaliers, s'appuyait sur les Chevaliers Teutoniques.
- (21) R. Grousset, *Histoire des Croisades*, III, p. 667.
- (22) *Ibid*, III, p. 667, 668.
- (23) *Ibid*, III, p. 668.
- (24) R. Grousset, *op. cit.*, III, p. 670.
- (25) R. Grousset, *Histoire des Croisades*, III, p. 728-730. Notons l'habile attitude des ordres militaires. Temple, Hôpital, Chevaliers Teutoniques qui, dans le conflit opposant Henri II de Chypre à Poilechien, affectent la neutralité.
- (26) R. Grousset, *op. cit.*, III, p. 731.
- (27) R. Grousset, *op. cit.*, III, p. 732-733, note 2.
- (28) R. Grousset, *op. cit.*, III, p. 728-733, 739-763, a conté la fin du royaume de Jérusalem et mis en relief le rôle de Guillaume de Beaujeu et des ordres militaires.
- (29) Michelet, *Procès des Templiers*, 1851, II, p. 209.
- (30) *Ibid*, I, p. 418.





VIII^e journées d'étude et de rencontre de l'Union des Sociétés historiques à Châtillon-d'Azergues les 26 et 27 octobre 1991

Depuis 1983, l'Union des Sociétés historiques du Rhône, fédération des associations ayant pour thème l'art, l'histoire et le patrimoine de notre département, organise des journées d'étude annuelles, prélude à la publication des travaux qui y sont présentés. Sept volumes ont déjà vu le jour, avec l'aide de la Direction des Archives de France du ministère de la Culture, du Conseil général du Rhône et des municipalités concernées : Amplepuis (1984), Saint-Genis-Laval (1985), Anse (1986), Meyzieu (1987), Beaujeu (1988), Jean-Marie et Manon Roland, actes du colloque national de Villefranche (1989, bicentenaire oblige), Mornant (1990).

La société des Amls du Vieux Châtillon « La Licorne » avait relevé le défi qui lui avait été lancé d'accueillir les journées d'étude 1991. Elle organisa avec beaucoup de minutie, comme le capitaine Rauffet de Balsac, seigneur de Châtillon, organisait ses campagnes, le déroulement des festivités.

Tandis qu'une exposition dans le hall de la salle des fêtes de Châtillon présentait « l'art roman en Beaujolais » d'après des dessins de Pierre Carron, plusieurs communications étaient présentées ayant trait à l'histoire du Beaujolais ou plus généralement à l'histoire du département du Rhône. Pour l'histoire de notre petite patrie, citons : *Etienne de Bourbon, inquisiteur beaujolais au XIII^e siècle* (J. Berlioz), *Rauffet II de Balsac, seigneur de Châtillon et de Bagnols* (J. Girel), *Les relations entre les Balsac et les Bourbons* (M. Méras), *Un bandit de grand chemin, seigneur d'Estieugues au XVII^e siècle en Haut-Beaujolais* (A. Sarry), *La vente d'un domaine possédé par le couvent de Dorieux en 1774* (M.-L. Odin), *Les seigneurs de Châtillon à la fin de l'Ancien Régime* (M. de Pouget), *L'affaire Marduel* (H. Jean). L'histoire lyonnaise ne fut pas oubliée avec *Les Carolingiens à Lyon, les édifices religieux d'après les données archéologiques* (J.-F. Reynaud), *Les Delbene, Italiens à Lyon au XVI^e siècle* (N. Baudouin-Matuszeck), *Joseph Smith, mécanicien à Lyon à la fin du XVIII^e* (P. Feuga). Les participants avaient pu bénéficier de la visite des châteaux de Bagnols et de Châtillon et d'un exposé dans la chapelle castrale de Châtillon sur *Louis-Stanislas Faivre-Duffer, peintre du XIX^e siècle*.

Ces communications, complétées par un article sur *Les familles d'Oingt et d'Albon* (B. Galland), seront publiées avant les journées d'étude de 1992 qui auront lieu à Oullins.

Marc du POUGET

UNE ORDONNANCE DE POLICE DE 1614 DU JUGE DE MARDORE (Paroisse du Haut-Beaujolais)

La paroisse de Mardore⁽¹⁾ au XVII^e siècle au dire des contemporains de Louvet⁽²⁾ est l'une des plus peuplées de la contrée. Sur son étendue vallonnée, trois clochers dominent dans une vallée différente : celui du bourg de Mardore, de construction massive, à côté d'une antique voie gallo-romaine⁽³⁾, se hisse à flanc de coteau au-dessus du ruisseau du Mardoret⁽⁴⁾ ; celui de la Chapelle-de-Mardore⁽⁵⁾, église annexe de Mardore, se dresse dans le vallon arrosé par la Drioule⁽⁶⁾ ; le troisième est lié au sanctuaire du prieuré de Bisserolles⁽⁷⁾, édifié sur un monticule entre la rivière Trambouze⁽⁸⁾ et les vestiges de l'ancienne motte féodale de Montanette⁽⁹⁾ perchée sur un éperon comme un nid d'aigle.

Martoray, Chalatofray et Courcenay, dont les noms subsistent de nos jours portés par des hameaux, ont été sièges de fiefs sous l'Ancien Régime. Le plus étendu est Courcenay. A cette époque, et depuis l'an mil, il appartient à la famille de Foudras⁽¹⁰⁾ qui a donné des croisés pour les expéditions en terre sainte⁽¹¹⁾, nombre de gens de guerre au service des armées du roi, comme plusieurs ecclésiastiques qui ont occupé des charges importantes⁽¹²⁾.

La justice de Mardore est rendue ordinairement au château de Courcenay par un juge, un procureur d'office et un greffier⁽¹³⁾. Les archives de cette justice sont détruites, cependant il existe quelques procédures⁽¹⁴⁾ conservées par la société d'histoire « La Diana » à Montbrison.

Bâtie dans un terrain à proximité du château, couverte d'une toiture en poivrière, une tour ronde, aujourd'hui disparue, a servi de prison pour les condamnés⁽¹⁵⁾. M. de la Rochette signale, dans le bourg de Mardore, l'existence d'un pilori avec carcan attaché à l'un des piliers des halles⁽¹⁶⁾.

LE document présenté dans les lignes qui suivent est conservé par la bibliothèque municipale de Roanne au sein du fonds de Saint-André. Il est enregistré sous la cotation suivante : carton n° 6, liasse n° 5, pièce n° 1.

L'ordonnance est rédigée, recto-verso, sur douze feuillets, du format 19 cm × 28,7 cm, par Dubost, greffier de la juridiction de Mardore.

Elle a été prononcée au lieu le plus élevé de la commune, aux confins des paroisses limitrophes de Cours et de

Saint-Vincent-de-Rheins par Chavanon, juge de Mardore, et au nom du seigneur : le marquis de Foudras⁽¹⁷⁾.

Pour que chaque foyer soit informé des nouveaux articles de l'ordonnance, à tour de rôle, par-devant des magistrats, chaque chef de famille est convié à prêter serment la main levée. Ses nom et prénom sont enregistrés sur la minute de l'ordonnance. 204 habitants de Mardore et La Chapelle-de-Mardore sont ainsi recensés, y compris 24 femmes, dont 6 veuves.

Les noms des lieux-dits actuels apparaissent dans des noms de famille ou suivent parfois le patronyme :

Noms des lieux de Mardore cités dans les documents comme noms de famille et lieux-dits

ACHIRON (L')	AIDONS (LES)	BESY (LE)
BUSSEROLES*	BRETON	CALENDRIER
CHALATOFFRAY	CHALUMET	CHERVIN
COLONGE (LA)	CONSTANTIN (LE)	COUR (LA)
COURTIOUX	CROZET	DEAUX (LES)
FARJAT	FOUILLOUX (LES)	GIRAUD
JOLLY	MAGNIN	MARTOREY
MIRAILLE*	MONTCORGIER*	PERRIER
PLANCHE	PLAT VIEUX	POTHIER
ROCHE (DE LA)	SERVAJON	SILVESTRE
SUCHEL	TRAMBOUZE*	VEYROUX
VIFCEUR*		



* Les noms suivis d'un * se trouvent aujourd'hui sur la partie soustraite de la paroisse de Mardore, lors de la création de la commune de Pont-Trambouze, au XIX^e siècle.

Des surnoms sont aussi mentionnés : *Le Jeune, Ayon, grand Claude, etc.*

L'ordonnance s'achève sur le texte du règlement de police. Les articles écrits en quelques lignes sont souvent similaires à ceux édictés dans d'autres villages de la Généralité de Lyon. L'ordonnance comporte sept articles :

Le premier vise le respect du nom de Dieu ;

Le second interdit la consommation de vin et l'ouverture des débits de boisson pendant le déroulement des offices religieux ;

Le troisième traite des corvées pour la réparation des voies de communication et des ouvrages d'art franchissant les rivières ;

Le quatrième est encore relatif aux cabaretiers qui sont contraints d'utiliser des récipients étalonnés à la mesure en vigueur dans la châtellenie pour la distribution du vin. Ces pots doivent être poinçonnés du sceau du seigneur de Foudras. Ceux qui ne correspondent pas à la mesure doivent être soit détruits, soit faire l'objet d'une refonte ;

Le port des armes et leur usage pour la chasse sont définis dans l'article suivant ;

Le prix du pain fait l'objet d'une rubrique, on voit les cabaretiers exercer la profession de boulangers ;

Le dernier règlement concerne l'organisation et le traitement du marguillier de la paroisse pour les divers services qu'il doit assurer pour sonner les cloches tous les midis et pour toutes les messes.

Le montant de l'amende diffère suivant les infractions définies dans l'ordonnance, de la somme de 5 livres à 20 sols pour la première fois. En cas de récidive, le prix augmente dans des proportions non dévoilées par l'ordonnance. La distribution de l'amende s'opère de la façon suivante : 1/3 est remis au dénonciateur, 1/3 revient au seigneur de Foudras, 1/3 est alloué pour les frais de justice.

Quand un justiciable n'a pas les moyens pécuniaires de solder son amende, il est condamné à tenir le cachot dans la tour servant à cet usage, non loin du château de Courcenay. Les documents qui nous sont parvenus n'ont jamais signalé l'existence de détenus dans cette geôle.

Cette ordonnance a-t-elle eu des répercussions sur la vie quotidienne des habitants de Mardore et de La Chapelle-de-Mardore ? Certainement oui, mais il est très difficile d'en connaître la portée. Ces règlements de police étaient périodiquement renouvelés dans l'étendue du fief. Ils continueront de l'être jusqu'au XIX^e siècle. Des avis municipaux de cette période⁽¹⁸⁾ reprennent, parfois en grandes lignes, les règlements de cette ordonnance de police qui semblent stéréotypés sur d'autres documents analogues contemporains⁽¹⁹⁾.

Alain SARRY

Reproduction de la tour-prison du château de Courcenay, d'après l'ouvrage « Thizy et les environs » d'Henri Billet. Dessin : Alain Sarry / 1991



Ordonnance de police du juge de Mardore

(Paroisse du Haut-Beaujolais)

en date du 21 avril 1614

Du lundy vingtunième apvril mil six cens quatorze, nous, Sébastien Chavanon, juge tenan les assizes au lieu du plat viceœur après avoir passé au plat de Lachiron par le chemin tendant des déaulx audit plat de Larichon audit plat de viceœur faisant séparation de Mardore dans Cours et Saint Vincent de Rains⁽²⁰⁾, icelle le peuple justiciable de Monsieur de Mardore⁽²¹⁾ et La Chapelle, commugne et assemblé.

Nous a resmontré le Procureur doffice de la présente juridiction en présence de ladicte assemblée, qu'il est nécessaire sur plusieurs abus et plaintes à nous faictes par plusieurs, d'y ordonner notamment, nous a requis qu'il soyt enjoinct à tous lesditz justiciables, chascung de droit sayt des observations faictes semblablement lesdictes ordonnances par nous faictes sur lesdits habus qui pour par nostre greffier cy après livrer et publier de ladicte assemblée aux peynes contenue et affin que lesdits justiciables monstre le devoir à la fidélité due et ce rescognue par leur prière, nous a requis qu'il soit appellés l'ung après l'autre, et deffaulx leur soi octroyé contre les desfaillantz et pour le proffict ou sur le prix chascung desdicts desfaillant à cinq livre d'amande, surquoy nous juge susditz avons octroyé acte du dire et remonstrance du Procureur doffice de la comparution des comparants de déffaulx octroyé contre lesdits desfaillantz pour le proffict d'icelluy, les assizes tenues et passées chascung estoitz desfaillants condamnés et lesquels nous condamnons à la some de vingt cinq sols, en payement de laquelle seront con traintz par toutes voyes de justices dhues et raisonnables, et or donne qu'ils seront appellés l'ung après l'autre pour ouïr les ordonnances et informations et icelles observées audy contenu.

François Eschallier, Nicollas Demontcorgier, Phillibert Dessaignes, Estienne Delacour d'Espaignes, Pierre Callendry, André Desplasses, Claude Despaignes, Anthoine Dansard Trambouze, Jehan Magnin⁽²²⁾ Trambouze, Pierre Montcorgier Trambouze, Claude Montcorgier Trambouze, Pierre Chervin, Claude Chavanon Trambouze, Benoist Champalle Trambouze, Laurent Breton⁽²³⁾, Jehan Thivend Piron, Claude Breton Veyroux, Pierre Duvallier, Claude Chalumet, Anthoine Delacour Chalumet, George Chalumet, Anthoine Deschalosse, Pierre Dansard, Jehan Besacier Delacour, George Delacour, Jehan Des Déaulx⁽²⁴⁾ Delacour, André Chalumet, Louise Suchel, Jehan Ravatel, Jehan Magnin, Pierre Ravatel, Anthoine Magnin Thévenin, Louys Fourayt, Anthoine Lauren, Jehan Vermorel, Robert Accary, Claudine veusve Hugues Cherpin, Anthoine Cherpin, Claude Accary Fourayt, Jehan Champalle Cherpin, Claude Cherpin, Jehan Lauren des Aidons, Benoist Magnin des Aidons, Claudine Desaidons, veusve Vincent Jacquet, Anthoine Magnin dit « Ayon », Claude Magnin (décédé), Pierre Ponthier, Benoist Magnin, Jehan Magnin dit « Grand Claude », Claude Oudin, Claude Oudin, Benoist Mischel, Huguet Lauren, Pierre Demoncorgier, Catherine Plassard, Phillibert Meloton Plassard, Jehan Donnat Bussroles, Claude Delacour Dugelay, Robert Crozet⁽²⁵⁾ Delabrosse, Phillibert Breton Delabrosse, Estienne Desmischiel, Benoist Crozet Delabrosse, Pierre Breton, Anthoine Desplasses, Jehan Trambouze, Anthoine Chavanon, Anthoine Chavanon Duvignier, Lauren Chervin, Pierre Chervin, Lauren Delacour dit Crozet, Jehanne Vigand Crozet, Claude Crozet, Robert Crozet, Anthoine Vieto, Jehanne Perrin, Jehan des Déaulx roux, Pierre Champalle Viverieux, Guichard Viverieux, Claude Buffard, Claude Berthier, Robert Chalon, François Jacquet, Anthoinette Delacour, Jehan Jolly⁽²⁶⁾ Besy, Hugonin

Desroches, Benoist Thiers, Jehan Ravatel Montit, Pierre Dru, Anthoine Cleret Breton, André Ravatel Breton, Estienne Suchel, Pierrette Magnin, Pierre Vermorel, Anthoine Suchel, Benoist Accary, Anthoinette Callendry, Jehan Accary Magnin, Benoist Fontenille, Pierre Perrier, Claude Perrier, Benoist Montcorgier Breton, Guillaume Breton, Claude Perrier Favre, Pierre Breton, Jehan Perrier Favre, Claude Champalle, Jehan Montcorgier veuf, Claude Breton, Blaize Dru, Maître Jehan Guichard, Pierre Crozet, Benoist Viverieux, Anthoine Gilba, Jehan Trambouze Accary, Maître Estienne Dubost⁽²⁷⁾, Anthoine Jolly, Humbert Dansard, Magdelaine Demontcorgier, Pierrette veusve d'Anthoine Dansard, Anthoine Ouvize, Claude Callendry, Estienne Chastanier⁽²⁸⁾ Mery, Jehan Collard, Jehan Crozet Callendry, Jehan Ravatel Callendry, (sans prénom) Sendron, Claude Desroches, Jacques Callendry Deroche, Benoist Deroche, Jehan Deroche, Sébastien Vigand, Ysabeau Deroche, Mathieu Deroche.

La Chapelle : Hugonin Pothier⁽²⁹⁾, Claude Boulioud, Estienne Gojat, Estienne Perrier, Boulioud, Pierre Pothier, Sébastien Perrier Boulioud, Anthoine Pery la Sotry, Phillibert Desroches, Hugonin Boulioud, Benoist Chavanon Merva, Janne Boyset, veusve d'Anthoine Besacier, Benoist Boulioud, Anthoine Besacier, le Jeune, Jehan Guillermain, Estienne Vigand, Anthoinette Chambost, Benoist Alagay, Léonnard Planche, Anthoine Rion, Jehan Rion, Estienne Odard, granger Giraud, Le granger dudict Martignon, Anthoine Dugelay Miraille, Anthoine Chapon, granger Constantin, Louys Besacier, granger Servajon, Benoist Vouldy, granger Planche, Estienne Gichon, granger des Déaulx, Jacques Donnat, granger Chapelle, Annet Sadot, granger Courtioux, Claude Chalumet, granger Chalato-fray, Benoist Chavanon, granger Martoray, Benoist Lauren, granger Monganva, Claude Sany, granger de la Colonge, Benoist Auby (?), granger Pothier, Janne de la Cour, veusve Benoist Trambouze, Benoist Sevajon, dict « Desaidons », Nicolle Vigand, Benoiste Chalouget.

Et sur ladicte requête faicte par ledict Procureur doffice, nous avons faict desiffences de ne jurer ny blasférer le nom de Dieu, à peine de cinq livres pour la première fois, don le tiers sera au dénonciateur, le tiers pour le seigneur, et l'autre tiers pour les frais de justice, de tenir prison jusqu'à icelluy payemen.

Du tout à tous justiciables et aultres, qu'il appartiendra d'assité aux messes pparroissiales ledict jour de dimanche et aultres festes de commandement et deffences à eulx faicte de boyre pendant ledict service divin, la peyne de l'amende pour la première foie contre chascun des contrevenantz de la dicte somme de cinq livres et payable comme dessus et mesme peyne, poursuite aux vespres, et cabaretiers reçus notre juridiction et de leur bailler de boire.

Et enjoit au susditz de tenir les chemins, planches, pontz de pierre, et comme dessus resparation, chascung de droit, soy et celuy qui se tiendron estre tenuz aux reparations susdictes, quinze jours après la publication des présentes sera condamné chascung des contrevenantz à la somme de cinquante sols pour la première foys, et pour lesdits chesmins, planches et pontz refaitz à leur dépens à la dilligence dudict Procureur doffice auquel nous enjoignons d'y tenir la main et considérer noz précédentes ordonnances.

Et enjoint à tous lesdicts cabaretiers, et aultres, exposant vin et bichets de rapporter tous leur potz, pintes, choppines et aultres mesures pour mesurer vin, jeudy prochain, heure de Cour, pour icelle estre eschandellier et marquer à la marque de Monseigneur, et lesdits aultres qui ne se tiendront de mesure estre rompus pour ledict faire reffondre et faitz à la mesure et eschantillons de mon dict sceaulx, et ledict jour passé, ceulx qui se tiendront saisyés des bonnes mesures qui ne pourra eschantillonez et marqués pour conignes, et en oultre chascung deulx contrevenantz condamné à vingt sols d'amande pour la première foyes.

Desffences sera faictes aussy daller à la chasse, ny porter arquebuses, sinon de la présence de mondect sceau, ou par expres commandement de moy, la peyne de l'amende de vingt sols pour la première foies.

Enjoint dans le mois après la publication des présentes à tous les justiciables de ne tenir auculne geine pour ces domaignes quelle dūb apporté, et ledict mois passé les contrevenants condamné à l'amende de vingt cinq sols payable audict seigneur.

Enjoint aux susdicts cabaretiers de faire et vendre le pain à raison de ce qu'il se vendra aux prix courant des villes circonvoisines et peynes de confiscation dudict pain, rendant la livre de pain blanc au prix de cinquante sols le bichetz, à un sol la livre, et aussy à vente jusqu'à acte qu'il est, que vu ordoné la remise jeudy prochain, heure de Cour, et avant que les assizes leur (soit) lues pour lesdicts habitants à haulte voie de mon dict feu Procureur doffice, Et avant les assizes leur soi(ent) lues pour lesdits habitants à haultes voies, de mondect feu Procureur doffice, nous avons recosgnu qu'il nous plai par notre ordonnance que les marguilliers, vu leur consentement ce que les habitants offrent leur payer chascune année pour le droit de marguillier sçavoir : ceux qui tiendront quatre bichetz : deux coupes ; et ceux qui tiendrons chaque paire de vache demy coupe ; et les aultres qui ne tiendrons bestail susdictz payeront un sol chascung ; tenir le tout en festes Saint-Michel, et aultres et avec lesdicts marguilliers pour chascune sēpulture ou mortuaire des ordonnances, sept sols six deniers, et pour lesdits nous ordonnons trois sols neuf deniers à la charge qu'il devra tenir de servir les choches trois dimanches de suite pour lesdictes sēpultures à la manière, contraint servir la Passion, les jours de festes et maistres ce que besoingt lesditz jours de festes, de sonner l'Ave Maria chascuns samedy midy. Vu ce qu'il consentirons nous avons condamné et condamnons lesdictes sanctions ce que dessus ou à faulte de ce qu'il ne se trouverons un marguillier de fournir ung par eulx à la charge que dessus et au droitz que dessus, comme aussy la messe des dimanches matins et festes solenelles à la manière et coustume. Ledict Procureur doffice a requis acte de tout ce que dessus mesme de la comparision desdicts assistants, notamment desdits grangiers des sieurs de la Foretz et de Martorey, lesquels enquis, eulx à la prestance establi par mon dict Sieur allacontre deulx au baillage de Beaujollois pour n'avoir voulu assister et comparoir aux assizes précédantes, comme ledict Procureur nous a fait apparoir par ladicte présente, laquelle a luy plai, ledict Sieur a remis offrir de lui servir de valoir par cy après aussy que de raison. Et ledict defaults contre les défaillantz octroyé par le proffit que l'amende contre eulx eschelu et allant purement et simplement surquoy, nous juge susdict avons du tou octroyé acte audict Procureur doffice de desfaulx a tou les défaillantz, et avons desclaré ladicte amende eschelue à l'allencontre deulx et seront contraintz à la forme que dessus au payement d'icelle, fait les an et jour que dessus après midy audict lieu du plat des Déaulx, après avoir passé et recoignu le plat de l'Achiron ou ladicte assemblée le lundy vingtième jour d'avril mil six cens quatorze, signé Guicherd, Procureur doffice ; Dubost, greffier et de Chavanon, juge.

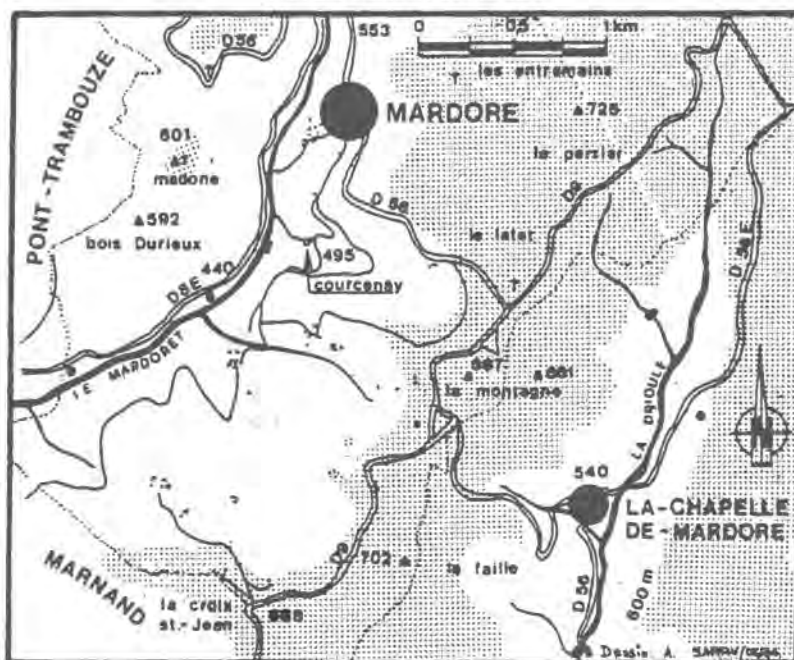
Pour extrait, Dubost, greffier

NOTES

- (1) Mardore : canton de Thizy, département du Rhône.
- (2) Louvet dans son *histoire du Beaujolais* en 1670 dénombre 240 feux pour la paroisse de Mardore.
- (3) Voir dans l'ouvrage « Cours et sa Région » les planches n^{os} 5, 6 et 7 du paragraphe « Historique » rédigé par le docteur Lhéritier, publiées en 1926 dans les *Annales de la Société d'Emulation de Cours. Les trois clichés représentent la voie au niveau du village des Entremains. Le dallage a été conservé sous le chemin bituminé depuis l'église de Mardore. Les différents lits de matériaux qui caractérisent une voie romaine ont été reconnus à l'occasion de travaux d'assainissement.*
- (4) Le Mardoret, affluent de la rive gauche de la Trambouze, prend sa source sur le territoire de Mardore.
- (5) La Chapelle-de-Mardore, ancienne annexe de Mardore, a été érigée en commune en 1791, canton de Thizy, département du Rhône.
- (6) La Drioule, ruisseau affluent de la rive droite du Rheins, prend naissance sur la commune de la Chapelle-de-Mardore.
- (7) Cet ancien prieuré aurait été construit en l'année 1006. Son abandon par les moines qui l'occupaient est intervenu à la suite d'un incendie provoqué par les troupes huguenotes pendant les guerres de religion, fin du XVI^e siècle. Seule la chapelle a été redressée. Après le concordat, elle a servi de lieu de culte à la « petite église », réunissant des partisans anticoncordataires. Malgré une complète rénovation vers 1840, une menace permanente d'effondrement pèse de nos jours sur les pans des murs ruinés de ce petit sanctuaire.
- (8) La Trambouze prend sa source sur la commune de Cours-la-Ville, canton de Thizy. Elle est affluent de la rive droite de la rivière de Rheins.
- (9) De cet austère fortin construit vraisemblablement en bois subsistent dans les bois les vestiges des défenses qui cernent la motte circulaire élevée en terre. Entre les années 1950 et 1955, le Groupe Arc-en-Ciel de Thizy, animé par M. Fustier, a réalisé des fouilles sur le faite de la motte, où des poteries, mêlées à des grains de blé carbonisés, ont été découvertes, ainsi que des pointes de flèches en fer, très oxydées.
- (10) L'orthographe du nom diffère dans les anciens titres : Fodra, Foldras, Fouldras et Foudras, ainsi que le rapporte Claude Le Laboureur dans *les Masures de l'Isle Barbe*. Un Foudras est mentionné dès 960 par un legs de fons à l'abbaye de Savigny.
- (11) Vachet A. *Familles chevaleresques du Lyonnais, Forez et Beaujolais aux croisades*, voir pages 10, 11, 42 et 44.
- (12) Plusieurs membres de cette famille ont été comtes-chanoines de Lyon. Voir l'ouvrage de M. Beyssac, *Histoire des comtes-chanoines de Lyon*.
- (13) Voir pages LXXVIII et LXXIX de l'*Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon et des provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais*, Lyon, 1752.
- (14) Série B : liasse n^{os} 28 et 29.
- (15) Cette tour existait encore vers 1900. Une photographie publiée dans l'ouvrage d'Henri Billet montre son emplacement avec le château actuel de Courcenay. Voir *Thizy et les environs* tome 2, page 113.
- (16) De La Rochette Rimoz M., *Voyage dans le Haut-Beaujolais*, voir page 198.

- (17) Le seigneur de Courcenay à ce moment-là était Antoine de Foudras, fils de Jean de Foudras, 6^e du nom, et de Claudine du Peloux. Il fut chevalier de l'ordre de Malte et épousa le 23 juin 1607 Eléonore de Fourgeart.
- (18) Les registres des délibérations des conseils municipaux de la commune limitrophe de Cours-la-Ville consignent et réitèrent certaines défenses évoquées dans les dispositions de l'ordonnance de Mardore. Par exemple, un arrêté de police municipale du 22 janvier 1809 stipule : « ... Les avertissant que ceux qui seront surpris en contravention... seront condamnés tant les particuliers que les cabaretiers à 10 Francs d'amende pour la première fois, à 20 Francs pour la seconde fois et 50 Francs pour la troisième fois, les avertissant encore que l'on condamnera les caretiers à la même peine qui donneront à boire pendant la messe de paroisse, et les vèpres, ainsi que les particuliers pris en flagrant délit aux heures susdites... »
- (19) « ... La compétence des juges seigneuriaux en matière de police est très importante, leur permettant d'avoir un rôle d'administrateur local pour l'édition de règlements valables dans toute l'étendue de leur ressort avec les pouvoirs nécessaires à leur application. Le devoir de faire respecter l'ordre public est essentiel et une obligation inhérente au droit même de justice. Aussi, les ordonnances de police sont-elles nombreuses dans les archives. Elles n'ont souvent qu'un objet limité (une ou plusieurs dispositions), mais parfois sont des règlements d'ordre général à l'imitation des règlements royaux... ». Voir page 57 de l'article de Christian Laurens-Rosac « Les justices seigneuriales du Forez à la fin de l'Ancien Régime », dans *Etudes d'Histoire*.
- (20) Saint-Vincent-de-Rheims : canton de Lamures-sur-Azergues (Rhône).
- (21) Le marquis de Foudras.
- (22) Les Magnin sont connus à Mardore dès le XVI^e siècle. Un albergement donné en 1515 par Jean Foudras à Jean Magnin, de la paroisse de Mardore, du tènement des Roches audit Mardore (document en latin sur parchemin). Fonds Henry Morin-Pons, bibliothèque municipale de la ville de Lyon.
- (23) La famille Breton est déjà mentionnée en 1459. Une vente passée au château de Courcenay par Jean Breton, de la paroisse de Mardore, à Antoine Foudras, damoiseau, seigneur de Courcenay, de divers services (document en latin sur parchemin). Fonds Henry Morin-Pons, bibliothèque municipale de la ville de Lyon.
- (24) Un représentant de la famille Du Déaulx, Jean, est cité comme témoin le 26 octobre 1499 dans le testament de noble homme Guillaume de Masilles, seigneur de Chalatoffray, paroissien de Mardore, au diocèse de Mâcon. Voir page 69 du tome 2 de *Thizy et les environs* d'Henri Billet.
- (25) En 1452, Jean de Crozet, de la paroisse de Mardore, rend des reconnaissances à Guichard de Foudras (document en latin sur parchemin). Fonds Henry Morin-Pons, bibliothèque municipale de la ville de Lyon.
- (26) Accord entre Guillaume de Masilles, damoiseau, seigneur de Chalatoffray, et Guichard Jolly de Mardore en 1487 (document en latin sur parchemin). Fonds Henry Morin-Pons, bibliothèque municipale de la ville de Lyon.
- (27) Etienne Dubost a exercé la profession de notaire entre 1615 et 1630. Voir Henri Billet, *Thizy et les environs* tome 2, page 168.
- (28) En 1532, un Guichard Chasteignier (l'orthographe de cette famille comporte de nombreuses variantes), de la paroisse de Mardore, effectue une vente au profit de Jean de Foudras, seigneur de Courcenay (document en latin sur parchemin). Fonds Henry Morin-Pons, bibliothèque municipale de la ville de Lyon.
- (29) En 1503, une transaction a été passée entre Jean de Foudras, d'une part, et Antoine Foilloud et Jean de Vinyères, alias Foilloud, de Mardore (document en latin sur parchemin). Fonds Henry Morin-Pons, bibliothèque municipale de la ville de Lyon.
- (30) Antoine Pothier est cité comme témoin dans un acte de fondation d'une chapelle dans l'église de La Chapelle-de-Mardore par noble Pierre de L'Arbresle le 17 septembre 1475. Voir Henri Billet, *Thizy et les environs* tome 2, page 68.

Plan des alentours de Mardore



BIBLIOGRAPHIE

- Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon et des provinces du Lyonnais, Forez, et Beaujolais*, Lyon 1752, 176 p. + CXXVIII p.
- Annales de la société d'Emulation de Cours*, imp. Lesœur, Cours, 1926, 189 p.
- AUROUX Jean, *Contes humoristiques du Haut-Beaujolais*, 1970, 64 p.
- BILLET Henri, *Beaujolais, Forez, Dombes, Thizy et les environs*, imp. A. Rey Lyon, 1899 - 1906, 207 + 360 + 128 + 147 p.
- Châteaux de terres, de la motte à la maison-forte, histoire et archéologie médiévales dans la région Rhône-Alpes*, juin 1987-décembre 1988, Décines 1987, 72 p.
- DE LA POIX DE FREMINVILLE E., *Dictionnaire ou traité de la police générale des villes, des bourgs, paroisses, et seigneuries de la campagne*. Paris, 1975.
- DESVERNAY Félix, *Catalogue de la bibliothèque de Lyon, concernant le Beaujolais, ses communes, ses seigneurs et ses familles, notices.. Imp. Blanc et Mercier, Villefranche-sur-Saône*, 1901, 73 p.
- FLESSELLES De (intendant), *Dictionnaire des paroisses et parcelles fiscales de la généralité de Lyon, distinguées par élection et subdélégations*, imp. du Roi, Lyon, 1771, 56 p.
- FOURNIAL Etienne, *Inventaire des archives de la bibliothèque municipale de Roanne, fonds Saint-André, Noellas, Vichy*, imp. Pougard, Roanne, 1955, 78 p.
- JALABERT Maurice, *Mardore, 1789, la Révolution*, imp. par l'auteur, Mardore 1989, 20 p. 21 x 29,7.
- LA ROCHE LA CARELLE baron Ferdinand (de), *Histoire du Beaujolais et des sires de Beaujeu, suivie de l'armorial de la province du Beaujolais*, imp. Louis Perrin, Lyon, 1853, 390 + 430 p.
- LAURENSON-ROSAC Christian, Les justices seigneuriales du Forez à la fin de l'Ancien Régime, voir pages 37 à 78 dans *Etudes Historiques*, Centre de recherches historiques, université de Saint-Etienne, 1989, 202 p.
- LE LABOUREUR Claude, *Les mesures de l'abbaye de l'Isle Barbe*, nouvelle édition avec suppl. et tables, par G. Guigue, 1887, Lyon, 1681 - 1682, 68 p. + CLXXV p. et 708 p.
- LHÉRITIER (docteur), Historique, pages 65-87, dans Cours et sa région *Annales de la société d'émulation de Cours*, imp. Lesœur, Cours, 1926, 189 p.
- LOUVET, *Histoire du Beaujolais, manuscrits inédits des XVII^e et XVIII^e siècles*, 1670, publiés par GALLE L. et GUIGUE G. 1903, Lyon 461 et 498 p.
- OVIZE Mathilde, *Histoire de Thizy et de sa région*, 1942, réimpression Horvath, Roanne, 1979, 289 p.
- SARRY Alain, Etude d'un blason pour la commune de Mardore (département du Rhône), imp. par l'auteur, Villars, 1991, 46 p.
- SARRY Alain, Observations sur un souterrain aux Roches, à Mardore (Rhône), p. 27-31 dans *Etudes historiques et archéologiques* n° 6 - 1987, Groupe de recherches historiques et archéologiques de Cours-La Ville et de ses Alentours, Cours, 1987, 76 p.
- VACHET Antoine, *Les familles chevaleresques du Lyonnais, Forez, et Beaujolais aux croisades*, Lyon, 1875, 126 p.

ACTUALITÉ DES IDÉES PÉDAGOGIQUES DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

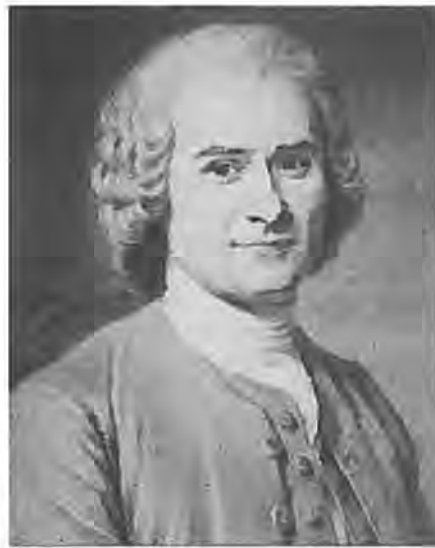
Condensé de l'exposé fait à l'Académie de Villefranche le 12 janvier 1991

LA première réaction qu'on peut avoir à l'égard des idées de Jean-Jacques Rousseau est de les taxer d'un caractère utopique et inactuel. Les deux guerres mondiales, leurs séquelles, les multiples et incessants conflits entre nations et ethnies n'ont-ils pas évacué l'idée de bonheur en la rangeant au rayon des mythes ? La notion de bonheur est remplacée par celle, plus tangible, de record avec ses conséquences pécuniaires ; la sensation forte, la prouesse technique, avec les aspects charnels de la première, la promotion au vedettariat de la seconde, semblent repousser du côté des antiquités l'idéal affirmé par le penseur de Genève.

Pourtant, le mal de la jeunesse demeure profond, démontré par l'extension du suicide et de la drogue, exceptionnels à l'époque de Baudelaire, devenus monnaie courante de nos jours. Les événements de 1968 ont révélé ce mal profond que l'exploit inouï de l'homme sur la lune en 1969 n'a pu entamer, car il affirmait seulement le règne de la science et de la technique.

La beauté de la création est moins ressentie qu'à l'époque des *Rêveries* de Jean-Jacques et du Romantisme qui a suivi. Au XIX^e siècle, le souci croissant de l'homme a été d'exploiter systématiquement la planète plus que de jouir de ses beautés. Jamais le décalage n'a été mieux ressenti entre ses possibilités et les résultats humains qu'il tire de ses facultés sur le plan d'un épanouissement désintéressé.

En face de cette crise sérieuse, il n'est pas chimérique de revenir à la philosophie des Lumières qui demeure, qu'on le veuille ou non, à la base de notre démocratie et des déclarations sur les Droits de l'Homme. Quel que soit le caractère démagogique dont elles font preuve, leur source témoigne d'une aspiration largement répandue. Jean-Jacques Rousseau, plus que les philosophes de l'Encyclopédie, eut la supériorité de mettre l'accent sur le cœur, la sensibilité, sans négliger la raison. Le bonheur ne peut se conquérir sans un travail sur soi, aidé par les autres, et tel sera le sens de l'*Emile*, qui a été un ouvrage voulant préparer un homme nouveau, restant beaucoup plus près de la réalité que les détracteurs de Jean-Jacques n'ont voulu l'admettre.



La grande innovation de ce roman pédagogique a été de vouloir assigner à l'éducation l'objectif central « d'apprendre à apprendre ». Ici, Jean-Jacques a repris Montaigne et sa tête bien faite, alors qu'au XIX^e siècle, on a développé largement la notion de tête bien pleine, sans jamais donner à l'instruction et à l'éducation la place qui leur revient.

Mais le plus important apport de Rousseau a été d'accompagner la formation d'Emile par la connaissance des valeurs qui permettent à l'individu de se développer, de devenir une personne, en vue d'affirmer les bases d'une vie sociale qui ne soit pas une jungle.

C'est ici que nous avons enrichi personnellement notre philosophie de l'existence en découvrant un message ignoré, soit du fait d'une lecture trop sommaire, soit en raison d'une appréciation globale, superficielle, où les errements personnels de ce philosophe conduisent à le rejeter en bloc de façon simpliste. Pourtant, on remarque chez lui notamment une juste connaissance du cœur humain et de la nécessité de se fortifier, de trouver dans la liberté un résultat qui se mérite et n'a jamais qu'une valeur relative. La notion de responsabilité, chère à Rousseau, sera reprise par Jules Ferry qui fut, avec Guizot, l'un des rares hommes politiques, au

siècle suivant, qui comprirent l'importance primordiale de la formation des hommes.

L'éducation et le comportement sur lequel elle veut agir ne peuvent se concevoir sans une vue sur les principales valeurs qui constituent le soubassement de la Société. Le débat jamais clos entre la Nature et la Société humaine est au cœur de la philosophie de Jean-Jacques. Les enseignements à puiser chez l'auteur de l'Emile sont d'autant plus riches qu'il cherche à régler de manière satisfaisante la tension entre sensibilité et raison, point sur lequel le penseur de Genève apporte des leçons trop ignorées.

La tension entre la volonté générale et la volonté particulière reflète également la difficulté où se trouve l'homme pour édifier une démocratie valable ; les insuffisances cruelles de la classe politique correspondent à son manque de formation, à la prédominance qu'elle donne au paraître sur l'être. Autant de pôles opposés entre lesquels règne une tension que la Société, grâce à l'Ecole, doit aider l'individu à surmonter en développant, pour sa formation, les efforts que mérite cet objectif primordial.

Le fait que le XIX^e siècle n'ait pas compensé les conséquences néfastes des révolutions industrielles, en tenant compte davantage du facteur humain, demeure une cause majeure des crises morales et spirituelles que connaît le XX^e siècle. Sans doute est-ce une tâche ardue pour les historiens et les sociologues d'assigner à ces grands mouvements et aux deux guerres mondiales la part qui leur revient dans ces évolutions ; celles-ci ont entamé, au point de l'anéantir, la confiance qu'inspiraient les progrès scientifiques et la foi enfantine des Renan et des Berthelot à l'aube du XX^e siècle.

Mais il est attristant de constater que des efforts plus vastes pour développer l'Ecole et lui faire jouer le rôle qui aurait dû être le sien auraient modifié, dans des

proportions insoupçonnables, le sort de la planète. Si Rousseau a été appelé le Copernic de l'Education, on s'aperçoit seulement maintenant de la valeur de ses enseignements. Le rôle donné à l'alternance Ecole-Professions est enfin découvert, avec toutes ses conséquences sur le cours des études.

Chercher à influencer le comportement de l'élève en développant sa personnalité, en lui donnant le sens des valeurs, a été la clé de voûte de la construction de l'homme tel que le veut l'Emile. Elle seule peut lutter contre les déformations sociales traduites aujourd'hui par l'emprise des médias, avec tout ce qu'elle renferme de négatif, de stérile et de dangereux. Il est frappant de discerner la mondialisation de ces effets négatifs, corollaire de l'emprise planétaire de la Technique.

Georges COUTELLIER

N.D.L.R. : Quoique résidant une partie de l'année à Blacé, M. Georges Coutellier est peu connu des Beaujolais, car son activité professionnelle a toujours été lyonnaise.

C'est pourquoi nous pensons utile de le présenter ici, succinctement.

Docteur en droit, il fut pendant 17 ans directeur de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon, à l'époque où les locaux de celle-ci se trouvaient encore dans l'Hôtel Villeroy, 34 rue de la Charité.

Il est secrétaire général de « Liaisons Rhône-Alpes », association dont il fut l'un des créateurs en 1966 et dont l'action a été récemment étendue à la Romandie, devenant ainsi « Liaisons Rhône-Alpes Genève » (LIRAG).

Tout en préparant un ouvrage sur le philosophe Gaston Bachelard, M. Coutellier consacre encore une partie de son activité à son cabinet de conseil juridique et social.



VICTOR VERMOREL CONNU ET MÉCONNU

Au nom de Vermorel, de multiples images viennent à l'esprit : réussite industrielle, pulvérisateur, machinisme agricole, vulgarisation scientifique, automobiles, fortune, politique, mécénat social... tandis que la cité caladoise résonne encore du bruit de la fermeture de l'usine il y a une trentaine d'années.

On a beaucoup dit et écrit sur Vermorel que l'on croit connaître à travers ses réalisations et le patrimoine industriel qu'il a laissé. Mais on méconnaît le cheminement de celui qui, sans fortune au départ et ayant quitté l'école à 15 ans, allait édifier un « empire », transformer certaines techniques agricoles, participer à la future prospérité du Beaujolais, côtoyer de grands scientifiques, fréquenter la haute politique.

EN juin 1781, dans le village de Chamelet, Jean-Jacques Vermorel, alors âgé de 41 ans, épouse Claudine Ovize avec laquelle il s'installe, suite à un revers de fortune, plus au nord du département du Rhône, à Cublize, comme ouvrier journalier tout en tissant de la toile. En juillet 1782, naît un premier enfant, Philiberte, mais Jean-Jacques décède en octobre 1784 laissant sa femme enceinte d'un second enfant, François, qui vient au monde deux mois après.

François Vermorel exerce, comme la plupart des habitants des régions montagneuses du Haut-Beaujolais, le métier de tisserand en toile de coton et de chanvre ; suite à l'incendie de sa petite fabrique, il s'expatrie pour tenter sa chance de l'autre côté de la Saône, à Montmerle, où avec ses maigres économies il remonte un petit atelier de tissage.

En octobre 1810, il épouse Antoinette Thomas, fille de Joseph Thomas, père de huit enfants et menuisier à Messimy. Les deux époux ne sont guère riches : François apporte 100 F en vêtements et objets, et Antoinette se constitue de 150 F en espèces plus son trousseau et quelques meubles. De cette union vont naître cinq enfants : Antoine, Marie, Eulalie, Suzanne et François. Peu après la naissance d'Antoine, en 1811, la famille se fixe à Villeneuve ; s'occupant l'été à faire de la toile en ayant même quelques ouvriers, François Vermorel exerce l'hiver comme instituteur (de 1821 à 1831) ayant obtenu un brevet de capacité en 1823, tout en assurant la fonction de secrétaire de mairie.

Pourtant très bon ouvrier, il se procure tout juste de quoi faire vivre sa famille ; aigri par la misère qu'il voit de près et que son instruction supérieure à celle que les ouvriers de ce temps recevaient lui laisse entrevoir dans toute son

horreur, il avait cependant un caractère fantasque et original, source de petites querelles avec Antoinette, sa femme, toujours souffrante et percluse de rhumatismes, qui assure de temps à autre le rôle de garde-malade ayant appris à soigner les autres à travers ses propres maladies.

Antoinette décède en 1850, suivie deux ans plus tard par François. Leurs biens sont vendus lors d'une vente aux enchères qui se déroule en l'auberge du Sieur Verrier ; la vente produit la somme de 124 F dont il ne reste que 18 aux héritiers après avoir soldé les dettes (90 F) et les frais de la vente (auberge, affichage, crieur, tambour, écrivain...).

C'est à Montmerle où sa mère est allée faire ses couches que naît Antoine Vermorel en 1811, année de la Comète (comète très brillante qui coïncida avec d'excellentes



Antoine Vermorel, en 1868

vendanges ; depuis, les comètes brillantes passent pour annoncer de grands millésimes en viticulture).

Antoine reçoit les premières notions scolaires, apprend à lire et à écrire avec son père, et tout jeune est envoyé chez son grand-père menuisier auprès duquel il apprend tous les secrets du travail du bois. Cet aïeul maternel, Joseph Thomas, ne sait ni lire, ni écrire, mais n'en est pas moins un penseur : il a vu la Révolution, l'Empire qu'il raconte à Antoine, il se souvient de la dîme et des corvées... C'est un libéral et son petit-fils le deviendra à son contact, puisant aussi auprès de ce parent un esprit gai qui ne le quittera jamais, et surtout un grand sentiment d'activité qui le poussera à s'élever sans cesse, à arriver.

Pour parfaire sa formation, Antoine fait un « tour de France » qui le conduit en Beaujolais où on le baptise « le Bressan », en Isère, à Belley et à Lyon où on le retrouve comme élève aux cours de dessin du Palais Saint-Pierre en 1837.

De retour au pays, il épouse en 1843 Catherine Brunard du village voisin de Fareins où il s'établit comme menuisier et fabricant d'appareils agricoles. En 1847, afin de faciliter leurs expéditions par bateaux à vapeur, ils s'installent à Beauregard où ils demeureront jusqu'en 1859.

Le 28 novembre 1848, après deux naissances d'enfants morts en bas âge, Benoît-Victor Vermorel vient au monde et est baptisé dans le mois qui suit.

Bon artisan plein d'initiative, Antoine Vermorel sans abandonner trop vite la menuiserie de bâtiment, s'intéresse au machinisme agricole alors embryonnaire. A cette époque, tout semble être à créer dans les techniques agricoles. Aux vieux outils désuets et incommodes qui ont pu suffire jusqu'ici aux besoins d'agriculteurs routiniers et peu fortunés, il convient de substituer des instruments plus modernes, correspondant mieux au développement de l'agriculture et permettant une besogne plus rapide comme un rendement plus avantageux. Avec quelques compagnons et dans son modeste atelier, animé par un caractère ingénieux et inventif, Antoine crée toutes sortes de barattes, hache-paille, coupe-racines ou de trieurs... Le 12 juin 1852, il dépose un brevet d'invention de 10 ans pour un ventilateur, un tarare, dit « Moulin Tracnas », destiné à séparer le grain de son enveloppe.

Cet appareil primé dès sa création dans de nombreuses manifestations agricoles connaît un tel succès qu'il faut vite concevoir sa fabrication en série. Dans cette perspective et afin de pouvoir bénéficier aussi plus facilement du chemin de fer pour les expéditions, Antoine installe un second atelier, à Villefranche dans le quartier de la porte de Belleville en 1853. Il loue pour cet usage une maison comprenant trois pièces dont l'une sert de magasin, agrémentée d'une petite cour dans laquelle il travaille. En 1859, pour se rapprocher de la gare, il quitte Beauregard et regroupe ses deux ateliers dans le quartier de la porte d'Anse, face à la Place du Promenoir, puis

en décembre 1862, il s'installe dans la rue Porquerolles où il restera jusqu'en 1902.

C'est dans cette atmosphère de réussite mais aussi de recherche et de lumineuses ouvertures sur l'avenir que le jeune Victor grandit. Après ses études primaires, durant lesquelles il fait sa première communion avec l'abbé J.-M.-B. Vianney, curé d'Ars, il entre à l'automne 1860 au lycée impérial de Bourg, comme interne. Cet établissement assure un enseignement professionnel, des cours préparatoires au commerce, à l'industrie, à l'agriculture.

Victor y est un bon élève comme en témoigne la distribution des prix du 6 août 1863 au cours de laquelle Victor récolte un premier prix en langue allemande, un deuxième prix en calcul, trois accessits en grammaire, histoire et géographie, plus un accessit en excellence, le tout agrémenté d'un deuxième prix en instruction religieuse.

Antoine Vermorel qui croit aussi aux vertus de l'enseignement pratique décide le 26 mars 1864 de retirer Victor du lycée afin qu'il travaille dans l'atelier paternel, au grand désespoir du proviseur qui annote ainsi le dernier bulletin :

« Cet élève était en très bonne voie... Espérons qu'il reviendra bientôt pour terminer avec fruit sa 3^e année, subir un bon examen de passage et être un de nos meilleurs élèves de 4^e année. Il serait regrettable que ce bon élève ne rentrât pas comme les autres le 6 avril... Quitte-t-on jamais un ouvrage avant qu'il soit achevé ? »

Parmi les souvenirs que Victor garde du lycée figure celui de la visite, en 1863, de Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique (créateur de l'enseignement secondaire spécial), qui remarqua Victor Vermorel et dit de lui : « Cet élève réussira dans tout ce qu'il entreprendra ».

Dès le lundi 28 mars 1865, Victor, alors âgé de 15 ans, se retrouve à la fabrication des tarares. L'atelier paternel commençant à passer du travail du bois au travail du fer, Antoine apprend la forge à son fils et tout ce qui concerne le métier.

Depuis plusieurs années, la Maison Vermorel avait commencé à cueillir de très nombreuses récompenses, aussi Victor découvre très vite la « fièvre » des concours agricoles. Son premier concours sera celui de Roanne en mai 1864 : « après la messe à 5 h, départ en train à 8 h pour arriver à 16 h à Roanne où nous trouvons à nous loger à l'hôtel de la Grenette ». Durant toute la semaine, tandis qu'Antoine fait les démonstrations de ses appareils, son fils parcourt les divers stands et découvre d'autres machines : batteuses, etc. Au mois de septembre suivant, le jeune ouvrier emporte sa première médaille d'argent lors d'un concours où il fait du beurre en 11 minutes (son père mettait alors 20 minutes) !

L'année 1864 voit la fabrication de 155 tarares dans l'atelier Vermorel. Bien vite, le père et le fils diversifient leurs fabrications.



Victor Vermorel, jeune homme

Avide de tout savoir et de tout comprendre, Victor passe ses soirées et ses temps libres dans les livres ou sur son carton à dessin. Il aide aussi à l'instruction de ses jeunes camarades d'atelier et leur enseigne, élève studieux devenu maître, le dessin et la géométrie descriptive si utile dans leur profession.

Cette vie active et laborieuse se poursuit ainsi plusieurs années. En avril 1869, Victor se présente au tirage au sort, il tire le n° 55, un mauvais numéro qui l'engage à un service militaire de 7 ans... mais comme la loi le lui permet, il échange son numéro avec un autre conscrit, Joseph Beluze (n° 128) moyennant la somme de 1 600 F. Cette affaire réglée donne libre champ à Victor qui ne semble pas satisfait de cette vie avant tout laborieuse dans l'atelier paternel alors que depuis son départ du lycée il demeure assoiffé de découverte et de savoir.

En août 1869, il met à exécution un projet plusieurs fois ajourné : sans prévenir ses amis et après avoir salué ses parents comme pour un simple voyage à Lyon, il part en Allemagne...

« Mon voyage sera utile soit pour la langue allemande, soit pour apprendre à travailler, et puis, un peu de vache enragée ne me fera pas de mal. »

Parti sans argent de poche, il va en train jusqu'à Strasbourg, puis voyage à pied, effectuant de petits travaux ou services en échange de quelques subsides, et visite, de passage à Karlsruhe, une exposition internationale d'agriculture. Il se fixe à Bruchsal (Baden) où il trouve à s'employer dans un atelier travaillant essentiellement pour les brasseries. Il y pratique la plomberie, la chaudronnerie, le tournage, apprend à mouler et à fondre le cuivre... Les conditions de travail sont dures, étant à l'atelier de 6 h à 19 h : sa chambre située sous les toits est envahie par la neige, aussi n'hésite-t-il pas à demander à son patron un parapluie pour se protéger durant son sommeil...

Tout près de l'atelier se trouve un institut que Victor fréquente tant que ses moyens financiers le lui permettent, les leçons de langue allemande dépassant ce qu'il gagne quotidiennement. Malgré tout, il refuse l'argent que son père se propose de lui adresser au titre des ventes effectuées durant son absence (Victor percevait à l'atelier paternel, outre son salaire, une participation de 1 F par appareil vendu).

Début novembre, ses parents le pressent de rentrer à Villefranche. Obéissant, il découvre alors que son patron ne peut lui régler son dû, n'ayant versé jusqu'alors que des acomptes. Ne voulant pas qu'il soit dit qu'un français ait pu capituler devant cette situation, et ne pouvant espérer de l'argent, il ruse en convertissant le dû en logement gratuit à l'insu de son employeur qui l'héberge, ce qui lui permet de prendre encore quelques cours à l'institut voisin, et quitte Bruchsal subrepticement.

Il regagne la France sans un sou en poche ; à Strasbourg, il se fait délivrer « un passeport d'indigent avec secours de route », le 3 décembre 1869.

Cette demande de retour au domicile familial est motivée par l'importante charge de travail que son père, souffrant, ne peut continuer à assumer. Victor arrive plein d'ardeur et d'idées nouvelles, mais n'a guère le temps de les mettre en pratique car en ce début d'été 1870, la France entre en guerre avec l'Allemagne.

Si la loi militaire de 1868 avait permis à Victor de se faire remplacer lors du tirage au sort en 1869, elle l'obligeait par contre à servir dans la garde nationale mobile qui en temps de paix « n'existait que sur le papier et ne devait être qu'une force entièrement inerte et nécessairement au repos ». La guerre de 1870 en décida autrement et constitua pour cette garde nationale mobile l'épreuve de vérité.

Au mois d'août, alors qu'il pense à son remplaçant Joseph Beluze, sans doute déjà tué, Victor reçoit son ordre de départ pour la garde mobile. C'est le cœur léger, pensant revenir d'ici un mois, qu'il défile avec les autres « Moblots » dans la rue Nationale, derrière la fanfare des pompiers et au milieu des acclamations ou des accents de *La Marseillaise* ou du *Chant du départ*, pour se retrouver le soir, à Lyon, au camp de Sathonay sur un lit de camp sans paille. Dans les jours qui suivent, face à l'inactivité régnante, il obtient la permission de revenir travailler à l'atelier, mais arrive pour voir mourir son père qui l'implore d'aller faire son devoir de citoyen. Antoine Vermorel meurt le 28 août 1870 et est enterré religieusement. En septembre Victor part assurer la défense de Belfort jusqu'au printemps 1871 qui voit la fin des hostilités ; il retrouve alors sa mère qui a assumé seule le maintien de l'activité artisanale familiale.

Se retrouvant alors pleinement responsable de l'atelier, Victor Vermorel procède tout d'abord à un inventaire des outils, fournitures, marchandises et valeurs diverses, le tout pour un montant de 12 500 F.

Durant les années qui suivent, l'activité reste stationnaire, Victor se contente de continuer les fabrications lancées par son père. En fait, il a l'esprit ailleurs, tourmenté par ses pensées où s'affrontent de multiples interrogations sur la politique, sur la religion et sur la société, tout en étant animé d'une soif de savoir jamais étanchée.

Le 10 août 1871, il entre à la loge maçonnique « Bienfaisance et Amitié » de La Croix-Rousse, à Lyon (celle à laquelle son père avait adhéré en 1868 et 1869), pour rejoindre au bout de 6 mois la toute nouvelle loge « Fraternité Progressive » qui vient de voir le jour à Villefranche.

Tout en travaillant, il passe une grande partie de son temps et des soirées chez ses amis politiques, francs-maçons et autres ; les discussions sont animées et interminables... Plusieurs fois sa mère vient le chercher pour s'occuper de clients qui attendent dans l'atelier... D'autres soirées et dimanches sont passés à découvrir avec quelques amis la géologie, la botanique en parcourant les coteaux et la montagne beaujolaise. Au retour, il instruit ses amis en mathématique et en langue allemande, passant également de très longs moments à discuter de religion avec sa jeune cousine, Antonia, religieuse missionnaire pour laquelle il éprouve, malgré son engagement religieux, une profonde admiration.

En fait, la politique ne le satisfait guère, à preuve cette interrogation formulée dans son journal à la date du 16 janvier 1872 : « Quel monde ! Mon Dieu, est-ce pour cela que vous l'avez créé ? Peut-être ai-je mis mes lunettes obscurcies par les vapeurs de l'enfer, car je le vois noirâtre. Ne ferais-je pas mieux de m'occuper d'agriculture et ne travaillerais-je pas mieux pour l'humanité en trouvant une bonne machine ou un amendement pour le sol qu'en me portant en ergoteur de place publique ? »

Les semaines qui suivent permettent à cette interrogation de faire son chemin et de devenir décision à travers un serment fait 3 mois après : « Je tiendrai parole cette fois. Je jure ici ne vouloir pendant cinq ans m'occuper de politique, m'abstenir de toute réunion quelconque, dîner, souper... et surtout parler, et sous peine de faiblesse ou lâcheté ne m'occuper que de mon travail. »

L'avenir démontrera que le délai de 5 ans sera largement dépassé. Victor se trouve conforté dans son serment dès le mois suivant car, soupçonné d'appartenir à l'Association internationale des travailleurs (dont les membres sont condamnés en vertu de la loi du 14 mars 1872), la police vient le 29 mai 1872 perquisitionner à son domicile ; ses agendas et ses courriers sont saisis... Le commissaire de police confond le mot ligne avec ligue, exige la traduction de lettres en langue allemande qui s'avèrent être des lettres de vœux ! Convoqué chez le juge d'instruction à Lyon, Victor Vermorel, agacé se présente non sans avoir auparavant acheté une paire de lunettes bleues, dont il inverse les verres pour les présenter concaves, afin de dérouter le juge en se donnant des allures d'intellectuel anarchiste !

Fort de cette promesse faite à lui-même, Victor Vermorel se met véritablement au travail, et comme pour concrétiser ce désir de développement, il commence par agrandir son atelier de la rue Porquerolles qui s'étend alors sur près de 270 m² et accueille une dizaine de compagnons qui passent du travail du bois au travail du fer. Ce qui n'est pas construit ou fabriqué sur place est acheté en France et à l'étranger, les rateleuses, les faneuses, faucheuses et moissonneuses viennent compléter le catalogue. L'ère de la mécanisation agricole est commencée en Beaujolais comme partout ailleurs, mais dans cette région viticole, la machine se répand difficilement car les bras abondent encore et l'argent est rare. L'ascension est lente, en 3 ans, le chiffre d'affaire n'augmente que de 15 %.

Ses temps de loisirs sont toujours réservés à compléter son instruction et ses connaissances, car la science sous toutes ses formes le passionne. Au cours de ses excursions dominicales où il herborise ou étudie la géologie de la terre beaujolaise, il rencontre d'autres jeunes gens passionnés comme lui de sciences naturelles. Ils se rencontrent alors tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre jusqu'en janvier 1874 où ils décident de se rassembler au sein d'une société qui ne comprendra statutairement pas plus de 20 membres. Ainsi se forme l'Union philomathique dont le but est « la culture de la science et sa vulgarisation ». Chaque sociétaire est tenu de présenter dans le courant de chaque semestre un mémoire sur une question scientifique de son choix ; le meilleur travail est récompensé ou est publié aux frais de la société. Ainsi, Victor Vermorel y fait des conférences sur la photographie, sur la résistance de l'air contre les plans inclinés en mouvement, ou sur la transformation du mouvement circulaire en mouvement rectiligne...

L'Union philomathique qui compte Claude Bernard comme membre honoraire, cessera ses activités en 1878, mais est une parfaite illustration de la démarche de recherche et de vulgarisation scientifique que Victor Vermorel mettra plus tard en œuvre à travers sa station viticole.

Malgré cette vie active, faite de travail, de nombreux voyages pour participer à de nombreux concours agricoles ou pour visiter les grands centres commerciaux (Alger en mai 1876), Victor s'interroge à nouveau sur son existence : les découvertes, les livres, les sciences et les amis ne sont pas tout et ne peuvent masquer un sentiment de solitude chez cet homme de 29 ans qui se met alors à penser au mariage.

Il se confie alors à son ami Robin pharmacien à Tournus chez Mme Paquelet qui se réjouit de jouer la marieuse en conseillant à Victor de rendre visite à M. Georges Pierre qui demeure dans le Cher et élève seul sa fille.

Au mois de décembre 1877, sans annoncer sa visite, il se rend à Massay, petit village situé près de Vierzon où, en l'absence de Georges Pierre il est reçu par la jeune fille recommandée.

Georgette Pierre, alors âgée de 21 ans, est orpheline de mère depuis l'âge de 6 ans et a été élevée jusqu'à 18 ans au pensionnat des Sœurs de la Charité à Bourges. Elle y fut une très brillante élève, remportant régulièrement plusieurs prix et accessits, parmi lesquels celui d'instruction religieuse. Son père, Georges Pierre éleva seul ses deux enfants, sa fille et son fils Edouard, exploitant d'un commerce d'épicerie et de tissus, tout en s'occupant d'une propriété agricole qu'il afferma ; son fils Edouard après de bonnes études tenta de faire fortune à Paris, mais ne réussit qu'à accumuler des dettes avant de mourir à l'âge de 32 ans, en 1879.

Cette rencontre de quelques heures suffit pour troubler le cœur des deux jeunes gens ; huit jours après cette unique visite qui ne lui avait pas permis de connaître le père de la jeune fille, Victor télégraphie à Georges Pierre sa demande en mariage. Le père encore absent à la réception du télégramme, c'est Georgette qui prend connaissance de la demande et répond affirmativement par « retour de télégramme » avant d'en avoir débattu avec son père qui se trouve alors devant le fait accompli.

Le mariage est célébré deux mois après, suivi d'un voyage de noces qui est aussi un voyage d'affaires avec la visite de grands centres de commerce (Nîmes, Marseille, Nice, Gênes, Turin, Tunis...).

Le jeune couple s'installe modestement dans le petit logement de la rue Porquerolles : une cuisine et une salle à manger servant de bureau au rez-de-chaussée, et à l'étage une grande chambre avec alcôve.

Les relations de la jeune épouse avec sa belle-mère qui n'a point assisté au mariage, ne sont point faciles (Catherine Brunard Vermorel décèdera en octobre 1879), d'autant que Victor met sa très jeune femme au courant des affaires familiales.

Au bout de six mois, ils achètent la maison attenante donnant sur la rue d'Anse ce qui leur permet d'agrandir le magasin de machines et d'installer un petit bureau ; entre-temps, une petite machine à vapeur, achetée d'occasion, est mise en place pour actionner quelques machines-outils. Le comptable ambulant, M. Moreau, initie la jeune patronne à la tenue des livres comptables. Commence alors une extraordinaire collaboration intime des deux êtres avec leur caractère respectif, l'un fougueux, inventif et expansionniste, l'autre plus modéré et commercial. C'est pour l'entreprise familiale le début d'une marche rapide, foudroyante, vers les succès, les honneurs et la renommée.

Victor Vermorel dépose son premier brevet le 28 mars 1878 portant sur un perfectionnement apporté au tarare ; durant sa vie, il déposera 64 autres brevets. Il commence la vente de batteuses à bras Millot dont la concession exclusive pour la région est assurée par un lyonnais. Ne voulant pas passer par cet intermédiaire, Victor achète ces batteuses par l'intermédiaire de son beau-père ; après une douzaine de machines ainsi achetées, les Etablissements Millot lui accordent la vente directe. Il vend aussi des batteuses à vapeur et des

locomobiles Parent et dispose d'une équipe itinérante qui assure le battage du blé dans la région. A cette même période, commence la vente du sucre pour les vendanges.

Au bout de deux ans, en 1880, l'actif a augmenté de 50 %, ce qui l'amène à 30 270 F, le triple de celui de 1872.

Tandis que Georgette Vermorel assure le bon fonctionnement de l'atelier et des ventes, Victor commence à voyager ; il se répand dans les milieux agricoles et industriels, suit tous les congrès, comprend tous les problèmes de l'agriculture et surtout les besoins de la viticulture en péril cette année 1880. A force de vendre des machines, des pressoirs et autres appareils, il s'intègre au vignoble beaujolais et il en ressent vite les angoisses devant le phylloxera dont la menace se précise.

Il étudie le problème avec les plus notables praticiens, avec les savants, va les voir ou suit leurs travaux à distance. Il se range parmi ceux qui, faute de mieux, font confiance aux injections de sulfure de carbone dans le sol. En 1881, plusieurs propriétaires apportent à l'atelier Vermorel des pals injecteurs Gastine à réparer ; Victor envoie immédiatement des ouvriers se former sur cet appareil qui leur est inconnu, puis en achète quelques-uns pour en commencer la vente bien que la compagnie P.L.M. ait l'exclusivité de la vente du Pal Gastine et celle du sulfure de carbone. La Maison Vermorel se met alors à vendre le sel des Salines de Gouhenans dont un certain abbé Feytel avait dit qu'il était bon pour détruire le phylloxera ; l'information s'étant répandue comme une trainée de poudre, « un curé l'avait dit : ce devait être bon », il s'en vendit d'énormes quantités.

De cette année-là, commence la prospérité de V. et G. Vermorel.

En 1882, afin de faire face au développement de leur affaire, ils tentent de s'associer avec un certain M. Communaux qui s'avère être sans le sou et paresseux. L'expérience ne dure que trois semaines durant lesquelles ce collaborateur n'aura réussi que des ventes insolubles ; M. Communaux quitte alors Villefranche pour l'Algérie où, grâce à ses relations politiques, il obtient une place de syndic de faillites !

Victor Vermorel continue et s'acharne à détruire le phylloxera ; il se met en campagne, parcourt les communes beaujolaises, explique le mal, propose le remède, redonne espoir et confiance aux viticulteurs. Mais que peut-on faire isolé face à une invasion aussi étendue dans le vignoble français ? Il décide alors, en 1880, de fonder un journal « Le Progrès Agricole et Viticole » qui informe chaque semaine de l'état de la viticulture. Ayant aussi remarqué que les vigneron beaujolais manquent de cohésion et de liens, il fonde, en 1881, le « Comice Agricole et Viticole du Beaujolais » qui coordonne les efforts de chacun et stimule toutes les volontés.

Ce journal et ce groupement existent toujours de nos jours.

En 1883, Victor achète une licence du Pal Gastine, l'étudie, le modifie et réalise un nouveau modèle, le Pal Excelsior, réussite mécanique parfaite... Malheureusement vite inutile car la pratique viticole ne consacre plus le principe de la lutte chimique, préférant la technique de la greffe avec des vignobles du « nouveau monde » permettant de faire un sort au phylloxera et de redonner vie aux vignes du vieux continent.

Cette nouvelle perspective vient ruiner les espoirs des Vermorel de sortir des pals injecteurs en grande série. Mais ils s'informent de cette solution, comprennent sa valeur et, par respect de la vérité, abandonnent leurs espoirs pour répandre cette nouvelle méthode de lutte. Tandis qu'ils s'appliquent à étendre l'usage du pal injecteur à d'autres cultures, ils se jettent à fond dans la campagne de reconstitution des vignobles par la greffe sur plants américains. L'invasion phylloxérique semble enrayée, les vignobles sont sauvés et avec eux la clientèle agricole.

La création de pépinières pour les greffes, la fabrication des pals et des autres appareils entraînent des agrandissements et de nouvelles constructions rendues d'autant plus nécessaires que l'atelier fabrique en plus des scarificateurs, des charrues Brabant et qu'un broyeur mélangeur a dû être installé pour faire face à l'augmentation des ventes d'engrais. De tels investissements sont rendus possibles par le concours financier de Georges Pierre.

Alors que le phylloxera ne devient qu'un mauvais souvenir, un nouveau mal venu d'Amérique menace la vigne, le mildiou.

Trois solutions s'offrent alors : soit laisser le mildiou tuer les vignes pour les remplacer par des espèces américaines qui lui résistent (mais qui devront aussi par la suite résister au black-rot, autre maladie venue du « nouveau monde »), mais en admettant une réussite, il en est fait pour 100 ans ou plus des grands vignobles réputés, ce qui provoquerait un bouleversement économique de longue durée. La seconde solution est de créer des plants hybrides, comme ce fut le cas pour le phylloxera, mais l'aboutissement paraît lointain et douteux, tandis que la troisième solution préconise la lutte directe de la maladie sur les vignes telles qu'elles sont. On avait bien auparavant vaincu l'oidium par le soufre, la solution pourrait être un traitement chimique à l'aide de bouillies cupriques telles celles préconisées par Victor Pulliat.

Ce n'est alors qu'un cri : l'exécution de cette aspersion est-elle possible au vigneron ? Un balai qu'on secoue, une seringue qu'on manie, une pompe d'arrosage dans un seau... Tout cela ne va guère vite et fait un médiocre travail.

Victor Vermorel qui a suivi toutes les recherches et études sur les bouillies cupriques intervient alors en tant



*Le greffage de la vigne
Planche didactique de l'Institut Vermorel*

que mécanicien en cherchant à mettre au point un matériel de pulvérisation adéquat.

A Montpellier, il participe à une conférence de M. Riley, savant américain, venu expliquer une nouvelle méthode de lutte contre le phylloxera ; n'y croyant plus guère, il estime cependant qu'il est « toujours bon d'entendre un savant même égaré ». Riley fait des confidences sur ses travaux... et plus particulièrement sur une « petite boîte » placée au bout d'un tuyau d'une machine à asperger et grâce à laquelle il obtient un jet épanoui de fines gouttelettes. Trois mois après cette conférence, Victor Vermorel présente au public, en 1884, deux dispositifs armés de « petites boîtes » mais encore insatisfaisants. Il poursuit ses recherches et en 1887, tandis que ses concurrents résolvent aussi petit à petit le problème, il présente son pulvérisateur « Eclair », gagnant ainsi la partie, trois ans seulement après avoir pris la question à zéro.

C'est alors le début de la fortune et des grosses affaires pour l'atelier Vermorel qui va se hisser au rang des grandes entreprises locales, régionales et nationales au rayonnement international.



Fabrication artisanale des pulvérisateurs

VERMOREL, CONSTRUCTEUR A VILLEFRANCHE (RHONE)

187 PREMIERS PRIX ET MÉDAILLES OR, ARGENT, ETC.

Vastes Magasins — Ateliers de Construction — Laboratoire d'analyse

PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES ET ENGRAIS

VENTE AVEC GARANTIE DE DOSAGE SOUS LE CONTROLE
DES STATIONS AGRONOMIQUES

CONSEILS PRATIQUES AUX AGRICULTEURS ET AUX VITICULTEURS

« Tout acheteur d'engrais ou de produits chimiques agricoles qui n'exige pas, au sujet du dosage des éléments et de la solubilité, une garantie formelle et qui ne la fait pas contrôler par l'analyse, ne nuit pas seulement à ses propres intérêts, il encourage la fraude, et, la laissant impunie, il compromet les intérêts généraux de l'agriculture. »

Pour toute quantité de 5,000 kil. et au-dessus, les frais d'analyse sont partagés par moitié entre le vendeur et l'acheteur.

NITRATE de potasse titrant 93°	azote . . . 13 » o/o	} fr. 74 »
	potasse . . . 44 » o/o	
— de soude	azote . . . 15 50 o/o	} 47 »
	soude . . . 35 » o/o	
SULFATE d'ammoniaque : azote 20 à 21 o/o		58 »
SOUFRE sublimé		23 50
SULFATE de fer		12 »
— de cuivre azoté, pour chaulage		65 »
CHLORURE de potassium à 60°, dosant : potasse 37 à 40 o/o		20 »
— — — — — à 75°, — — — — — 47 à 50 o/o		26 »
SULFO-CARBONATE de potassium, 40 à 42° Baumé, en baril de 250 k.		69 »
PHOSPHATES précipités, 30 à 45 o/o d'acide phosphorique, l'unité		» 75
POUDRE d'OS déglut., 60 à 65 o/o de phosphate de chaux et 1 1/2 o/o d'az.		17 50
— — — — — 35 à 40 o/o — — — — — id. azote		15 »
SUPERPHOSPHATE de chaux ornithos dosant 12 à 14 o/o d'acide phosphorique soluble dans l'eau (1 à 2 o/o, insoluble)		17 75
SUPERPHOSPHATE Chilton, 11,5 à 12 o/o acide phosph. soluble dans l'eau ordinaires et riches	9 50, 11 50 et	13 50
PHOSPHATES fossiles pour l'amélioration des fumiers	7, 8 et	9 »
PLATRE phosphaté en poudre impalpable (sacs en sus)		3 50
SUCRES cristallisés.		
PHOSPHO-GUANO de Gallet-Lefebvre, contenant :		
azote, 2,4 à 3,1 o/o		
acide phosphorique, soluble dans l'eau, 14 à 16 1/2 o/o		31 »
GUANO brut du Pérou, d'importation directe		37 »
SEL dénaturé, 6 ^e série, pour engrais, franco par 500 kil.		5 50
— — — — — au tourteau, — — — — —		7 50
— — — — — à la mélasse, — — — — —		6 50
ENGRAIS divers préparés selon les formules. — ENGRAIS viticoles.		
TOURTEAUX de lin, de colza, de graines de coton, etc. — PRÉSURE liquide.		

RENSEIGNEMENTS ET ANALYSES

MACHINES AGRICOLES

VENTE A L'ESSAI ET A LA GARANTIE

Pressoirs de toutes forces

Appareils et vis pour pressoirs. — Charrues vigneronnes.
Batteuses à bras nouveau modèle. — Charrues brabant.
Herses. — Rouleaux. — Batteuses à manèges.

MATÉRIELS DE BATTAGES A VAPEUR DE TOUTES FORCES

Pompe de ménage, depuis 18 fr. — Pompe à purin, depuis 50 fr. — Faucheuses. — Faneuses. — Râteaux à cheval.
Moissonneuses et Faucheuses-Moissonneuses.

Chaudières à pyrale.

Trieurs pour semence.

Chaudières pour lessive.

Lieuses de gerbes.

Auges à bétail, en fonte.

Râtiroires d'allées, à cheval.

Hache-paille. Coupe-racines.

Pompes d'arrosage.

Pals à sulfurer et Avant-pals.

Moissonneuses à un cheval.

Grillages pour clôtures. — Ronces artificielles. — Porte-bouteilles et Egouttoirs.

BAISSE CONSIDÉRABLE SUR LES FOURCHES AMÉRICAINES

ENVOI DU CATALOGUE FRANCO

Sucre Blanc

CRISTALLISÉ

POUR VENDANGES

1^{er} titre. Pureté garantie 98 à 99 0/0

PRIX RÉDUITS. — VERMOREL, à VILLEFRANCHE (Rhône)

En 1888, Victor et Georgette Vermorel achètent la propriété des Roches, au-dessus du collège Claude-Bernard (actuellement collège Jean-Moulin) dans laquelle ils édifient une prestigieuse maison d'habitation. En 1889, ils achètent des terrains à M. de Belle-roche pour construire une vaste usine où ils s'installent en 1902, quittant ainsi la rue Porquerolles. Cette même année, ils achètent à Liergues une vaste propriété, le domaine de l'Eclair, qui couvrira, au gré d'autres acquisitions, près de 60 ha et dont ils font une véritable vitrine pour servir avec efficacité la viticulture beaujolaise : installations et outillage modernes, terrains d'expérimentation des modes de culture et des traitements.

Ils achètent également de nombreux terrains et immeubles car ils envisagent de prochaines constructions nécessaires à leur expansion et au logement d'une partie de leurs employés.

Dans les nouveaux ateliers qui s'étendront sur 400 000 m², Victor Vermorel entreprend une fabrication moderne, ne voulant jamais rester en retard sur l'évolution des techniques et des machines. Puisqu'il faut



La première station viticole 1889

lui-même (et non sur le budget de l'usine) ce personnel scientifique, il décide de financer la construction d'un vaste bâtiment moderne équipé de laboratoires, de salles de collections, d'un musée, d'une prestigieuse bibliothèque... sans oublier les nombreux et vastes terrains d'expérimentation à Liergues ou dans la Nièvre sur les propriétés venant de la succession de Georges Pierre décédé en 1889.

Cette équipe ne travaille pas en vase clos, elle a « l'esprit Vermorel » : voir, entendre tout ce que l'on peut voir et entendre, connaître tous les notables savants ou praticiens réputés et déverser sur les autres tout ce que l'on juge bon, profitable à la communauté... « A quoi bon remplir le grenier s'il doit être tenu et réservé aux seuls meuniers ? »

Ce travail de recherche scientifique se doit donc d'être communiqué à tous et non aux seuls savants, aussi Victor fait œuvre en matière d'édition et de vulgarisation scientifique en devenant éditeur.

En 1879, il édite le « Propagateur Viticole » qui tire à 25 000 exemplaires en 1886, parallèlement à la fondation du Progrès Agricole et Viticole. Outre ce journal hebdomadaire, la librairie du Progrès Agricole propose 47 titres et 26 planches murales didactiques. Il met sur pied une collection « La Bibliothèque Vermorel » ensemble de 383 petits fascicules qui abordent les questions aussi diverses que les mathématiques, la



Le phylloxéra
Planche didactique de l'Institut Vermorel

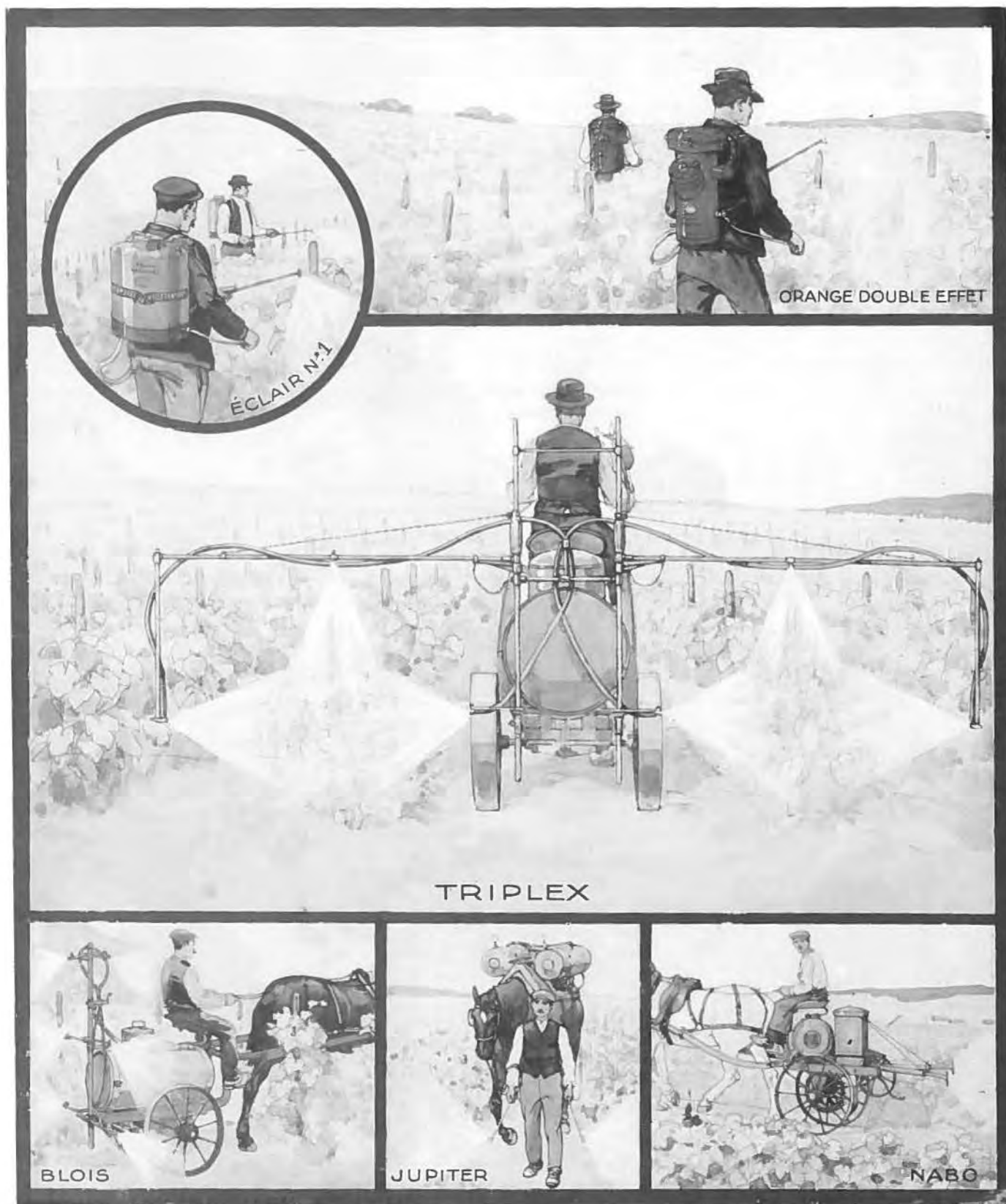
produire plus, il lui faut vendre plus, aussi doit-il mettre en place des magasins à travers la France, des concessions et revendeurs à l'étranger, et mener une vaste action de « marketing » et de « relations publiques ».

Victor qui voyage énormément laissant à sa compagne, Georgette, le soin de « diriger » l'usine, ne peut plus être chaque jour son propre ambassadeur. Il embauche alors un agronome qui fait des conférences, rédige des notices ; les formules des bouillies sont discutées et on en invente des dizaines d'autres rendant sceptiques les vigneron. Il engage aussi un chimiste, monte un laboratoire... Et pour abriter cette petite équipe, il entreprend en 1889 la création d'une station viticole. Il embauche des spécialistes des insectes et des maladies cryptogamiques car il faut aussi traiter d'autres cultures : pommes de terre, arbres fruitiers...

On accumule les livres, les dossiers, les objets. La station devient trop petite, aussi, de même qu'il rétribue



V. Vermorel avec ses premières collaboratrices, à la station viticole



Dessin imprimé sur les premières fabrications Vermorel

mécanique, le génie rural, l'économie ou la législation, etc.

La station viticole édite une revue trimestrielle ainsi qu'une revue internationale de viticulture et d'œnologie.

Mais l'œuvre d'édition scientifique la plus prestigieuse demeure celle de l'Ampélographie de V. Vermorel et P. Viala, résultat de 10 années de travail pour une équipe de 91 scientifiques. Publiée entre 1901 et 1910 et financée par Victor Vermorel, cette ampélographie en sept volumes comprend 3 200 pages de textes et 500 planches couleur et 840 gravures, pour présenter 5 200 cépages du monde entier.

Les années qui suivent sont celles d'une riche et importante activité en matière de machinisme agricole et de pulvérisation sous toutes ses formes, tout en s'intéressant à d'autres fabrications et techniques comme celles des moteurs et des voitures automobiles, mais il n'est point question ici de dresser l'histoire exhaustive de la Firme Vermorel qui quittera le sein de la famille en 1953, pour passer sous contrôle de la société Philips et Pain (1953-1961) et Bronzavia, pour disparaître complètement en 1965 du tissu industriel local. Les bâtiments de l'usine laissent alors la place à une réalisation immobilière, la station viticole subsiste dans sa vocation agricole, ainsi que divers bâtiments (Maison de la Mutualité, maisons pour les employés, etc.), dernières empreintes tangibles de l'épopée Vermorel, véritable saga régionale, sans oublier les diverses collections sauvées et précieusement conservées telles que la bibliothèque Vermorel, les aquarelles originales de l'Ampélographie, le musée Vermorel...

Une telle vie active, riche d'inventions et d'initiatives, où un travail acharné fut source de réussite, est donc celle de deux êtres qui ont uni sur un « coup de foudre » ou le temps d'un « éclair », leurs caractères complémentaires, Georgette ramenant constamment l'idéalisme trop enthousiaste de Victor à une conception plus réaliste des faits. Leur vie de couple est empreinte d'une grande gaîté, d'une taquinerie permanente qui va de pair avec une complicité hors du commun. Les quelques « aventures » de Victor qui donna « quelques coups de canif dans la fidélité conjugale », furent sans grande conséquence, sans que Georgette fût dupe : « Mon vieux camarade, te voilà à Florence... C'est sûr que tu risques de perdre encore ta, comment dirais-je, ta vertu... Je t'envoie une médaille de Sainte Philomène qui, paraît-il, préserve de toute mauvaise pensée et protège contre les tentations plus ou moins malsaines de ces dames de Florence... J'ai bien reçu ton cadeau... La marchande de parapluies devait être vraiment jolie, puisque tu n'as même pas regardé les défauts qu'il pouvait avoir ! » (1886).

Se parlant sans cesse, « c'était un gazouillis permanent », la moindre absence, le moindre voyage est l'occasion d'une liaison épistolaire effrénée au rythme de deux ou trois lettres par jour selon les horaires du courrier.



Victor Vermorel

Le 5 septembre 1879, la famille s'agrandit d'une première fille, Marguerite qui épousera en 1899, Achille Raymond, industriel à Grenoble.

En mars 1881, au lieu d'un fils tant attendu, vient au monde une seconde fille, Victorine qui, en 1902, deviendra la femme d'Alfred Massé, député de la Nièvre et futur ministre du Commerce et d'Industrie. Victorine décèdera accidentellement en août 1912.

En 1884, Georgette Vermorel accouche, en risquant de perdre sa vie, d'un premier fils, Edouard, tant espéré, et qui prendra la suite à la direction de l'usine jusqu'en 1953. Il épouse en avril 1909, Marcelle Laulanié, fille du professeur F. Laulanié de l'école vétérinaire de Toulouse et belle-fille, par le remariage de sa mère veuve, de M. Lutaud, préfet du Rhône et futur gouverneur d'Algérie. De ce mariage naissent deux enfants, un fils Victor dit « Tito » qui meurt héroïquement dans le



Mme Georgette Vermorel

Maquis du Vercors en 1944, et une fille Suzanne qui épouse M. Auboin qui sera président du conseil d'administration de l'entreprise jusqu'en 1953.

En décembre 1893, c'est la naissance d'un second fils, Lucien, qui devait prendre la suite avec son frère, mais un mortel accident de montagne en décida autrement en 1921.

Une troisième fille, Germaine, née en 1897, deviendra Mme Pierre Astier, dernière enfant encore vivante de Victor et Georgette Vermorel. La vie de travail, le temps passé à l'usine où Victor et Georgette travaillent dans le même bureau, face à face à la même table, n'empêcheront pas une grande présence affective et éducative auprès de leurs enfants et petits-enfants dont la vie sera marquée par le très grand nombre de personnalités ou de célébrités qui seront reçus à la Maison des Roches ou à Liergues.

Les enfants de Victor et Georgette Vermorel gardent par contre le souvenir de n'avoir pas été très aimés, « nous étions des pestiférés », de la bourgeoisie de Villefranche, sans doute par jalousie d'une telle réussite mais certainement à cause des idées et des options de leurs parents.

Bien qu'ils aient été élevés dans la plus grande foi religieuse, Victor et Georgette Vermorel s'écartent de la religion, sans pour autant devenir anticléricaux.

L'adhésion de Victor à la franc-maçonnerie est plus une expérience et il ne reste pas longtemps membre de la Loge de Villefranche dont il n'apprécie pas le cérémonial et les rites qui lui semblent superflus et plus tenir de la mascarade. Cependant, il en gardera toujours l'esprit, les relations, influences et appuis.

Sa promesse du printemps de 1872 de ne plus « toucher » à la politique durant cinq ans, dure jusqu'à l'automne 1891 où, à l'occasion d'un scrutin partiel municipal, il est élu conseiller municipal avec la liste du Comité Républicain. Confirmé dans son mandat lors du renouvellement du Conseil municipal en mai 1892, il profite d'une crise entre le maire, C. Dellile, et ses adjoints, MM. Laurent et Troussier, pour être nommé, en novembre 1893, second adjoint. Cette expérience municipale qui ne le satisfait guère, dure jusqu'à sa démission en novembre 1895, motivée par son opposition à la construction du théâtre, préférant voir la commune engager une dépense aussi importante aux travaux de distribution de l'eau ou à la lutte contre les taudis.

Ce court mandat municipal sera le seul engagement au niveau de la ville de Villefranche dont la population et la bourgeoisie n'ont guère apprécié la position des Vermorel en faveur d'Alfred Dreyfus.

Il faut attendre l'année 1907 pour voir Victor Vermorel tenter une nouvelle entrée sur la scène politique. C'est à nouveau à l'occasion d'un scrutin cantonal partiel, dû au décès d'Etienne Bernard, conseiller général, qu'il se présente seul, candidat indépendant, sans l'appui

d'aucun comité bien qu'il soit assuré de l'appui de tous les républicains du canton de Villefranche. Sa candidature ne fait aucune référence à l'industriel, mais est celle d'un propriétaire viticulteur, responsable de divers organismes agricoles. Alors que le monde viticole traverse une crise due à la mévente et à la fraude sur les acquits fictifs, sa profession de foi porte sur la crise agricole, sur la création d'œuvres de crédit et mutualité agricole, le développement des chemins de fer locaux et les économies à opérer sur les finances départementales. Il est élu dès le premier tour avec 51 % des suffrages exprimés.

Lors du renouvellement normal du conseil général, trois mois après le scrutin partiel, il se représente sans faire campagne, invitant seulement les électeurs à relire sa précédente profession de foi qu'il ne prend même pas le soin de réimprimer. Il est mis en ballottage (49 %) au premier tour qui voit 5 candidats s'affronter et remporte le second tour (86 %). Dès la première séance du conseil général, il en est nommé vice-président, alors que la présidence est assurée par Paul Cazeneuve.

Cette même année, fort de ce succès, il est fortement sollicité pour se présenter à la députation, en remplacement du député Chabert décédé, offre qu'il décline laissant la place à E. Bender.

L'année suivante, en mai 1908, il accède à la mairie de Liergues qu'il conservera durant plusieurs mandats.

Lors des élections sénatoriales de janvier 1909, il devient sénateur dès le premier tour du scrutin qui voit le succès complet de la liste radicale-socialiste à laquelle il appartient, alors qu'aucun candidat républicain progressiste n'est élu.

Le renouvellement du conseil général, en août 1913, voit Victor Vermorel se présenter à nouveau seul comme radical-socialiste ; comme lors du dernier scrutin cantonal, il n'a point de nouvelle profession de foi à formuler, car on le « connaît comme républicain de la première heure ». Il emporte le siège départemental dès le premier tour (67 %) et retrouve également le poste de vice-président de l'assemblée départementale.

Victor fut aussi, accidentellement et pour une courte durée, sous-préfet de Villefranche-sur-Saône, en 1915, assurant cette fonction par intérim, suite au départ sous les drapeaux de M. Garipuy.

Le 22 août 1918, Victor Vermorel se voit retirer la vice-présidence du Conseil général : en effet, on ne lui pardonne pas d'avoir voté, dans le cadre de la Haute-Cour de justice où il siège comme délégué du Sénat, la condamnation de Jean-Louis Malvy accusé d'avoir mené des actions favorables à l'Allemagne alors qu'il était ministre de l'Intérieur durant la guerre mondiale.

Lassé par les tracasseries et les méandres mesquins de la vie politique où il ne se sent guère à l'aise, préférant garder sa propre philosophie même si elle peut être, à des moments, contraire à l'intérêt du radical-socialisme, tenant avant tout à son indépendance de pensée et



Caricature du sénateur Vermorel

d'action, Victor Vermorel souhaite quitter la « scène » politique.

Ses amis le pressent de se représenter aux élections sénatoriales de 1920. Il accepte mais sans conviction ce scrutin qui voit sa défaite (11 %) et celle de tout le bloc républicain au profit des candidats progressistes.

Victor Vermorel retrouve ainsi plus de disponibilité pour son entreprise qu'il avait entre-temps transformée en société anonyme, disponibilité fortement appréciée par ses collaborateurs et principalement par Georgette qui

n'a jamais approuvé et encouragé l'engagement politique de son mari : « Le sénateur va à Paris, il serait pourtant bien mieux ici, c'est ennuyeux, je n'ai plus de mari. Quand il est ici, il est pris tous les dimanches par des banquets et la semaine par des réunions ».

Le 13 octobre 1927, à Paris où il est venu suivre les manifestations du Salon de l'Automobile, Victor Vermorel qui a dû être opéré à chaud de l'appendicite est victime d'une embolie ; ses funérailles civiles sont suivies par plus de 4 000 personnes venues rendre hommage tant à l'industriel qu'au philanthrope.

Georgette Vermorel rejoint son compagnon deux ans plus tard.

Mécanicien devenu inventeur, artisan devenu industriel, scientifique autodidacte, esprit inventif toujours en ébullition, débordant d'activité au lieu de goûter à la douce quiétude de la réussite, tel est le souvenir laissé par Victor Vermorel qui doit beaucoup à la présence de Georgette Pierre, tous deux animés du désir de collaborer à la marche ascendante vers le perfectionnement des méthodes agricoles, scientifiques et techniques, et d'aider à leur diffusion dans les masses populaires.

Guy CLAUDEY

Les documents (autochromes, photos et imprimés) illustrant cette communication proviennent des collections des A.T.P. Villefranche-Beaujolais.



ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES VILLEFRANCHE-BEAUJOLAIS

Service municipal de la ville de Villefranche-sur-Saône

L'ACTIVITÉ Arts et Traditions populaires Villefranche-Beaujolais est une structure municipale de la ville de Villefranche-sur-Saône mise en place en octobre 1983, qui a pour but la conservation, la protection et l'étude du patrimoine ethnologique, du patrimoine rural et urbain, agricole et industriel de la région beaujolaise (Val de Saône, coteaux et montagnes). Outre cette mission d'étude et de conservation, la préoccupation de cette structure publique est la restitution au public de ce patrimoine à travers des moyens aussi divers que les expositions, publications et éditions en œuvrant à terme pour les réalisations muséologiques.

Durant les dernières décennies, la notion de patrimoine est restée attachée aux monuments, aux sites naturels ou archéologiques, ruraux ou urbains. Mais on a pris conscience que le patrimoine était aussi des archives écrites, graphiques, photographiques, cinématographiques, sonores dont on sait à la fois l'importance scientifique et la précarité quand elles restent enfermées dans des tiroirs ou entassées dans les greniers de nos maisons. C'est aussi ce qu'il y a de plus immatériel et donc de plus fragile dans la vie d'une population.

Après les musées d'histoire, les musées d'arts, les musées ethnographiques, sont apparus les musées d'arts et traditions populaires, puis les écomusées, et enfin les musées techniques, les musées industriels, les musées de sociétés qui proposent des collections pour témoigner de l'évolution de la société sous toutes ses formes et tous ses aspects.

L'intérêt pour le passé est parfois analysé comme le symptôme d'une crise profonde qui serait une crise de la tradition et de sa transmission. C'est supposer une époque antérieure où la transmission des valeurs, des cultures, des croyances, allait de soi sans être problématique ou institutionnalisée. En fait, le phénomène passésiste est la manifestation d'une société de plus en plus consciente d'elle-même, car c'est moins une valorisation du passé pour le passé, qu'un désir de marquer le chemin parcouru.

Dans une période caractérisée par l'accélération de l'histoire, la modernisation des techniques, le dévelop-

pement urbain et le bouleversement des modes de vie, ces actions d'étude et de conservation proposent en quelque sorte des repères. En conservant les traces significatives des métiers, des industries, des habitats, des modes de vie modifiés par les ruptures technologiques et les mutations, elles permettent de structurer par une mémoire technique et une mémoire sociale, l'évolution du tissu social qui nous entoure. C'est en quelque sorte un miroir où une population se regarde pour s'y reconnaître, et dans lequel elle recherche l'explication du territoire auquel elle est attachée, jointe à celle des populations qui l'ont précédée.

C'est dans cet esprit que la structure Arts et Traditions Populaires travaille en collectant et conservant tous les éléments écrits, oraux, visuels et matériels qui peuvent contribuer à cette mémoire collective.

Tout en laissant à d'autres structures, bibliothèque municipale, associations ou sociétés savantes diverses, le secteur des archives historiques et du patrimoine architectural, les A.T.P. ont leurs propres archives moins anciennes, plus contemporaines, avec un classement et une recherche thématique en rapport avec l'ethnologie locale et régionale.

Le point fort des collections documentaires des A.T.P. est principalement l'iconographie sous toutes ses formes avec en prédominance la photographie. La Photothèque possède plus de 35 000 clichés de 1860 à nos jours. Ces collections photographiques qui comportent des originaux (plaques ou pellicules), des copies et reproductions, sont d'une prodigieuse richesse et proviennent de collections ou fonds donnés ou acquis, parmi lesquels on retiendra plus particulièrement, le fonds Berthier-Geoffroy (1 260 plaques de 1860 à 1905), le fonds Vermorel (1 257 clichés de 1867 à 1912), la collection Bonnet (2 459 photos de 1920 à 1952), le fonds Eymon qui comprend pas moins de 22 000 prises de vues de 1952 à 1984.

Ces collections ainsi que les autres fonds ont fait l'objet d'un inventaire et d'un classement thématique, et la plus grande partie des clichés antérieurs à 1930 ont été reproduits et se retrouvent également dans la Diapo-

QUELQUES CLICHÉS EXTRAITS DE LA PHOTOTHÈQUE



1892
La rue Paul-Bert autrefois



1891
Chirurgien-dentiste ambulante, place du Promenoir



1891
*L'ancien quartier des Tanneurs sur
le Morgon (aujourd'hui quartier
des Fayette)*



1905
Défilé des grévistes



*Vieux manège de « chevaux de bois »
place du Promenoir*

thèque ; une Photothèque contemporaine est également en cours.

Parallèlement à la Photothèque et à la Diapothèque, on trouve une Cinémathèque et une Phonothèque.

Une recherche permanente est effectuée pour rassembler soit les originaux, soit les copies de tous les films réalisés sur Villefranche et le Beaujolais, et le catalogue compte actuellement 105 films ou vidéogrammes avec comme principales vedettes un film sur la fabrication de la blédine en 1920, le reportage sur la grande braderie de 1932, ou les images de l'Union nautique championne d'Europe en 1922... Une autre grande vedette est actuellement en négociation avec le film sur l'arrivée du train en gare de Villefranche réalisé par les Frères Lumière en 1897 !

Les A.T.P. orientent également leur « chasse » en direction des images des cinéastes amateurs et régionaux, sans oublier que cette structure a pu, en fonction des moyens dont elle disposait encore jusqu'en 1990, réaliser elle-même 48 films ou reportages soit 120 heures de prises de vues précieusement conservées.

La Phonothèque a pour objectif de conserver la mémoire sonore de notre région, et on y trouve tant une anthologie de la chanson beaujolaise, que les œuvres des compositeurs locaux (Ph. Mailland, F. Popy, A. Duc, J.-C. Amiot...) et des enregistrements de spectacles de la Gaité. A côté des œuvres musicales, ont été placées les enquêtes (ou ethno-textes) menées par divers ethnologues ou linguistes, les bandes sonores de divers spectacles son et lumière, des émissions ou débats des radios locales, les publicités radiophoniques de firmes locales et les enregistrements des témoignages ou enquêtes qui sont régulièrement menées par le personnel de cette structure.

Pour compléter ce tableau des collections iconographiques visuelles et sonores, il convient d'y ajouter les collections de cartes postales, de dessins et gravures, les centaines d'affiches collectées, sans oublier la Cartothèque qui conserve les plans ou cartes anciennes. Le service A.T.P. compte également une collection de plus de 4 000 étiquettes sur les vins du Beaujolais, et s'intéresse également aux logos et aux pin's en tant que moyens d'identification et de communication spécifiques de notre époque.

L'utilisation et l'exploitation de l'ensemble de ces collections sont accessibles à toutes personnes ou organismes susceptibles d'y trouver des éléments pour leurs études ou recherches : étudiants, historiens reconnus ou amateurs, éditeurs, journalistes, enseignants, associations, services publics, entreprises, etc. Il faut toutefois préciser qu'il n'est pas répondu aux demandes des collectionneurs privés pour obtenir des copies de certains clichés.

Ces collections ont permis également la réalisation de 16 expositions originales, dont 9 itinérantes, et qui ont fait l'objet de 88 présentations à Villefranche, en Beaujolais, en France et à l'étranger (Belgique, Suisse, Pays-Bas) ; 4 de ces expositions ont été accompagnées d'une publication.

Les expositions réalisées ou l'aide apportée à d'autres expositions, les publications propres ou la participation à d'autres publications, les films réalisés ou le concours accordé à d'autres productions cinématographiques ou télévisuelles, les réponses apportées aux demandes d'illustrations et aux travaux de recherche ou études menés par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire et à l'ethnologie régionale sont autant d'éléments illustrant le souci du Service des Arts et Traditions Populaires de transmettre et communiquer au public les éléments de son histoire, de son patrimoine, de sa mémoire.

Conjointement à toutes ces collections documentaires, a été constitué un fonds muséologique rassemblant des centaines d'objets et éléments matériels de la mémoire de Villefranche et du Beaujolais : outils, objets domestiques, productions artisanales ou industrielles, machines agricoles et viticoles... La plupart de ces objets, acquis, donnés ou confiés en dépôt, ont été restaurés et font l'objet d'un inventaire technique et photographique.

Une des pièces maîtresses de cet ensemble muséologique fest constituée par l'ancien musée Vermorel : près de 250 appareils plus des documents, dont la ville de Villefranche est le dépositaire et le conservateur suite à la convention passée avec le syndicat agricole des cantons d'Anse et de Villefranche propriétaire.

A cet usage de conservation, le service municipal est doté d'un vaste local de stockage non accessible au public.

Parmi tous ces éléments muséologiques accumulés, l'orientation actuelle porte essentiellement sur le patrimoine viti-vinicole, sur le patrimoine industriel et des manifestations typiques telle que la tradition des conscrits.

En attendant que tous ces éléments, documents, éléments sonores et visuels, objets et éléments de musée, trouvent leur place dans une structure destinée au grand public, en relation avec les autres réalisations muséologiques de la région, le Service municipal des Arts et Traditions Populaires maintient sa politique d'acquisition et de constitution de collections, son souci de transmission au grand public par les expositions et l'édition de documents, de publications, de films, de maquettes pédagogiques, par des conférences... Toutes ces actions, ces activités reposent sur la certitude que la mémoire collective n'est pas vestige mais ferment. Les réalisations, les illustrations ou les démonstrations sous quelque forme que ce soit ne doivent pas organiser la nostalgie ; elles doivent provoquer une interrogation, une réflexion libre sans l'orienter, sans répondre à la place du public, et sans chercher à imposer des vues et des vérités, que ce soit celles d'historiens, de chercheurs, d'ethnologues ou de scientifiques.

Guy CLAUDEY

VILLE DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
SERVICE MUNICIPAL ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES
85 rue de la Gare, 69400 VILLEFRANCHE, tél. 74 68 30 78

Flambés, il a une Vermorel!!!

Loë Bridge



AUTOMOBILES
VERMOREL

USINES A VILLEFRANCHE / SAÔNE (RHÔ N)

IMP ART & PUBLICITÉ 20, rue Lamarck, PARIS

RESTAURATION ET RECONSTRUCTION D'ÉGLISES A LYON ET DANS SES ENVIRONS SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Le statut des églises françaises est actuellement bien défini. Hormis celles construites par des associations privées, les églises paroissiales appartiennent aux communes, les cathédrales sont propriétés de l'Etat.

Il n'en était pas de même sous l'Ancien Régime où seigneurs, décimateurs, fabriciens, voire particuliers, prétendaient des droits et avantages sur tout ou partie de ces édifices, mais en discutaient les charges afférentes lorsqu'elles se présentaient. Chacun n'entend payer que s'il y est obligé, au plus juste et au prorata de ses droits. Aussi, l'accord entre les parties n'intervient-il le plus souvent qu'après longues discussions ou procès d'où délibérations, assignations, rapports, devis, attendus et sentences... également instructifs pour l'historien. Ces tergiversations semblent d'ailleurs à l'origine de la ruine complète et parfois persistante de nombreuses églises rurales.

Bon gré, mal gré, l'affaire aura pour terme un prix-fait ou marché de travaux passé devant notaire. Justificatifs pour les uns, syndics ou procureurs, ces prix-faits seront dans l'avenir, pour tous, des titres que pourront exhiber leurs successeurs en pareilles circonstances.

L'étude suivante porte sur quinze exemples pris entre 1650 et 1790 à Lyon et dans ses alentours : Lyonnais, Beaujolais, Dauphiné et Dombes⁽¹⁾.

A cette variété géographique s'ajoutent celles des édifices, cathédrale ou églises rurales, et des interventions allant du petit entretien à la reconstruction totale.

Les documents analysés nous renseignent sur l'état de ces églises avant travaux, leur régime juridique et les dispositions techniques adoptées. Dans la variété des exemples il est enfin possible de discerner quelques principes qui semblent avoir guidé dans leurs choix ceux qui avaient la responsabilité de ces restaurations.

*
**

A qui incombe l'entretien ou la reconstruction de l'église ? Au décimateur ? Au seigneur ? Aux paroissiens ? Les cas suivants rapprochés des notices corres-

pondantes des Almanachs⁽²⁾ présentent des contradictions qui interdisent d'en tirer des règles absolues.

Saint-Lager

En 1702, l'église paroissiale est « *en très mauvais état et éminente ruine* ». Le baron de Saint-Lager et Cercié, un Lyonnais, trésorier de France, « *meu de pitié et pour la gloire de Dieu* », décide de faire reconstruire l'église à neuf. Lui-même traite avec l'entrepreneur « à la toise » et fournit tous les matériaux ; la pierre sera prise dans « *la perrière du seigneur* » et livrée à pied d'œuvre.

Saint-Lager est seigneur haut-justicier de la paroisse, c'est en cette qualité qu'il remplirait cette obligation, outre qu'il déclare agir de bon cœur.

Corbas

En 1677, le maréchal de Villeroy (le premier), seigneur du lieu, assure la construction ou reconstruction de l'église paroissiale. Langlois, secrétaire de son frère l'archevêque et qui traite pour lui, s'engage à payer l'entrepreneur « à la toise » et à fournir les matériaux, ce dernier ayant la charge des échafaudages et des fouilles. Les habitants sont indirectement mêlés à la construction puisque, dit le marché, il sera permis au maître maçon « *de faire faire le pizay par les habitants dud Corbas ou tout autre* ».

Simple invite ou rappel d'une obligation faite aux paroissiens de participer à la construction de leur église ?

Poleymieux

En 1686, la reconstruction est limitée au seul clocher « *appartenant aux Comtes* ». Le marché est passé par Chalmazel et La Poipe au nom du Chapitre cathédral, ce dernier est dit par ailleurs « collateur », « seigneur du clocher », et selon les Almanachs perçoit la dîme.

Versailleux

En 1701, même reconstruction partielle limitée au clocher. Les travaux sont exécutés aux frais du chapitre de Saint-Paul, lui aussi « seigneur du clocher » et possesseur de la dîme.

Sainte-Foy-lès-Lyon

En 1705, pour des raisons qui ne sont pas exposées, les habitants de la paroisse décident de reconstruire chœur et sacristie. Ce sont eux « *le syndic et la plus grande partie des habitants* » qui traitent et s'engagent à payer.

Le « seigneur mensionnaire » représentant les chanoines-comtes possesseurs de la dîme, n'en est que de son autorisation.

Condrieu

Pour la réfection des enduits intérieurs de l'église en 1710, marché est passé devant Robert, notaire, par le marguillier, capitaine-châtelain et lieutenant du juge de la ville et baronnie. Celui-ci est assisté du curé archiprêtre, du procureur fiscal (le même Robert) et s'autorise de plus des avis des prêtres sociétaires et de « *la communauté unanime* ». Beaucoup de monde pour un marché de cent vingt livres.

Taluyers

Reconstructions des trois nefs en 1732. Les donateurs d'ouvrage sont des notables, tous bourgeois lyonnais « *possédant bien fonds et domaines dans le pays* », en fait les divers « seigneurs » dont le voyer de la ville de Lyon, Claude Bertaud, lui-même en passe d'acquérir justice et rentes nobles de Taluyers. Suivant le marché de travaux, les entrepreneurs doivent tous les matériaux et façons qui leur seront payés par Bertaud et autres. Les habitants de la paroisse sont tenus à l'enlèvement du « *marrain* » après démolition, au creusement du caveau paroissial et au charroi des matériaux dans certaines limites (Givors, Vernaison, Mornant). Le marché de la totalité des ouvrages est traité à forfait moyennant la somme de cinq mille trois cents livres.

Plus simple est le cas d'une église collégiale et paroissiale dont le chapitre maître et seigneur requiert la participation de la fabrique aux travaux d'entretien ou de reconstruction qu'il décide d'entreprendre.

Saint-Paul de Lyon

Ce n'est pas que cette participation soit toujours spontanée et le chapitre de Saint-Paul devra soutenir un long procès pour que la Fabrique paye sa quote-part des importants travaux exécutés au milieu du XVII^e siècle.

Saint-Nizier de Lyon

Les différentes phases de la reconstruction du milieu du XV^e à la fin du XVI^e laissent entrevoir certaines règles établies dans la division des charges suivant les différentes parties de l'édifice.

Le « *sancta sanctorum* » ou abside, le transept et le clocher « *sont* » du chapitre, la nef « *est* » à la Fabrique et les intervalles entre arcs-boutants sont cédés aux « *métiers* » ou à des particuliers, à charge d'y construire des chapelles.

En 1738, le même chapitre de Saint-Nizier décide une réfection totale des enduits intérieurs, ainsi que le « *remaillage* » (jointoiement) des façades. Sans difficultés majeures, la part du chapitre est fixée à neuf mille six cent quatre-vingts livres, celle de la fabrique à six mille cinq cents.

Mais la concorde ne dure qu'un temps et un long procès pour de nouveaux travaux opposera le chapitre à la fabrique jusqu'à la veille de la Révolution.

Saint-Martin-d'Ainay à Lyon

En 1754, pour les travaux de blanchiment intérieur de l'église, le chapitre paiera cent cinquante livres et la fabrique trois cent cinquante, sommes peut-être propor-

tionnelles aux surfaces des murs du sanctuaire et de la nef.

La Guillotière

Dans cet exemple de peu antérieur à la Révolution, le partage semble relever de règles administratives précises. Chargé en 1769 d'établir le devis de construction de la nouvelle église Notre-Dame de Grâce, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Lallié, fixe à quarante-deux mille trois cent trente-trois livres la part des habitants pour nef, bas-côtés, clocher et à quinze mille neuf cents livres celle du décimateur pour le chœur.

*

**

Les devis de reconstruction ou d'entretien et les rapports d'experts qui les précèdent sont de précieux documents archéologiques par les aperçus qu'ils donnent de l'état des édifices avant travaux.

Poleymieux

En 1686, le clocher menace ruine ; avant de le reconstruire et pour le démolir sans risques, il conviendra d'étayer la pyramide creuse qui le couvre.

Poleymieux aurait donc possédé un clocher « *roman* » dans la tradition lyonnaise comme Notre-Dame en l'Île-Barbe ou la chapelle castrale de Châtillon-d'Azergues.

Saint-Paul de Lyon

Il ressort des rapports, devis et mémoires de la campagne de reconstruction partielle de l'église au milieu du XVII^e siècle que les couvertures de l'abside, de la lanterne et de la nef étaient de dalles de pierre ou de tuiles posées directement sur les reins des voûtes, cette disposition étant à l'origine de leur détérioration. Pour les garantir, il est prévu et réalisé sur la nef un comble accessible par rehaussement d'un mètre cinquante des murs latéraux et pose d'une charpente supportant des tuiles.

Par ces travaux et par l'agrandissement de l'abside un siècle plus tard, la silhouette du monument a été ainsi considérablement modifiée et alourdie. Il est possible grâce aux détails et mesures données dans ces devis d'en restituer l'état antérieur. On apprend de même l'existence au XVII^e siècle d'un grand portail baroque différent du portail classique qui a lui-même précédé le néo-gothique construit par l'architecte Benoît au milieu du XIX^e.

Saint-Martin-d'Ainay à Lyon

Le devis de blanchiment de 1754 fait mention d'un lambris (plafond en bois) sur la nef, mais aussi sur les bas-côtés ; toutes dispositions disparues lors des restaurations du XIX^e siècle.

Saint-Nizier à Lyon

En 1767, les chanoines, gens méticuleux, décident de dresser un mémoire de tous les travaux exécutés dans leur église depuis le début du siècle. Suivant ce mémoire :

- la crypte de la grande nef n'avait été que récemment excavée sur toute sa longueur en raison de la dislocation du dallage posé sur terre-plein et de l'extrême puanteur des inhumations ;
- le jubé qu'il faut pour ce faire, démolir, n'occupe pas

moins de quatre travées sur six. Les côtés de ce jubé sont fermés par des murs contre lesquels s'appuient les stalles surmontées de tableaux. Sa façade est un portique de colonnes de « cuivre » avec entablement de marbre noir, son entrée une arcade portant un grand Christ. Comme à Saint-Paul, à la même époque, le chœur des chanoines est transféré dans l'abside et l'autel à la croisée du transept.

Taluyers

Le devis de reconstruction des trois nefs en 1732 révèle accessoirement l'existence d'un cimetière au sud de l'église et d'une halle sur la place à l'ouest dont les matériaux devront être après démolition réutilisés dans la nouvelle construction.

Chenelette

La vieille église complètement en ruines au début du XVIII^e siècle, construite à l'écart du bourg, avait auparavant selon les anciens :

- un clocher octogonal sur le chœur ;
- un sanctuaire (abside) garni d'arcatures avec de nombreuses petites colonnes ;

tous détails évoquant dans cette église de l'abbaye de Cluny, l'architecture romane du Brionnais.

Dans le porche ou « galinière » servant d'église provisoire, l'expert, l'architecte lyonnais Claude Perret remarque les morceaux d'une pyramide de pierre « *fort gotique* » reste d'un tabernacle monumental.

Cathédrale Saint-Jean de Lyon

En 1706, à la demande du comte de Sarron « *maître de l'œuvre de l'Église* » l'architecte Jean Delamonce (Delamonce père) procède à l'examen attentif de la galerie en façade de la cathédrale.

Il en préconise la réfection totale en deux tranches, l'une au nord, l'autre au sud, « *depuis le corps de la nouvelle reconstruction jusqu'au milieu de la face* ».

L'ancienne Manécanterie, son corps si ce n'est sa façade, a donc été reconstruite sur la fin du XVII^e siècle !

Dans leur actualité, celle des XVII^e et XVIII^e siècles, les devis d'entretien des églises sont aussi évocateurs de leur décor intérieur.

- Blanchis à la chaux sont les murs et voûtes des églises de Condrieu et de Taluyers ;
- Blanchis à la chaux les murs de pisé de la rustique église de Corbas dont le sol n'est que terre battue ;
- A Saint-Paul en 1658 l'entreprise, « *platrira, blanchira, et écartèlera de gris* (façon de faux-joints) *toute ladite église* ».

Plus détaillé est le tableau du décor intérieur de la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Lyon au début du XVIII^e siècle, authentique monument baroque blanchi de fond en cime, avec des chapiteaux dorés, gloire au-dessus de l'autel, plinthes noires, soubassement gris, et couronne de candélabres fichés sur le mur. Autre chose que le morne décor du XIX^e siècle que l'on se propose de perpétuer au nom de l'actuelle doctrine du respect fétiche de l'« apport des siècles ».

Aussi évocateur est le devis de restauration de Saint-Martin-d'Ainay en 1754. Les lambris de la nef et les

bas-côtés seront peints à la colle « *en gris perle* », les piliers et pilastres également ou « *autre couleur assortissante* », plinthes « *en gris noir comme de coutume* » murs et voûtes en blanc.

*
**

Monument de la paroisse, l'église est le symbole de sa pérennité. Tous les moyens doivent être pris pour en garantir la solidité et la mettre à l'abri du feu : piliers en pierre de taille, voûtes en maçonnerie sur le sanctuaire et sous le clocher, plafond plâtré dans la nef si celle-ci n'est pas voûtée.

Ces travaux, même dans les églises rurales, ne sauraient être confiés à des goujats locaux, et les responsables, chanoines, seigneurs et marguilliers devront faire appel pour la direction du chantier à des maîtres qualifiés ayant des notions suffisantes de statique et de stéréotomie. Ces maîtres que des communautés villageoises ne peuvent entretenir en permanence viendront de la ville.

Jean Duval, maître architecte de Bourg-en-Bresse, aura la reconstruction du clocher de Versailleux.

A **Jean Saquin**, maître-juré de la ville de Lyon, sera confiée la délicate mission de démolir la pyramide du clocher de Poleymieux sans faire tomber celui-ci.

Les **frères Sanlaville** de Beaujeu sont jugés suffisamment compétents par le Bailli du Beaujolais pour se voir confier la reconstruction du proche clocher des Ardillats.

Enfin, **Mathieu Delorme**, l'un des entrepreneurs des travaux d'agrandissement du chœur de l'église de Sainte-Foy-lès-Lyon, est dit par ailleurs « architecte ».

Deux cas méritent une attention particulière :

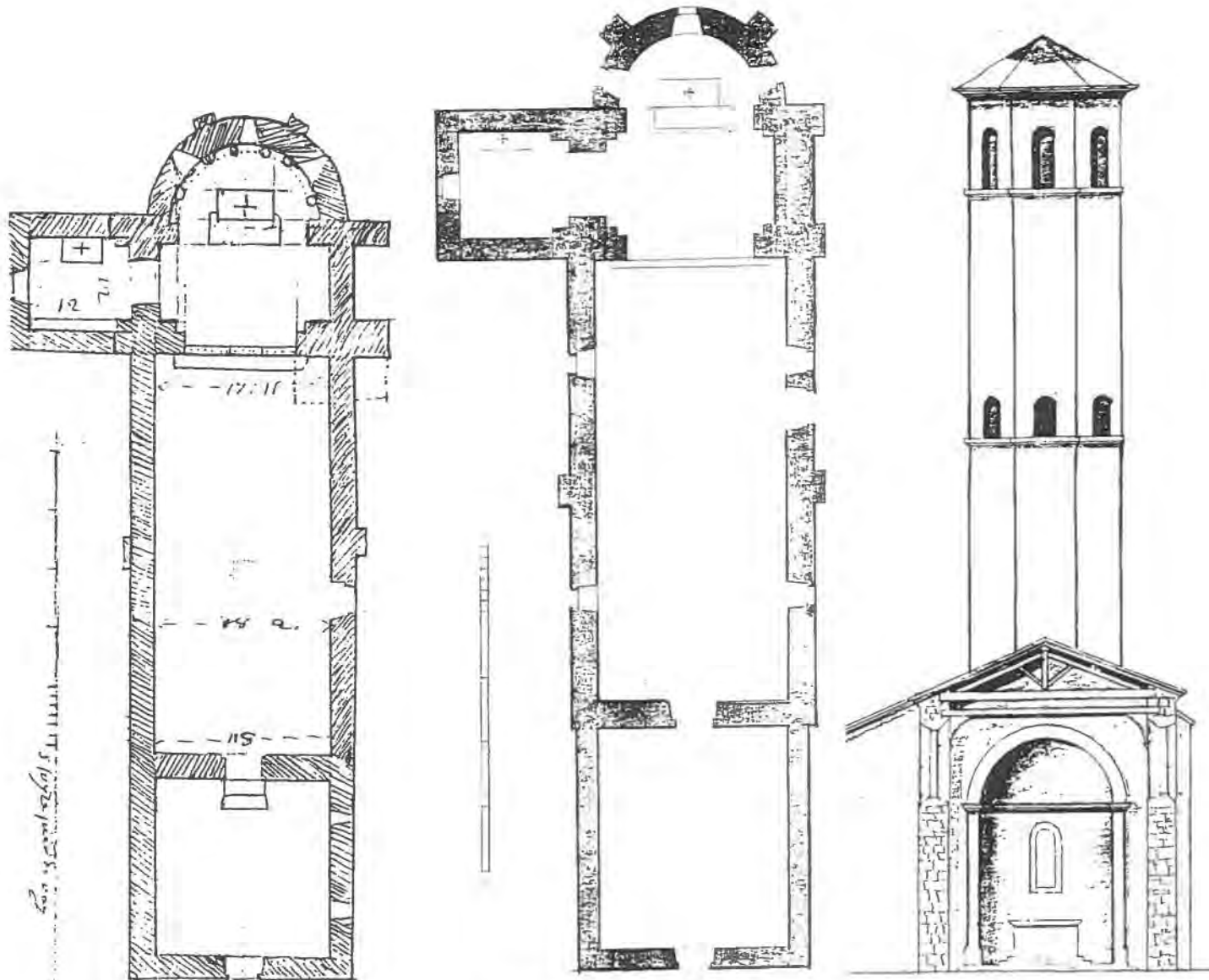
- celui de l'église de Saint-Lager, pour laquelle le seigneur s'adresse à **Antoine Mazet** « *maître-maçon natif du bourg de Saint-Amant en Poyctou* » ;
- celui des trois nefs de l'église de Taluyers dont la reconstruction est confiée à **Etienne Jalot** « *natif de la paroisse de Saint-Pierre, pais de la Marche* » (Saint-Pierre-de-Fursac) associé pour la circonstance à un local, **Jacques Jullien** de Grigny.

Il semble que l'on soit ici devant une vieille tradition, celle des maîtres itinérants qui vont par les campagnes offrir leurs services pour des ouvrages exceptionnels, églises ou châteaux, dépassant les compétences des maçons locaux.

En ville, les chanoines de Saint-Paul, Saint-Jean ou Saint-Nizier, comme auparavant ceux de Saint-Just, font appel à des spécialistes confirmés.

Claude Chana qui reconstruit le chœur de Saint-Paul en 1658 est « maître-maçon », mais au milieu du XVII^e siècle, ce qualificatif réunit chez certains la double aptitude de « concepteur » et d'exécutant. Claude Chana est par ailleurs « maître-juré de la ville » et un des constructeurs de l'hôtel commun.

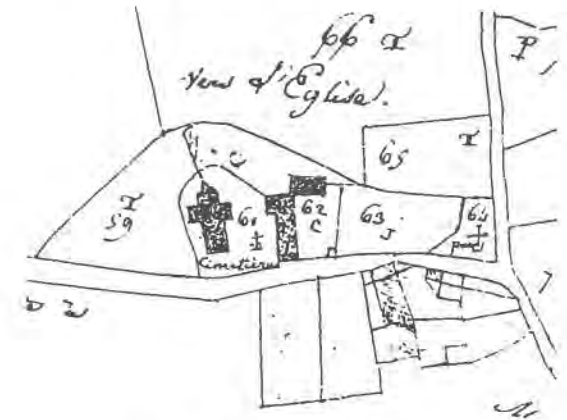
Jean Delamonce, chargé par le chapitre de reconstruire en identique la galerie en façade de la cathédrale Saint-Jean, « *architecte de Paris* » avait fait carrière à Mûnich et à Chambéry.



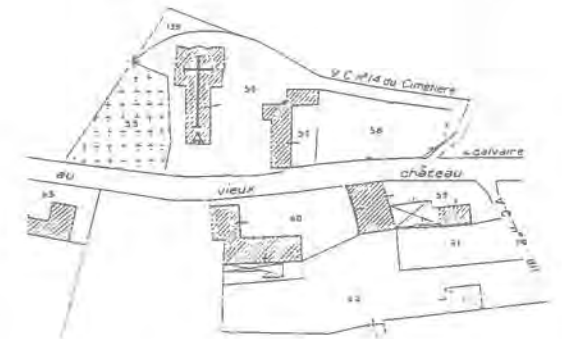
Plan de l'église de Chenelette – probablement romane – dont l'expert a relevé les ruines en 1744

Projet de nouvelle église proposé par l'expert en 1744. Il n'est malheureusement pas possible de le comparer au croquis trop sommaire que donne le cadastre de 1811, de l'église 2 (qui a précédé l'église 3 actuelle, au même emplacement)

EMPLACEMENT DE L'ÉGLISE DE CHENELETTE



Extrait du cadastre 1811



Extrait du cadastre 1991

Intervenant d'abord dans les seuls travaux de reconstruction exceptionnels ou dangereux, l'architecte est par la suite jugé indispensable pour l'entretien courant. C'est ainsi que l'architecte **Antoine Degerando** conduira pendant dix ans tous les travaux entrepris par le chapitre de Saint-Nizier dans son église.

Les devis d'entretien et de reconstruction d'églises s'apparentent à ceux des autres édifices, mais en raison de la dispersion des églises paroissiales offrent quelques aspects particuliers des techniques locales.

– A Corbas, l'église sera reconstruite en « cailloux roulés » et en « pisé », avec la « mollasse » dauphinoise pour pierre de taille.

– A Versailleux-en-Dombes, il est question de « formets de briques ».

– A Chenelette, dans le Haut-Beaujolais, point de sable ni de pierre de taille ; on utilise « une espèce de roche pourry que l'on appelle gray » c'est le « gohr ». La maçonnerie est de « pierres roulantes », les habitants interrogés le disent expressément : « l'on en ramasse dans les bois et les chemins, la pierre de taille vient de la Saône ».

– Plus favorisé, Saint-Lager dans le Beaujolais calcaire, a sa propre carrière.

– A Taluyers, on relève, caractéristique des monts du Lyonnais, l'enduit « à pierre vue ».

Quelques renseignements techniques sont d'ordre plus général, tel ce « cahier des charges » pour enduit à la chaux, tiré du devis de restauration de l'église de Condrieu : « fusera la chaux... la laissera reposer trois semaines... laissera sécher l'enduit six semaines avant de le blanchir avec du blanc de chaux qu'il passera deux fois et même trois si nécessaire ».

– A l'Hôtel-Dieu de Lyon, pour avoir un blanc... plus blanc, on y mettra « une pointe de bleu ».

– Sur le nouveau chœur de Sainte-Foy-lès-Lyon, l'entrepreneur devra exécuter une « voûte à canne ». Un bon aperçu de cette technique courante aux XVII^e et XVIII^e siècles est donné par la description suivante : « il sera fait une voûte à canne de bonne charpente, bois, sapin, peuplier et chêne, bétonné et plâtré en plâtre ».

– Concernant les modes d'exécution, on peut citer le travail des **frères Aymeri** « blanchisseurs italiens », à Ainay qui, devant repeindre voûtes et murs, demandent pour simple échafaudage : des échelles, des cordages et une poulie !

*
**

Est-il possible de dégager de ces textes quelques principes directeurs dans le choix des solutions architecturales ?

Il en est un, à peu près constant, celui adopté plus tard pour les dommages de guerre en 1945 : la « reconstruction en identique ». Sous l'Ancien Régime, dans le cas des églises à reconstruire, ce principe s'impose le plus souvent à leurs divers « propriétaires », chacun entendant rester, s'il doit payer, dans les strictes limites de son dû. Telle est la raison des procédures qui aboutissent

aux expertises et devis pour la reconstruction du clocher des Ardillats ou de l'église de Chenelette. Ailleurs, comme à Taluyers, les contraintes de voisinage suffisent à maintenir le nouvel édifice dans les anciennes limites.

Cet « identique » doit être compris en surface, volume et service apporté. Là où il y avait des voûtes se retrouveront *calottes* ou *augives*, les ouvertures géminées des clochers seront rétablies dans les mêmes dispositions avec ou sans réemploi de leurs arcatures et colonnettes.

Mais il n'est pas question de s'astreindre à des techniques dépassées ou onéreuses, encore moins de reprendre les détails de décoration d'un temps révolu.

Poleymieux

La pyramide de pierre sera remplacée par un toit en charpente à quatre pans couvert de tuiles creuses.

Chenelette

On reconstruit le clocher octogonal présumé roman mais sa décoration sera limitée à deux cordons. Dans le même église, il n'est pas prévu de rétablir les arcatures qui se développaient à l'entour du mur de l'abside bien que les colonnes en aient été conservées. Enfin, un simple cordon marquera la naissance des voûtes et de l'arc doubleau qui sépare le chœur de la nef.

Il résulte ainsi de ces reconstructions économiques une architecture sans âge mais non sans caractère, celle qu'on qualifie facilement de « régionale » et qui offre bien des pièges aux archéologues.

Si des précisions stylistiques comme le « toscan » adopté à Taluyers viennent quelque peu dater la reconstruction de la nef, celle de Corbas dans sa pauvreté est aussi intemporelle qu'une ferme dauphinoise.

En ville, les chanoines de la cathédrale ou des collégiales ont d'autres moyens et d'autres intentions, d'autant qu'ils sont propriétaires incontestés de leur église.

Ils peuvent dans le besoin s'en tenir à la stricte identité quantitative comme à Saint-Just dont l'église actuelle d'une grande pauvreté intérieure a les dimensions de la riche basilique détruite par les calvinistes en 1562.

Mais, ainsi que le montrent les exemples de Saint-Jean et de Saint-Paul, le souci des chanoines, même au prix de lourds sacrifices, sera, s'ils le peuvent, de conserver dans une parfaite identité d'apparence les témoins vénérables de l'antiquité de leur établissement, sans pour cela répugner aux nouveautés quand rien ne s'y oppose.

Cathédrale Saint-Jean de Lyon

Lors de la reconstruction de la galerie de la façade occidentale, un soin tout particulier sera apporté à la dépose, en vue de leur réemploi, des « pyramides » (pinacles) comme aussi de la balustrade « faite en entrelacs ». Et, dit le devis, pour la galerie proprement dite, « la reconstruction se fera toute à neuf, lesdits plafonds, frises, architraves... seront profilés suivant son ordre gothique, et tels qu'ils sont à présent avec sculpture et ornement ». Quelques années plus tard, le chapitre n'hésitera pas à supprimer, sur la même façade, le meneau central du grand portail qui gênait le passage des processions.

Saint-Paul de Lyon

Plus significative encore est la reconstruction en 1654 du dôme ou lanterne, miné par des infiltrations et qu'il faudra démolir jusqu'à la pointe des doubleaux, trompes comprises. « *Après lesquelles démolitions sera reconstruit ledit dôme en la même grandeur, hauteur et épaisseur de mur qu'il était auparavant, et garnis des mêmes tailles et vitraux, et reconstruit à la même forme qu'il est à présent.* » On ne peut être plus clair.

Sitôt achevée cette reconstruction d'architecture « byzantine » (comme on disait au siècle dernier), les chanoines de Saint-Paul manifestent leur éclectisme intelligent en commandant pour l'entrée principale qui attendait son achèvement depuis des siècles, le plus moderne des portails.

Saint-Nizier de Lyon

Rien ne laissait soupçonner, jusqu'aux dernières restaurations, l'âge récent des voûtes de la nef et pourtant

c'est dans un pur « XV^e » qu'en 1755 l'architecte Antoine Degerando avait remonté celles-ci dont la construction s'était déjà étalée durant plus d'un siècle sur le même modèle.

Contemporaine de la reconstruction des voûtes et d'un baroque mesuré, le grande niche destinée à recevoir la Vierge de Coysevox s'inscrit parfaitement dans le mur de l'abside gothique.

Ces exemples montrent que les chanoines lyonnais et leurs architectes des temps classiques avaient à l'égard des monuments anciens une attitude respectueuse et nuancée.

Bien avant le Romantisme et contrairement aux affirmations de Viollet-le-Duc⁽¹⁾, ils ont su « restaurer » avec une discrétion parfois trompeuse sans pasticher pour le présent comme le firent trop souvent leurs successeurs.

F.-R. COTTIN

NOTES

(1) Eglises citées dans cet article :

A Lyon : Cathédrale Saint-Jean, églises Saint-Paul, Saint-Nizier, Saint-Martin-d'Ainay, chapelle de l'Hôtel-Dieu, Notre-Dame de Grâce à la Guillotière.

En Lyonnais : églises de Poleymieux, Taluyers, Sainte-Foy-lès-Lyon, Condrieu.

En Beaujolais : églises des Ardillats, Chenelette, Saint-Lager.

En Dombes et Bresse : église de Versailleux.

En Dauphiné : église de Corbas.

Références principales

Saint-Jean : A.D.R. 3 E 8012 bis, Thève, notaire à Lyon, 20.2.1709. Prix-fait. Chapitre de Saint-Jean/Jean Saquin, François Dondain.

Saint-Paul : A.D.R. 13 G 300. Chapitre de Saint-Paul de Lyon, Jayoud, notaire à Lyon, 1644-1655... Prix-fait. Chapitre de Saint-Paul/Claude Chana.

Saint-Nizier : A.D.R. 15 G 63 et 15 G 68. Chapitre de Saint-Nizier de Lyon. Actes capitulaires 1728-1739 et 1763-1770.

Saint-Martin-d'Ainay : A.D.R. 11 G 419 à 422. Chapitre de Saint-Martin-d'Ainay, 4.8.1754. « Fabriciens de la paroisse Saint-Michel-d'Enay/consorts blanchisseurs italiens ».

Chapelle de l'Hôtel-Dieu : référence perdue.

Notre-Dame de Grâce à la Guillotière : A.D.R. E.S 110, 2.11.1769. « Détail estimatif des ouvrages à faire pour la construction d'une église paroissiale au fauxbourg de la Guillotière. »

Poleymieux : A.D.R., 3 E 3273 : Cassille, notaire à Lyon. « Etat ou devis des œuvres de massonneries, pierre de taille et charpente qui convient faire pour la démolition et reconstruction du clocher de Polaimieux appartenant à Messieurs les Comtes de Lyon. »

Taluyers : A.D.R., 3 E 7876, Saulnier, notaire à Lyon, 19.1.1732. « Marché pour la construction de l'église paroissiale de Taluys en Lyonnais. »

Sainte-Foy-lès-Lyon : A.D.R., 10 G 2743. 17.5.1705. « Devis et Prixfait de la construction de la sacristie et chœur de l'église de Sainte-Foy-lès-Lyon. »

Condrieu : A.D.R., 3 E 1943, Robert, notaire à Condrieu, 21.7.1710. « Prix fait pour blanchir l'église de Condrieu. »

Les Ardillats : A.D.R., 3 E 9971. Daigueperse, notaire à Beaujeu, 29.10.1737. « Devis estimatif du clocher des Ardillats. »

Chenelette : A.D.R., BP 2546, R.E. 1744, 6.1744. « Rapport et plan Agniel, de Noblet. »

Saint-Lager : A.D.R., 13 G 316. 24.11.1702. « Prix fait d'église de Saint-Lager. »

Versailleux : A.D.R., 13 G 316. 11.6.1701. « Prix fait du clocher de Valsallieux. »

Corbas : A.D.R., 3 E 6955, Perrichon, notaire à Lyon. « Devis des ouvrages nécessaires pour la construction de l'esglise de Corbas en Dauphiné. »

L'auteur remercie MM. Jean Chuzeville, François Corger et Mathieu Méras des renseignements qu'ils ont eu l'obligeance de lui communiquer.

(2) « Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon pour l'année 1785... »

Saint-Lager : château et baronnie dans le Beaujolais... Le chapitre de Saint-Paul de Lyon nomme à la cure.

Poleymieux : paroisse, seigneurie dans le Lyonnais... MM. les Comtes de Lyon nomment à la cure...

Sainte-Foy-lès-Lyon : paroisse et seigneurie dans le Lyonnais... MM. les Comtes de Lyon nomment à la cure... La seigneurie de Sainte-Foy dépend du comté de Lyon...

Condrieu : petite ville et baronnie dans le Lyonnais... MM. les Comtes de Lyon nomment à la cure... La baronnie de Condrieu dépend du comté de Lyon...

Taluyers : prieuré, paroisse et seigneurie dans le Lyonnais... Le prieur du lieu nomme à la cure... Seigneur, M. Berthaud de la Vaure.

Versailleux : paroisse, partie en Dombes, et partie en Bresse... Le chapitre de Saint-Paul de Lyon nomme à la cure... Seigneur, M. le baron de Villette.

L'Almanach pour 1759 précise pour Poleymieux et Condrieu : « MM. les Comtes de Lyon nomment à la cure et jouissent de la dime ».

(3) *Viollet-le-Duc. Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XV^e : 10 volumes Paris (1858-1868).*

« *Ce n'est qu'à partir du second quart de notre siècle qu'on a pu prétendre restaurer les édifices d'un autre âge, le mot et la chose sont modernes.* »

« *Fallait-il dans un édifice du XI^e siècle remplacer un chapiteau brisé, c'était un chapiteau du XIII^e, du XIV^e ou du XV^e que l'on posait à sa place...*

Sur une longue frise de crochets, un morceau, un seul, venait-il à manquer, c'était un ornement dans le goût du moment qu'on incrustait. »



« L'église de Saint-Lager », 1991, par H. GRISOT

Création de la " Conférence nationale des académies des Sciences, Lettres et Arts " à Lyon, les 25 et 26 octobre 1991

LES 25 et 26 octobre 1991, à l'invitation de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, les 22 autres académies de province fondées avant la Révolution ont envoyé leurs délégués pour une réunion faisant suite à celle de novembre 1989 à Paris. Y participaient notre président, M^e Robert Pinet, et notre secrétaire perpétuel, F. Corger.

La rencontre était remarquablement organisée par le Médecin-Général Reboul, président de l'académie de Lyon, et ses assistants.

Les séances eurent lieu dans trois édifices lyonnais des plus prestigieux.

C'est au palais Saint-Jean, siège de l'académie de Lyon, ancien palais archiépiscopal, que se tint la séance inaugurale du vendredi. Le bâtonnier Albert Brunois, de l'Académie des Sciences morales et politiques, prononça, au nom du chancelier de l'Institut, M. Edouard Bonnafous, l'allocution d'ouverture.

Quelques heures plus tard, la séance solennelle avait lieu dans le grand salon de l'hôtel de ville, où le professeur A. Morgon accueillait les académiciens, le dîner présidé par M. Michel Noir, député-maire, couronnant cette première journée.

Le samedi matin, réunis à l'hôtel du département, les académiciens, après avoir entendu la lecture d'un message d'encouragement du président de la République, reprenaient leurs travaux en deux séances consécutives, jusqu'au déjeuner de clôture offert par M. Michel Mercier, président du Conseil général.

Parmi les personnalités qui prirent la parole au cours des deux journées, citons M. Maurice Garden, représentant le ministre de l'Education nationale, M. Patrice Béghain, directeur régional des Affaires culturelles, représentant à la fois le ministre de la Culture et le préfet de Région, M. Louis Leprince-Ringuet, de l'Académie française, M. Robert Henri Bautier, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Raymond Latarjet, de l'Académie des Sciences, M. Christian Langlois, de l'Académie des Beaux-Arts, M. Paul Guichonnet, de l'Académie florimontane, M. Jean Sermet, président de l'Académie des Jeux floraux, ainsi que Mme Martine François, du C.T.H.S.

Une discipline – respectée – limitait le temps de parole de chaque orateur.

Ne pouvant en quelques lignes reprendre le contenu, d'excellent niveau, de cette réunion inter-académique, nous extrayons de la synthèse due à M. Armand Sarazin, de l'académie de Lyon, le paragraphe suivant :

« Nos débats peuvent être caractérisés par :

a) dix mots-clés :

- Creuset de culture,
- Creuset d'amitié,
- Pluridisciplinarité,
- Equilibre,
- Ouverture,
- Travaux,
- Qualité,
- Continuité,
- Sérénité,
- Convivialité ;

b) deux contributions essentielles :

- Conservation et défense du patrimoine culturel,
- Participation à la création de l'Europe de la Culture ;

c) une ambition :

- devenir le Conseil Culturel de la France ».

Enfin, nous rappellerons la décision essentielle prise à l'issue de cette rencontre : la création immédiate de la « Conférence nationale des académies des Sciences, Lettres et Arts » sous l'égide de l'Institut. Nous aurons à revenir sur la forme et les fonctions de cette Conférence nationale.

D'ores et déjà, elle prévoit une réunion annuelle des délégués des 23 académies et la réalisation d'un bulletin de liaison, avec un mini-annuaire.

Le prochain rendez-vous est fixé au 17 mars 1992 à Paris, sur invitation de l'Académie des Sciences.

Pour les années suivantes ont déjà été notés les noms de Marseille pour 1993 et de Rouen pour 1994.

F. CORGER



Le palais Saint-Jean, entre les deux guerres. C'est là que se trouve le siège de l'Académie de Lyon. Au premier plan, le vieux pont Tilsit

LA GAÏTÉ A CENT ANS (1892-1992)

LE théâtre municipal « salle des fêtes » – qui ouvre ses portes après une remarquable rénovation tant sur le plan artistique que technique – date de 1896.

La Gaîté – un peu plus ancienne – est née en 1892. Leurs histoires sont donc parallèles et la Gaîté aura certainement été le locataire le plus assidu du théâtre municipal – 70 ans de vie commune !

C'était donc en 1892 et l'histoire de la Gaîté commence comme un conte : il était une fois... un groupe d'amis avec leur famille, se réunissant dans une petite salle bien tranquille, derrière le Café de l'Industrie, rue de la République à Villefranche.

Au cours du réveillon, un concert vocal fut improvisé et si bien réussi que les amis présents décidèrent de renouveler ce genre de réunion. Et autour de Louis Reboul, fondateur de la Gaîté, se groupèrent les Claude Chaintron, Pierre Duverdy, Joanny Soly... Les premiers concerts présentés au public furent mémorables. A cette époque, pas de théâtre municipal, mais une salle des conférences sans rideau, sans même un coin pour changer de costume. Il fallut créer et l'on vit de graves commerçants de la ville attelés à des brancards, trimballant chaises, bancs, fauteuils, matériel.

Puis d'autres auditions se firent au Chalet⁽¹⁾ et le succès couronna ces efforts et ces talents. En 1894, le club naît officiellement. Dès l'origine, les « Amis de la Gaîté » étaient de joyeux lurons, ainsi que le montre cette chanson de la Gaîté parvenue jusqu'à nous :

« Au Club des amis de la Gaîté

Il n'est pas possible de s'ennuyer.

On y entend des chansons

Et le glouglou des flacons ! »

Le Dr Besançon, futur maire de Villefranche⁽²⁾, préside et Désiré Walter, maître de chapelle à Mongré⁽³⁾, prend la baguette, avec Louis Plasse comme sous-directeur.

En 1901, Walter monte un opéra à Villefranche : « Guillaume le Conquérant ». Toute la presse régionale en parle et des revues parisiennes vantent la qualité de ces amateurs décidément très doués.

En 1902, les sociétaires brocardent la vie caladoise, le maire Etienne Bernand, le pont de Frans qui se fait attendre et les vespasiennes du Promenoir qui ne sentent pas la rose. C'est la première revue : « Chut ! ».

1904... et voici « Galathée »... opéra comique en deux actes donné avec le concours de l'orchestre du Grand Théâtre de Lyon.



« Galathée » donné le 25 décembre 1903.
C'est la plus ancienne photo que nous connaissons de la Gaîté

Lyrisme, variétés, théâtre... La Gaîté entame une longue série de succès. Jusqu'en 1914, les concerts succèdent aux concerts, agrémentés de sorties à l'extérieur et de banquets plantureux qui réjouissent les cœurs autant que les estomacs.

Et c'est la guerre...

Aucune activité artistique durant cinq ans. Après la guerre, le président est M. Miguet ; Désiré Walter cède la baguette à Louis Plasse, auteur de nombreuses œuvres

De la revue de 1935 « Villefranch' Cancan », voici le tableau des hommes politiques. De gauche à droite : Mussolini joué par J. Chatelet, Paul Boncour et Gandhi, Herriot joué par Pierre Després et Laval par F. Meunier



XI^e CAMPAGNE NATIONALE DU TIMBRE ANTITUBERCULEUX



MARIE-CLAUDE

THÉÂTRE DES CÉLESTINS

LYON, le 6 Décembre 1937

Couverture du programme de l'opérette « Marie-Claude » du docteur Bonnaud, montée aux Célestins en décembre 1937, au profit de la XI^e campagne nationale du Timbre anti-tuberculeux (à peu près le « Téléthon » de cette époque où n'existait pas la télévision)

Les bois illustrant le programme ci-contre avait été gravés par le grand artiste beaujolais Philippe Burnot

lyriques comme « Mme Malborough », « Du cœur aux lèvres » et bien d'autres. La Gaîté crée alors l'opérette « Marie-Claude », œuvre du Dr Bonnaud, avec Jean Dasté parmi les interprètes. Parallèlement, Joannès Chatelet et André Guillemin donnent un nouvel élan à la troupe de théâtre. « Papa », « Esope », « L'amour veille », « Miss France » furent de grands succès. L'apothéose de cette troupe fut « l'Arlésienne » jouée en 1942, avec Françoise Rosay, alors au sommet de sa gloire, qui accepta de donner la réplique à nos amateurs dans le rôle de Rose Mamaï.

On sera peut-être surpris d'apprendre qu'à cette époque la Gaîté, dont la devise était « Art et Charité », avait coutume de verser aux œuvres de la ville ou aux petites sœurs des pauvres les bénéfices réalisés par ses repré-

sentations. De plus, il lui arrivait de participer en toute gratuité à des galas et soirées de bienfaisance, et même de les organiser !

Ce désintéressement n'empêchait pas l'épanouissement de la joie dans l'association et la verve de véritables chansonniers, tel Joseph Duc. Deux revues eurent alors un accueil triomphal de la part du public caladois : « Villefranch'Cancon » en 1935 et surtout « La Gaîté es Calade » en 1946. Celle-ci célébrait à la fois la liberté retrouvée et le 50^e anniversaire de la Gaîté. On n'avait jamais vu et on ne reverra sans doute jamais seize représentations à guichets fermés sur une scène caladoise.

Louis Plasse et Désiré Walter sont morts en 1940 à quelques mois d'intervalle. M. Bouvard en 1938, puis

*Couverture du livret de la fameuse revue
« La Gaîté es Calade » jouée en février-mars 1946
avec un immense succès*



Paul Chazellet en 1942 leur succèdent. En 1948, un jeune chef, Georges Groisy^[4], s'impose par sa rigueur et son talent. Sous sa direction, la chorale atteindra des sommets : « Mireille », « Véronique », « Les P'tites Michu ».

Jean Thète, nouveau chef, donnera « Les Saltimbanques », « La Mascotte », « La Fiancée du Scaphandrier ».^[5]

Côté théâtre, Joannès Chatelet, toujours très actif, monte « Les Vivants » d'Henri Troyat. La Gaîté, ayant remporté un 1^{er} prix au concours national de théâtre amateur à Vichy, monte à Paris jouer la pièce au théâtre Montansier en présence de l'auteur.

Pierre Miguet, nouveau chef de troupe, donnera « Les Femmes Savantes », « Volpone », « Montserrat »... avec une moisson de nouveaux lauriers.

Mais après « Les mousquetaires au couvent », un jour de 1966, plus de 70 ans après sa naissance, la Gaîté fera une dernière révérence et le lourd rideau rouge du théâtre se baissera pour la dernière fois... sur un dernier rappel, sur un dernier adieu.

VILLEFRANCHE - EN - BEAUJOLAIS
SALLE DES FÊTES

VENDREDI 12 M A R S à 21 heures	DIMANCHE 14 M A R S à 15 heures	SAMEDI 13 M A R S à 21 heures
---	---	---

LA GAÏTÉ

invite

Ses Présidents,
Vice-Présidents,
Membres d'honneur
et amis,

à assister à son **DEUXIÈME CONCERT ANNUEL**

Direction musicale : **Georges GROISY**

Concert en 1948



1958 : « Les Vivants » d'Henri Troyat, scène du banquet. Assis à la table : Mmes Louise Sany et Renée Chamard, et MM. Pierre Miguet, André Rochette et Paul Picard. Debout : MM. Antoine Girardon, Georges Fluttaz et Michel Magne.

En 75 ans, la Gaîté a interprété :

- 19 opéras-comiques ou opérettes ;
- 6 revues ;
- 106 pièces en un acte ;
- 41 pièces en trois actes.

La Gaîté a tellement collé à la vie de Villefranche, pendant trois quarts de siècle, elle a tellement fait rire et pleurer, chanter et danser, « qu'il reste au cœur des vieux Caladois comme un pincement quand on parle d'elle ».



« Volpone » en 1964, avec Joannès Chatelet et Pierre Miguet

La Gaîté a occupé durant 75 ans l'espace culturel caladois. Elle a initié, formé plusieurs générations de jeunes à l'art choral, lyrique ou dramatique. Elle a finalement, sous l'impulsion de son dernier président, André Guillemin, fondé le premier cours d'art dramatique à Villefranche en 1964.

La Gaîté méritait donc bien l'hommage que le Conseil municipal lui rend en donnant à la rue qui longe le théâtre, le nom de : rue de la Gaîté.

La Gaîté avait bien droit à ce brin d'immortalité.

Pierre MIGUET

REMERCIEMENTS

L'auteur de ces lignes a largement puisé dans la documentation réunie par la Nef Caladoise pour l'exposition réalisée sur la Gaîté en 1975. Merci à la Bibliothèque municipale.

Lors de la communication faite à l'Académie le 12 octobre 1991, la plupart des diapositives présentées provenaient du Service municipal des Arts et Traditions Populaires de Villefranche.

C'est grâce à MM. P. Dutraive et J. Lanty que nous avons pu identifier (avec une quasi certitude) les personnages figurant sur les photos de ces pages.

Qu'ils en soient remerciés !



« Les Mousquetaires au couvent » en 1966. La dernière scène du III^e acte, avec Mmes Roberte Moussu, Ava Bolliet et Danièle Echailler et MM. Jacques Michaud et Tony Isnard

NOTES

- (1) Le Chalet était une salle située en face de la gare du chemin de fer ; ce local est maintenant utilisé par l'Amicale des employés municipaux.
- (2) Le docteur A. Besançon deviendra maire de Villefranche en mai 1908.
- (3) Voir dans le bulletin de l'Académie 1983-1984 le texte d'une communication de notre confrère M^e Pierre Bouchard, sur « Un musicien de province : Désiré Walter ».
- (4) Depuis plusieurs années, Georges Groisy et Pierre Bouchard se partagent la charge d'organiste au clavier des grandes orgues de N.-D. des Marais.
- (5) La musique de l'opérette « La Fiancée du Scaphandrier » est due au compositeur Claude Terrasse, né à l'Arbresle. Voir bulletin Académie 1987-1988.



« Photo de famille » prise le 12 octobre 1991 à l'issue de l'exposé de Pierre Miguet, avec les anciens de la Gaité qui se trouvaient là, plus le président R. Pinet. De gauche à droite : au fond, Pierre Miguet, Thérèse Després, Renée Chamard ; au 2^e rang, Jean Lanty, Louissette Fraisse, M.-Louise Sany, Louis Sany, M. Forissier ; au 1^{er} rang, Jeannette Lanty, Georges Moussu (accroupi), Jeanine Croze, Maguy Berthier, Roberte Moussu, Paul Dutraive, M^r Robert Pinet (président de l'Académie), Pierre Croze (tout à fait à droite).

VOUS AVEZ LE GOUT DU THEATRE,
VOUS AIMEZ LE CHANT... LA CHORALE,
VENEZ A

“ LA GAITÉ ”

UN BON ACCUEIL VOUS EST RESERVE.

JEUNES GENS, JEUNES FILLES,
MESSIEURS, MESDAMES,
VOUS Y TROUVEREZ DISTRACTIONS,
VOUS VOUS CULTIVEREZ,
VOUS VOUS Y FEREZ DES AMIS,
AVEC LA JOIE DE FAIRE LE BIEN.

◆
Notre devise : ART et CHARITE

Concert de la Gaité

La fête organisée par le Club des Amis de la Gaité a merveilleusement réussi et notre Salle des Fêtes était trop petite pour contenir tout le public qu'y avait attiré, samedi dernier, l'annonce d'un concert par cette société.

Il est bon de dire que la Gaité n'en est pas à compter ses succès et que, depuis longtemps, elle bénéficie d'une grande faveur dans notre localité.

Le programme de l'audition de samedi était des mieux choisis et a été interprété à la perfection.

Les spectateurs, de leur côté n'ont pas été insensibles à l'attrait qu'offrait la représentation car les applaudissements les plus chaleureux ont retenti au cours de cette soirée.

Parmi les numéros, tous très intéressants, du concert, nous citerons *Les Bacheliers de Salamanque*, le *Chœur des Pèlerins de Tannhäuser*, de Wagner ; la *Dernière Carotte*, *Les Parents de ma future*, etc., qui ont valu à leurs interprètes les bravos enthousiastes de l'auditoire.

Mademoiselle Massart, qui avait bien voulu prêter son concours à cette fête, a été l'objet d'acclamations répétées pour la superbe façon dont elle a détaillé plusieurs morceaux de chant.

La représentation s'est terminée par *La Recommandation*, comédie en un acte, que trois sociétaires de la Gaité ont très brillamment rendue.

Le Club des Amis de la Gaité peut être fier des succès bien légitimes qu'il remporte et qui sont à l'honneur aussi bien de M. Besançon, président, et de M. Désiré Walter, directeur, que de tous les membres de cette sympathique société.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

PAGES

- 10/11 Vues du domaine où L. Charlet passa sa jeunesse.
12 Dessins de G. Houpline.
13 Un groupe écoutant la guide à Larina.
14 Deux aspects des fouilles de Larina.
15 Une tombe en lauzes.
16 Le château de Trept.
17 Saint-Chef : l'abbatiale et l'hôtel de ville.
21 Deux demeures de notables beaujolais.
22 Publicité pour un journal politique en 1862.
22 Enoncés de problèmes scolaires sur la rente au début du XX^e siècle.
27 Gravure : la Fête de la déesse Raison.
33 Portrait de Charles Claret de Fleurieu.
34 Tableau représentant la frégate Isis.
34 Rapport du voyage fait par ordre du roi en 1768-1769.
39 Dessin de Pierre Carron : le Château de La Pierre.
41 Portrait de M. Perrache.
42 Carte du confluent du Rhône et de la Saône vers 1750.
45 Plan du projet Perrache et avancement des travaux en 1774.
49 Charte de novembre 1253 autorisant la vente d'une maison.
51 Templiers au combat. Chapelle de Cressac, XIII^e siècle.
53 Plan des lieux et défenses de la ville d'Acre en 1291.
56 Armoiries de l'Union des Sociétés historiques et de Châtillon-d'Azergues.
57 Blason de Foudras.
58 La tour-prison de Courcenay.
61 Carte des alentours de Mardore.
63 Portrait de Jean-Jacques Rousseau.
65 Photographie d'Antoine Vermorel en 1868.
67 Photographie de Victor Vermorel, jeune homme.
70 Le greffage de la vigne (planche didactique de l'Institut Vermorel).
70 Fabrication artisanale des pulvérisateurs.
72 Le Phylloxéra (planche didactique de l'Institut Vermorel).
72 La première station viticole en 1889.
72 V. Vermorel avec ses premières collaboratrices à la station viticole.
73 Dessin imprimé sur les premières fabrications Vermorel.
74 Autochromes l'un de Victor, l'autre de sa femme Georgette.
76 Caricature du sénateur Vermorel.
78 5 photos anciennes extraites de la Photothèque des A.T.P.
80 Affiche pour les automobiles Vermorel.
84 Plans de l'église de Chenelette.
87 Dessin de Henri Grisot : l'église de Saint-Lager.
88 Le palais Saint-Jean à Lyon.
89 Scène de « Galathée » jouée par la Gaîté fin 1903.
90 Un tableau de la revue « Villefranch' Cancan » (1935).
90 Programme de l'opérette « Marie-Claude » (décembre 1937).
91 Livret de la revue « La Gaîté ès Calade » de 1946.
92 Invitation au deuxième concert annuel 1948.
92 Scène du banquet dans « Les Vivants » (1958).
93 Scène de « Volpone » (1964).
93 Dernière scène de « Les Mousquetaires au couvent » (1966).
94 « Photo de famille » de la Gaîté, prise le 12 octobre 1991.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Composition du comité au 31 décembre 1991	1
Calendrier de l'Académie pour l'année 1991	2
Robert PINET	
Le mot du président	3
Robert LAFOY	
La vie caladoise 1991	4
Jean-Jacques PIGNARD	
Charte des Villefranche de France	5
François CORGER	
Renaissance de la Nef Caladoise	6
Pezant et non Pezan	6
Ennemond DURIEU	
Faits et fêtes du pays beaujolais	7
Michel ROUGIER	
La naissance d'un grand millésime : 1991	9
210 en Beaujolais	9
Comité de lecture	
Tandis que la grille se referme	10
Un Faizant beaujolais	12
Nicole TOURNEUX	
Promenade à Larina et Saint-Chef	13
Marie-Louise ODIN	
Personnalité, position sociale et rôle tenu par les notables dans les communes beaujolaises au XIX ^e siècle	17
Robert PINET	
Les fêtes de la Révolution en Beaujolais (deuxième partie)	25
Ulane BONNEL	
Fleurieu et la marine de son temps	33
Mathieu MÉRAS	
Le moine tatoué du château de La Pierre	38
Christian DE FLEURIEU	
Perrache et son projet	41
Mathieu MÉRAS	
Les Templiers en Beaujolais (deuxième partie)	49
Marc du POUGET	
VIII ^e journées de l'Union des S.H. à Châtillon-d'Azergues les 26 et 27 octobre 1991	56
Alain SARRY	
Une ordonnance de police de 1614... ..	57
Georges COUTELLIER	
Actualité pédagogique de J.-J. Rousseau	63
Guy CLAUDEY	
Victor Vermorel connu et méconnu	65
Guy CLAUDEY	
Arts et Traditions Populaires Villefranche-Beaujolais	77
François R. COTTIN	
Restauration d'églises à Lyon et dans ses environs sous l'Ancien Régime	81
François CORGER	
Création de la Conférence nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts, 25/26 octobre 1991 ..	88
Pierre MIGUET	
La Gaité a 100 ans (1892-1992)	89
Table des illustrations	95
Couverture III	
Ouvrages intéressant la région entrés en bibliothèque au cours des douze derniers mois	III